

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR

2015

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	17
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	17
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	18
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	20
<u>PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS</u>	21
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	22
PRESENTATION DU PROGRAMME	22
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	26
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	33
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	33
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	34
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	35
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	35
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	36
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	37
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	37
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	37
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	42
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	44
<u>PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS</u>	47
PRESENTATION DU PROGRAMME	48
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	52
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	56
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	57
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	58
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	58
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	59
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	60
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	60
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	60
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	61
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61
<u>PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE</u>	62
PRESENTATION DU PROGRAMME	63
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE	63

PLURIANNUELLE	66
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	74
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	74
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	75
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	76
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	76
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	77
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	78
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	78
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	78
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	82
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	83
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	84

PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE **86**

PRESENTATION DU PROGRAMME	87
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	90
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	95
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	95
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	96
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	97
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	97
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	98
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	99
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	99
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	99
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	104
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	105
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	107

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **113**

PRESENTATION DU PROGRAMME	114
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	118
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	122
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	122
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	123
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	124
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	124
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	125
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	126
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	126
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	126
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	129
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	129
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	130

MISSION ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le responsable en charge de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement » est le Ministre de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La Mission « Economie forestière et protection de l'environnement » comprend l'ensemble des activités liées à un vaste éventail de problématiques, allant de la gestion durable des ressources forestières, fauniques et hydriques, à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de la protection de la nature.

Elle met l'accent sur : l'exploitation rationnelle des forêts, leur protection et leur répartition ; la protection et l'amélioration du cadre de vie urbain et rural ; la conciliation du développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel ; la transformation et la valorisation du bois ; la valorisation de la biomasse ; la production des bioénergies ; la gestion et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action de la Mission vise en outre à protéger la diversité biologique et les paysages dans tous les aspects (parcs, zones humides, eau de surface), pour mieux préserver les espèces menacées d'extinction et lutter contre les changements climatiques.

La forêt gabonaise couvre 22 millions d'hectares, soit 85% de la superficie du pays. Elle renferme plus de 400 essences d'arbre, dont une douzaine font l'objet d'une exploitation forestière soutenue, parmi lesquels l'Okoumé, essence emblématique de la forêt gabonaise. Celle-ci tient, par conséquent, une place prépondérante dans l'économie gabonaise et dans la vie des populations locales et autochtones, car elle constitue une source de développement économique et social.

Le secteur forêt- bois demeure le 2^{ème} employeur après l'Etat, avec pour l'année 2011 plus de 11 000 emplois directs. Elle génère un volume important d'activités pour d'autres secteurs de l'économie gabonaise : transport, manutention, équipement mécanique, banque, menuiserie...

La décision gouvernementale du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale du bois a pour objectif, entre autres, d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays.

Le Gabon dispose d'une biodiversité qui est caractérisée par la richesse exceptionnelle de la flore, estimée à 8000-10 000 espèces végétales. La faune n'est pas en reste non plus. On dénombre près de 600 espèces d'oiseaux et près de 45 000 têtes d'éléphants.

Pour mettre en place sa politique en matière de Conservation, le Gabon s'est doté de 13 Parcs nationaux et d'autres types d'aires protégées. Ces Parcs nationaux ont une superficie totale de 2 837 138 ha, soit environ 11% du territoire. Le Gabon compte aussi une façade maritime de plus de 800 km et un réseau hydrographique très dense. Une bonne partie du potentiel hydrique se trouve dans les aires protégées du Gabon.

Quant aux écosystèmes aquatiques, certains d'entre eux (Bas Ogooué, Setté Cama, Chutes de l'Ivindo...) sont classés sites RAMSAR, qui sont une forme de conservation des zones humides.

Les eaux marines du Gabon couvrent un plateau continental avec des fonds de moins de 200 m de profondeur, d'une surface approximative de 40.600 km². Sur cette étendue, le Gabon a la possibilité, d'une part, d'exercer des droits souverains en matière d'exploration, d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles des fonds marins et, d'autre part, d'exercer à des fins économiques la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents marins. Par ailleurs, il est prévu la création de 7 aires protégées marines, en vue de préserver le stock d'espèces de poissons.

S'agissant de la politique environnementale, on relève sur les deux dernières décennies une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, La législation environnementale gabonaise est suffisamment complète pour faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources considérables, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du parlement de la nouvelle Loi d'orientation sur le Développement durable ainsi que de la Loi relative à la protection de l'environnement en remplacement de la Loi 16/93 du 26 Août 1993.

La Mission ne couvre pas : la détermination de la valeur marchande de chaque produit issu de la transformation du bois ; les produits forestiers non ligneux destinés à être commercialisés sur le territoire national ; les produits fauniques et halieutiques.

La Mission Economie forestière et protection de l'environnement doit être en articulation avec les Missions suivantes, pour garantir une mise en œuvre cohérente des politiques publiques :

- Mines, Industrie et Tourisme (Programme Politique industrielle qui donne son avis sur les textes législatifs élaborés en matière d'industrialisation du bois, Programme Tourisme) ;
- Agriculture, Elevage, Pêche et Sécurité alimentaire (Programme Agriculture, l'agriculture en milieu rural étant le premier maillon d'exploitation du milieu forestier) ;
- Promotion des investissements, des infrastructures, de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire (Programme Logement) ;
- Transports (Programme Transports terrestres ; Programme Transport aérien et par voie d'eau ;
- Energie et Ressources hydrauliques (Programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement ; Programme Gestion de la radioactivité ;
- Pétrole et Hydrocarbures (Programme Gestion et Contrôle des activités pétrolières).

La mission Economie forestière et protection de l'environnement comprend 5 Programmes, dont 4 Programmes de politique publique et un Programme Pilotage et soutien :

- Gestion durable des Eaux et Forêts ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Amélioration du Cadre de Vie, préservation de l'environnement et développement durable ;
- Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement.

Le Programme Gestion durable des Eaux et Forêts a pour champ la gestion durable du patrimoine forestier et hydrique pour en maintenir la productivité et la capacité de régénération.

Le Programme Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois concourt à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et de la transformation du bois, de la valorisation et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action du Programme Conservation de la Biodiversité vise d'une part à protéger les espèces animales et végétales ainsi que l'état écologique des milieux aquatiques et, d'autre part, à prévenir ou à corriger les dégradations qu'ils pourraient subir.

Le Programme Amélioration du Cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable vise à mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature.

Le Programme Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement recouvre le pilotage de la stratégie du Ministère ainsi que toutes les fonctions à caractère transversal, supports à l'action des Programmes de politique publique.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Deux textes portent sur les attributions et l'organisation d'une part du Département en charge des Eaux et Forêts, et d'autre part du secteur de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles. Il s'agit respectivement du Décret n° 460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions du Ministère des Eaux et Forêts et du Décret n°0913/PR/MEPN du 29 mai 1985 portant attributions et organisation du ministère de l'Environnement.

La loi portant Code forestier en République Gabonaise fixe les modalités de gestion durable du secteur des eaux et forêts en vue d'accroître sa contribution au développement économique, social, culturel, et scientifique du pays. Ce Code Forestier est en cours de révision pour mieux l'arrimer à la stratégie du Gabon Emergent.

La loi n°16/93 du 26 Août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement a été révisée par la nouvelle loi n°07/2014 du 01 Août 2014 sur la protection de l'environnement et par la loi d'orientation sur le Développement durable.

PRINCIPALES REFORMES

- La décision gouvernementale d'interdiction d'exporter les grumes (5 novembre 2010) ;
- Les mesures d'accompagnement en faveur des Opérateurs de la filière forêt-bois ;
- La création du Fonds Forestier National (loi n°4/2010 du 9 février 2010) ;
- La création d'une Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois (décret n°1400/PR du 1er décembre 201) ;
- L'adoption du Décret n°460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, lequel dote le Département de quatre nouvelles Directions Générales et des Directions Centrales des Affaires Juridiques et de la Communication.

OBJECTIF STRATEGIQUE : IMPLIQUER LES COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES FORETS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Intégrer au processus de foresterie communautaire au moins 3 communautés rurales réparties dans l'ensemble du territoire national.
- Résultat annuel N°2 : Avoir réussi à faire signer au moins 25 Cahiers de charges contractuels entre les opérateurs économiques du secteur forêt et les communautés villageoises sur l'ensemble du territoire.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 4 communautés rurales ont été Intégrées au processus de foresterie communautaire (liste des communautés en question non précisée)
- Résultat annuel N°2 : 10 cahiers de charges ont été signés (liste des co-contractants non précisée)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Nombre de forêts communautaires attribuées aux communautés rurales	Forêt communautaire			3	4	+1		
Nombre de cahiers des charges Contractuels signés	Cahier des charges			25	10	-15	10	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels N°1 et 2 : explications non communiquées.

OBJECTIF STRATEGIQUE : AMELIORER L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir produit un plan de valorisation des milieux aquatiques et un plan de valorisation des essences forestières et avoir initié leur promotion.
- Résultat annuel N°2 : Elaborer une méthode d'inventaire des ressources hydriques, tester et valider la méthode d'inventaire des ressources forestières

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel N°1 :

- Le plan de valorisation des milieux aquatiques a été produit à 30% au lieu des 100% prévus : seules les missions de prospection ont été effectuées (à Mouila et Lambaréné)
- Le plan de valorisation des essences forestières a été produit à 30% au lieu des 100% prévus : seules les fiches de recueil des données ont été élaborées (ces fiches existaient d'ailleurs déjà depuis 2014)

Résultat annuel N°2 :

- La méthode d'inventaire des ressources hydriques a été produite à 15% au lieu des 100% prévus : seules des fiches d'orientation thématiques ont été élaborées et testées dans la Nyanga
- La méthode d'inventaire des ressources forestières est partiellement testée et reste à valider, soit un taux d'avancement de 40% au lieu des 100% prévus

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%		0%	100%	30%	-70%	30%	100%
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des essences forestières	%			100%	30%	-70%		
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques	%		0%	100%	15%	-85%	50%	
Taux d'avancement du test de la méthode d'inventaire des ressources forestières	%			100%	40%	-60%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1

Plan de valorisation des milieux aquatiques :

- Pour atteindre 100% sur ce volet 1 du résultat, il fallait réaliser les activités suivantes : conception des fiches de recueil des données, alimentation de ces fiches, élaboration d'un projet de plan de valorisation avec les partenaires (administrations du Tourisme et de l'Environnement, ONG...).
- Les fiches existaient depuis 2014. 2 missions de prospection ont permis en 2015 de les alimenter. Cependant, la production du plan de valorisation était conditionnée par un travail conjoint avec une série de partenaires. Or, la table ronde prévue à cet effet n'a pas pu être financée (pause-café et pause déjeuner : 3 000 000 F CFA).
- Dans le PAP 2016, la cible mentionnée est un taux d'avancement de 30%. En réalité, l'engagement de résultat du programme porte sur un taux d'avancement de 60%.

Plan de valorisation des ressources forestières :

- Pour atteindre 100% sur ce volet 2 du résultat, il fallait réaliser les activités suivantes : conception des fiches de recueil de données, alimentation de ces fiches sur une base bibliographique, missions de terrain pour confirmer / approfondir les données, élaboration d'un projet de plan de valorisation avec les partenaires (cessionnaires forestiers).
- Les fiches existaient depuis 2014 alimentées à partir de sources bibliographiques avec les caractéristiques techniques des essences forestières à valoriser. Il fallait réaliser des missions de terrain pour confirmer/approfondir ces données théoriques. Mais ces missions n'ont pas pu être financées.
- En 2016, il ne sera pas non plus possible d'affecter le budget nécessaire à la poursuite de ce travail.

Résultat annuel N°2 :

Méthode d'inventaire des ressources hydriques :

- Pour atteindre 100% sur ce volet 1 du résultat, il fallait réaliser les activités suivantes : élaboration de fiches d'orientation sur les thématiques à couvrir lors des inventaires, test de ces fiches sur le terrain, élaboration de la méthode (par un cabinet expert).

- Compte tenu des budgets alloués, la prestation du Cabinet expert n'a pas pu être financée (coût prévisionnel : 100 000 000 FCFA). La démarche s'est donc arrêtée au test des fiches d'orientation, dans une seule province (la Nyanga).
- En 2016, il s'agira de poursuivre et de terminer le test des fiches d'orientation. L'impossibilité budgétaire de recourir à un expert empêchera cependant, comme en 2015, d'aboutir au résultat final.

Méthode d'inventaire des ressources forestières :

- La méthode d'inventaire a été partiellement testée.
- Bien que l'indicateur ne soit pas reconduit dans le PAP 2016, le projet est toujours d'actualité. La fin des tests et la validation de la méthode sont prévues pour 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR (VOLET INDUSTRIALISATION)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir élaboré 3 nouveaux textes d'application du Code Forestier sur le volet industrie, les avoir vulgarisés, et contribuer à la rédaction de la norme technique en matière d'industrialisation du bois

Résultats annuels effectivement atteints

- aucun des 3 textes d'application du Code forestier n'a été élaboré
- seuls les termes de référence du projet de norme technique ont été produits (8% d'avancement cumulé depuis 2014) alors que l'objectif était d'élaborer un cahier des charges détaillé (40% d'avancement)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes réglementaires élaborés.	Texte		5	9 (cumulé 2014-2015)	5 (cumulé 2014-2015)	-4 (cumulé 2014-2015)		
Taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois.	%		5%	40%	8%	-32%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Elaboration des 3 textes d'application : le code forestier n'étant pas finalisé à ce jour, les trois textes d'application n'ont pas pu être élaborés.

Norme technique : explication non communiquée.

OBJECTIF STRATEGIQUE : DISPOSER D'UN SYSTEME DE CONTROLE RENFORCE POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE (VOLET INDUSTRIALISATION)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir réussi à mutualiser les missions et moyens de contrôles sur le terrain (à l'échelle de la DGICBVPF)
- Résultat annuel N°2 : Avoir Finalisé la Réhabilitation des locaux de la brigade d'Owendo et avoir identifié et acquis les sites des brigades de Port-Gentil

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 1 mission de contrôle mutualisée entre les directions techniques de la DGICBVPF a été réalisée (lieu, durée, nombre de participants et résultats non précisés)

- Résultat annuel N°2 : Le projet de réhabilitation des locaux de la brigade d'Owendo est au point mort, de même que le projet de mise en place de la brigade de Port Gentil

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle Planifiées et réalisées conjointement	Mission			2	1	-1	1	
Taux d'avancement du projet de réhabilitation de la brigade d'Owendo	%			75%	0%	-75%		
Taux d'avancement du projet de mise en place de la brigade de Port-Gentil	%			25%	0%	-25%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels N°1 et 2 : explications non communiquées.

OBJECTIF STRATEGIQUE : ASSURER LA SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes

Résultats annuels effectivement atteints

- L'étude n'a pas démarré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude	%	20%	40%	100%	60%	-40%	100%	-

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les actions effectivement mises en œuvre entre 2013 et 2015 ont été les suivantes : (i) l'élaboration d'un cahier de charge, (ii) élaboration des termes de références pour le recrutement d'un consultant en vue de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes aquatiques, (iii) validation du cahier de charge et des termes de référence par le RPROG conservation, (iv) élaboration d'un modèle de contrat de consultation.

La précipitation dans laquelle a été finalisé le PAP 2015 n'a pas permis à l'équipe de direction de Programme de revoir l'objectif en fonction des crédits alloués et la LFR est venue ensuite encore réduire les moyens d'actions de l'UO. Le consultant ne pouvait donc plus être recruté et les travaux n'ont en conséquence pas démarré.

C'est la même précipitation dans la finalisation du PAP 2016 qui explique que l'équipe de direction de Programme ait reconduit la cible de 100% sur cet indicateur.

Cependant, un espoir subsiste car le RPROG a soumis ce projet d'étude au programme de consultation politique globale du Knowledge Sharing Program (KSP) de la République de la Corée. Un financement alternatif pourrait donc être trouvé.

OBJECTIF STRATEGIQUE : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Assister les communautés villageoises dans la gestion des CHF au moyen d'actions de formation et de sensibilisation aux méthodes de protection des plantations.
- Résultat annuel N°2 : Avoir expérimenté la gestion communautaire de la faune sauvage sur deux sites pilotes

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 3 unités spécialisées de gestion des CHF ont été mises en place, au lieu des 9 prévues ; 1 seule communauté villageoise (10 femmes de la coopérative agricole de la Remboué) a été formée aux méthodes de protection des plantations, au lieu des 9 prévues ; aucun micro-projet de gestion du CHF (AGR) n'a été élaboré (2 prévus) ; 8 missions de sensibilisation des communautés ont été réalisées, au lieu des 5 prévues
- Résultat annuel N°2 : l'expérimentation de la gestion communautaire de la faune sauvage sur les deux sites pilotes n'a pas encore démarré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'unités spécialisées de gestion des CHF mises en place	Unité		0	9	3	-6	5	
Nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations	Communauté		0	9	4	-5	4	
Nombre de micro- projets élaborés dans la gestion des CHF(AGR)	Micro-projet		0	2	0	-2		
Nombre de missions de sensibilisation des communautés concernées par le projet	Mission	2	2	5	8	+3		
Nombre de chasseurs répertoriés	Chasseur	0	0	20	60	+40	20	
Nombre de commerçants recensés	Commerçant	0	0	20	120	+100	20	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Unités spécialisées CHF

La réalisation d'une unique mission sur le terrain a permis de mettre en place 3 unités dans trois provinces : l'Ogooué Lolo, la Ngounié et le Haut-Ogooué. Les moyens disponibles n'ont pas permis de toucher les autres provinces.

En 2016, il est prévu de mettre en place les cellules dans 5 autres provinces. Mais le niveau des crédits alloués pour l'année en cours rend peu probable, d'ores et déjà, l'atteinte d'un tel résultat.

Formation des communautés villageoises

Explications non communiquées.

En 2016, il est prévu de former 4 communautés villageoises.

Micro-projets CHF

Les micros projets Conflit Homme Faune-Activité Génératrice de Revenus (CHF-AGR) sont des projets pour la protection des plantations contre la dévastation par les animaux sauvages.

Aucun micro-projet n'a été réalisé par manque de financement de l'Etat et des partenaires au développement.

En 2016, rien n'est prévu en termes de micro-projet sur les CHF au bénéfice des populations locales, sauf financement spécial.

Résultat annuel N°2 :

Les actions préparatoires à l'expérimentation ont été réalisées :

- signature d'une convention provisoire entre l'administration et les 2 communautés villageoises
- recensement des chasseurs et des commerçants
- délimitation des aires de chasse communautaire
- inventaire de la faune sauvage, du bois et des PFNL
- organisation et formation des 2 communautés villageoises concernées.

Ces actions ont pu être réalisées parce qu'elles ont bénéficié du financement accordé par la FAO au projet de structuration de la filière viande de brousse au Gabon.

Les actions préparatoires ont été plus complexes et plus nombreuses que prévu à mettre en œuvre, ce qui explique que l'expérimentation ait été reportée sur l'exercice 2016 (objectif 6 du PAP 2016).

OBJECTIF STRATEGIQUE : AVOIR REUSSI A ASSURER LE RESPECT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES PAR LES USAGERS OU LES BENEFICIAIRES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir réalisé au moins 3 missions de contrôle ou d'inspection dans les entreprises.

Résultats annuels effectivement atteints

- 12 missions de contrôle et d'inspection ont été réalisées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises	Contrôle/inspection		10	3	12	+9	10	
Nombre de procès-verbaux produits à la suite de contrôles ou d'inspections dans les entreprises	Procès-verbaux		10	1	10	+9	10	
Nombre de rapports produits à la suite de contrôles des Plans de Gestion Environnemental et Social	Rapport de contrôle		5	2	12	+10		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Ces résultats ont été rendus possibles grâce aux appuis budgétaires reçus du PAGOS (Programme d'Appui à la Gouvernance Sectorielle) et du projet DPL (Development Policy Loan).

OBJECTIF STRATEGIQUE : DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE (RECUEIL, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Parvenir à tester le fonctionnement du nouveau système d'information (atelier de recettes)

Résultats annuels effectivement atteints

- Le nouveau système d'information n'a pas été testé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place du système d'information	%			30%	8%	-22%	30%	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Explication non communiquée.

OBJECTIF STRATEGIQUE : METTRE EN PLACE ET ANIMER LE CADRE MANAGERIAL AU SEIN DU PROGRAMME SOUTIEN ET CONDUIRE DE MANIERE PROACTIVE LES DIFFERENTS PROJETS DE L'ADMINISTRATION (GRH, MODERNISATION...)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel N°1 : Parvenir à suivre l'état d'avancement des travaux du programme soutien

Résultat annuel N°2 : Parvenir à suivre l'état d'avancement de 4 projets transverses (BOP, GRH, Projet de modernisation 1 poste-1agent, Mise en place des nouvelles fonctions) en cours au sein de l'administration

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel N°1 : les 8 réunions de suivi prévues ont été tenues

Résultat annuel N°2 : Sur les 4 projets transverses retenus, 1 seul a fait l'objet d'un suivi organisé en 2015 (Mise en place des nouvelles fonctions support – DCRH uniquement) ; cependant, un autre projet transverse, non prévu dans la liste initiale, a fait l'objet d'un suivi organisé : l'actualisation du code forestier

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de réunions techniques inter-fonctions soutien tenues	Réunion			8	8	0		
Nombre de projets transverses en cours faisant l'objet d'un suivi	Projet		5	4	1	-3		
Nombre de revues de pilotage multi-projets animés par le RPROG	Revue		6	8	0	-8		
Taux d'avancement dans la mise en place du dispositif de suivi – évaluation	%			50%	15%	-35%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : les 8 réunions techniques ont porté sur le suivi de la mise en œuvre du PAP 2015 et sur la préparation du PAP 2016. Un compte-rendu a été élaboré à l'issue de chacune de ces réunions.

Résultat annuel N°2 : explication non communiquée.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
9.381	Gestion Durable des Eaux et des Forêts	2 342 517 632	2 154 183 647	-188 333 985	2 342 517 632	2 154 183 647	-188 333 985
9.381.1	<i>Gestion des forêts domaniales de production</i>	1 826 265 400	1 686 824 877	- 139 440 523	1 826 265 400	1 686 824 877	- 139 440 523
9.381.2	<i>Gestion des Forêts Communautaires</i>	467 903 832	422 212 792	-45 691 040	467 903 832	422 212 792	-45 691 040
9.381.3	<i>Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique</i>	48 348 400	45 145 978	-3 202 422	48 348 400	45 145 978	-3 202 422
9.388	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	21 000 000	1 655 000	- 19 345 000	21 000 000	1 655 000	- 19 345 000
9.388.1	<i>Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux</i>	14 000 000	1 250 000	-12 750 000	14 000 000	1 250 000	-12 750 000
9.388.2	<i>Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés</i>	7 000 000	405 000	-6 595 000	7 000 000	405 000	-6 595 000
9.395	Conservation de la biodiversité	3 198 381 800	4 921 044 547	1 722 662 747	3 198 381 800	4 921 044 547	1 722 662 747
9.395.1	<i>Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers</i>	3 187 381 800	4 914 300 947	1 726 919 147	3 187 381 800	4 914 300 947	1 726 919 147
9.395.2	<i>Surveillance des écosystèmes fluviaux</i>	11 000 000	6 743 600	-4 256 400	11 000 000	6 743 600	-4 256 400
9.402	Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	554 357 208	205 051 551	-349 305 657	554 357 208	205 051 551	-349 305 657
9.402.1	<i>Gestion des pollutions industrielles et urbaines</i>	342 448 000	86 335 642	- 256 112 358	342 448 000	86 335 642	- 256 112 358
9.402.2	<i>Organisation des inspections environnementales</i>	211 909 208	118 715 909	-93 193 299	211 909 208	118 715 909	-93 193 299
9.409	Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 593 532 296	575 205 834	- 4 018 326 462	4 593 532 296	575 205 834	- 4 018 326 462
9.409.1	<i>Pilotage de la stratégie ministérielle</i>	58 452 000	49 906 555	-8 545 445	58 452 000	49 906 555	-8 545 445
9.409.2	<i>Coordination administrative</i>	4 535 080 296	525 299 279	-4 009 781 017	4 535 080 296	525 299 279	-4 009 781 017
Total pour la mission		10 709 788 936	7 857 140 579	- 2 852 648 357	10 709 788 936	7 857 140 579	- 2 852 648 357

Explication des principaux écarts :

L'écart de **2 852 648 357 FCFA** de crédits non consommés correspond à 26,6 % des crédits autorisés. Il intègre **580 074 015 FCFA** issus de la réserve obligatoire. Cet écart aurait pu être plus important si l'ANPN n'avait pas reçu une rallonge de 2 200 000 000 F CFA.

En effet, le programme "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt bois" n'a été exécuté qu'à 7,9 %.

Le Programme "Amélioration du cadre de vie", quant à lui, enregistre un écart de 349 305 657 F CFA représentant 63% des crédits autorisés. Cette situation est imputable à l'action "Gestion des pollutions industrielles et urbaines" qui n'a été exécutée qu'à hauteur de 25,2% des crédits inscrits (autorisés).

L'écart observé au programme "Pilotage et soutien" est dû à la solde permanente dont l'exécution n'est pas retracée dans la mission.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
9.381	Gestion Durable des Eaux et des Forêts	2 342 517 632	2 154 183 647	-188 333 985	2 342 517 632	2 154 183 647	-188 333 985
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	696 392 000	659 262 000	- 37 130 000	696 392 000	659 262 000	- 37 130 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	145 045 200	128 788 254	- 16 256 946	145 045 200	128 788 254	- 16 256 946
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 068 780 432	949 983 393	-118 797 039	1 068 780 432	949 983 393	-118 797 039
	Titre 5. Dépenses d'investissement	432 300 000	416 150 000	- 16 150 000	432 300 000	416 150 000	- 16 150 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.388	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	21 000 000	1 655 000	- 19 345 000	21 000 000	1 655 000	- 19 345 000
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	1 655 000	- 13 345 000	15 000 000	1 655 000	- 13 345 000
	Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	-	-6 000 000	6 000 000	-	-6 000 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.395	Conservation de la biodiversité	3 198 381 800	4 921 044 547	1 722 662 747	3 198 381 800	4 921 044 547	1 722 662 747
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	223 764 000	154 337 000	- 69 427 000	223 764 000	154 337 000	- 69 427 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	30 000 000	15 294 599	- 14 705 401	30 000 000	15 294 599	- 14 705 401
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 747 617 800	4 667 687 948	1 920 070 148	2 747 617 800	4 667 687 948	1 920 070 148
	Titre 5. Dépenses d'investissement	197 000 000	83 725 000	-113 275 000	197 000 000	83 725 000	-113 275 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.402	Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	554 357 208	205 051 551	-349 305 657	554 357 208	205 051 551	-349 305 657
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	24 348 000	19 299 000	-5 049 000	24 348 000	19 299 000	-5 049 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	54 500 000	31 958 052	- 22 541 948	54 500 000	31 958 052	- 22 541 948
	Titre 4. Dépenses de transfert	188 509 208	100 444 159	- 88 065 049	188 509 208	100 444 159	- 88 065 049
	Titre 5. Dépenses d'investissement	287 000 000	53 350 340	-233 649 660	287 000 000	53 350 340	-233 649 660
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.409	Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 593 532 296	575 205 834	-4 018 326 462	4 593 532 296	575 205 834	-4 018 326 462
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 073 312 000	216 709 511	-3 856 602 489	4 073 312 000	216 709 511	-3 856 602 489
	Titre 3. Dépenses de biens et services	454 220 296	353 324 442	-100 895 854	454 220 296	353 324 442	-100 895 854
	Titre 4. Dépenses de transfert	66 000 000	5 171 881	- 60 828 119	66 000 000	5 171 881	- 60 828 119
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission		10 709 788 936	7 857 140 579	-2 852 648 357	10 709 788 936	7 857 140 579	-2 852 648 357
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 017 816 000	1 049 607 511	-3 968 208 489	5 017 816 000	1 049 607 511	-3 968 208 489
	Titre 3. Dépenses de biens et services	698 765 496	531 020 347	-167 745 149	698 765 496	531 020 347	-167 745 149
	Titre 4. Dépenses de transfert	4 076 907 440	5 723 287 381	1 646 379 941	4 076 907 440	5 723 287 381	1 646 379 941
	Titre 5. Dépenses d'investissement	916 300 000	553 225 340	-363 074 660	916 300 000	553 225 340	-363 074 660
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Les principaux écarts sont observés dans :

- Le titre 4 qui présente une exécution en dépassement) de 1 646 379 941 F CFA du fait notamment de la rallonge allouée à l'ANPN dans le Programme "Conservation de la biodiversité".
- Le titre 2 en raison de la solde permanente dont l'exécution n'est pas retracée dans la mission (programme "Pilotage et soutien").

De façon générale, 5% des crédits de la mission n'ont pu être engagés en raison de la non-levée de la réserve.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Mission		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
9	Economie forestière et protection de l'environnement	10 709 788 936	- 5 272 718 505	2 420 070 148	7 857 140 579
9.381	Gestion Durable des Eaux et des Forêts	2 342 517 632	- 188 333 985	-	2 154 183 647
9.388	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	21 000 000	- 19 345 000	-	1 655 000
9.395	Conservation de la biodiversité	3 198 381 800	- 697 407 401	2 420 070 148	4 921 044 547
9.402	Amélioration du cadre de vie et changement climatique	554 357 208	- 349 305 657	-	205 051 551
9.409	Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 593 532 296	- 4 018 326 462	-	575 205 834

Explication des mouvements de crédits :

S'agissant des mouvements de crédits en faveur de la mission "économie forestière et protection de l'environnement", on relève un montant de **2 420 070 148 F CFA** de crédits supplémentaires octroyés notamment à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) en provenance du programme "dotations pour dépenses accidentelles" de la mission "provisions"

Concernant les mouvements de crédits de la colonne débit d'un montant de **5 272 718 505 F CFA**, il s'agit des crédits disponibles en fin d'exercice budgétaire 2015 redéployés vers la mission "Provisions". Ils sont répartis comme suit :

- Gestion Durable des Eaux et Forêts : 188 333 985 F CFA ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois ; 19 345 000 F CFA ;
- Conservation de la biodiversité : 697 407 401 F CFA ;
- Amélioration du cadre de vie : 349 305 657 F CFA.
- Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière : 4 018 326 462 F CFA.

PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion durable des Eaux et des Forêts » s'inscrit dans le cadre de la politique d'économie forestière menée par le ministère des Eaux et forêts et s'appuie sur la Direction Générale des Forêts (DGF) et la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA).

Le programme a pour ambition de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'utilisation des Forêts, des terrains boisés et des Eaux qui maintienne leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales.

Le programme met l'accent sur la gestion durable des eaux, avec notamment l'inventaire et l'aménagement du patrimoine hydrique. La gestion durable des forêts s'attache pour sa part à concilier la mise en valeur économique de la forêt avec une gestion respectueuse de l'environnement et soucieuse d'intégrer les besoins des populations locales.

En revanche, le programme ne couvre pas la gestion de la faune et des aires protégées, prise en compte par le programme Conservation de la biodiversité. De même, le programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts ne concerne pas la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de la transformation du bois, de la valorisation et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux dévolue au programme Industrialisation et valorisation des produits de la filière bois.

Le programme est piloté par Monsieur Paul KOUMBA ZAOU, Directeur Général des Forêts.

Dans la mise en œuvre du programme « Gestion durable des eaux et forêts », les directions générales précitées s'appuient sur deux opérateurs de l'Etat : l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB), et le Fonds Forestier National (FFN).

Elles s'appuient aussi sur des organisations non Gouvernementales internationales telles que la FAO, l'OIBT, la JICA, WCS, ou nationales telles que Génération Eau Claire, Gabon Environnement, l'ANPN, CADDE, Conservation et Justice etc.

Le programme « Gestion Durable des Eaux et des Forêts de l'Etat » est en lien étroit avec les programmes :

- Conservation de la Biodiversité ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêts bois ;
- Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts sont :

- la gestion des forêts domaniales de production ;
- la gestion des forêts communautaires ;
- l'inventaire et aménagement du patrimoine hydrique.
- l'inventaire et aménagement du patrimoine hydrique.

Action 1 : Gestion des forêts domaniales de production

Cette action recouvre l'ensemble des activités liées à l'exploitation et à l'aménagement des forêts régulièrement attribuées. Elle vise notamment la généralisation de l'aménagement dans l'ensemble des forêts domaniales de production conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code forestier et la promotion du reboisement afin de garantir l'approvisionnement en bois des industries forestières. L'on inclut aussi les contrôles de l'administration forestière dans la mise en œuvre des plans d'aménagement et dans la traçabilité des produits issus des concessions forestières.

La mise en œuvre de cette action est effectuée par les Directions techniques suivantes :

- Direction des Forêts Communautaire (DFCom) ;
- Direction du Développement des Forêts (DDF) ;
- Directions Provinciales des Eaux et Forêts (DP).

En outre, cette action est mise en œuvre au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

Action 2 : Gestion des forêts communautaires

Cette action a pour objet la promotion de la foresterie sociale. Sa finalité est l'implication des populations locales dans la gestion durable du domaine forestier rural, l'organisation des terroirs villageois et la lutte contre la pauvreté des populations vivant en zone rurale par le développement des activités génératrices de revenus.

Cette gestion participative permettra la mise en place des Petites et Moyennes Entreprises Forestières locales pourvoyeuses d'emplois et de revenus pour lutter contre l'exploitation illégale des produits forestiers, favoriser la sédentarisation et contribuer à un meilleur aménagement du territoire.

Suite aux recommandations de projets pilotes, le cadre technique et réglementaire a été renforcé et le processus de développement des forêts communautaire amorcé. Le concept doit être étendu à l'échelle nationale pour une réelle implication des communautés rurales aux actions de développement conformément aux orientations du Pacte Social.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale des Forêts (DGF) grâce à l'appui technique des Directions suivantes :

- Direction des Forêts Communautaire ;
- Direction du Développement des Forêts ;

En outre, cette action est mise en œuvre au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

Action 3 : Inventaire et aménagement du patrimoine hydrique

Cette action recouvre les activités d'inventaire et d'aménagement du patrimoine hydrique que doit mener la DGEA. Elle vise à améliorer la gestion du patrimoine hydrique national en mettant en place des actions qui visent la connaissance et l'aménagement des écosystèmes aquatiques. Il s'agit notamment de l'élaboration de normes d'inventaire et d'aménagement.

Cette action est mise en œuvre par les structures administratives suivantes :

- la Direction des Inventaires et de la Surveillance des Ecosystèmes ;
- la Direction de l'Aménagement et de Restauration des Ecosystèmes Aquatiques.

En outre, cette action est mise en œuvre au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- l'importance et la diversité du patrimoine forestier et hydrique gabonais (à la seconde place dans le bassin du Congo, lui-même « deuxième poumon » de la planète après l'Amazonie) ;
- le PSGE qui fait de la forêt et des ressources en eau un levier important de développement économique et social du pays ;
- une exploitation illicite croissante des ressources forestières et hydriques (prélèvements d'eau, coupes d'arbres) ;
- une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones forestières (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages...) ;
- un rôle progressivement plus important des ONG et associations en matière de gestion et de valorisation des eaux et forêts ;
- le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien réglementée ;
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de gestion des ressources forestières et hydriques (plans d'aménagement et de gestion).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être associés aux réflexions et aux décisions de gestion concernant le patrimoine forestier et hydrique local.

Quelques concessionnaires forestiers ne souhaitent pas que l'Etat se penche de façon trop précise sur leur activité et leurs méthodes de gestion. La majorité attend cependant des pouvoirs publics un appui technique au développement de leur exploitation.

Les ONG et les associations attendent de l'Etat une plus grande écoute et une meilleure information / communication. Elles attendent aussi un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon bleu présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un code forestier et un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- la mise en place des premières forêts communautaires ;
- l'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'exploitation illégale de la forêt ;
- la généralisation progressive des plans d'aménagement et de gestion durable des forêts ;
- le lancement d'opérations de reboisement et de revalorisation des anciennes grandes plantations forestières, avec l'implication d'opérateurs privés ;
- l'émergence des démarches qualité dans la gestion des ressources, l'attribution des premières certifications qualité à des exploitants forestiers ;
- l'avancement des discussions avec l'Union Européenne sur l'intégration du Gabon dans le processus FLEGT (traçabilité des produits forestiers).

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'absence de stratégie nationale de développement et de gestion durable des eaux et forêts ;
- le caractère embryonnaire du système d'information sectoriel, la méconnaissance d'une grande partie des ressources forestières et hydriques ;
- la difficulté à lutter contre les multiples formes d'exploitation illégale des ressources en eaux et forêts ;
- une exploitation des ressources forestières qui se limite aujourd'hui aux quelques essences les plus courantes, alors que le patrimoine ligneux est d'une grande richesse ;
- le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;

- la faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par le domaine eaux et forêts (autres administrations, entreprises privées, ONG...);
- un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

- Connaître et valoriser le potentiel hydrique et forestier pour mieux tirer parti des ressources ;
- Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation des ressources afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays ;
- Garantir le bon usage des eaux et des forêts par les populations locales/Garantir aux populations locales la jouissance des eaux et des forêts.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

1. DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME
2. IMPLIQUER LES COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES FORETS
3. AMELIORER L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES
4. CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT ET AU REBOISEMENT DES FORETS SUR TOUT LE TERRITOIRE
5. ASSURER L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HYDRIQUE
6. PARVENIR A L'INTEGRATION DANS LE SYSTEME LEGAL DES EXPLOITANTS INFORMELS
7. RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES
8. RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME
9. FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES OPERATEURS

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Elaborer 5 textes d'application sur le volet gestion durable du patrimoine hydrique et 10 autres sur le volet gestion durable des forêts
- Résultat annuel N°2 : Produire un manuel de procédure des activités liées à la gestion durable des forêts

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 15 projets de texte ont été produits
- Résultat annuel N°2 : seuls les Termes de Référence (TDR) du projet de manuel ont été produits, soit un taux d'avancement de 25%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes d'application élaborés dans le champ du programme	Texte		0	15	15	0	8	
Taux d'avancement dans la production du manuel de procédure	%			100%	25%	-75%	100%	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 15 projets de texte ont été rédigés sur la base du Code Forestier actuellement en vigueur. Ces projets de textes ont été soumis aux administrations partenaires pour amendement.

Résultat annuel N°2 : explication à compléter par le chef de file.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : IMPLIQUER LES COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES FORETS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Intégrer au processus de foresterie communautaire au moins 3 communautés rurales réparties dans l'ensemble du territoire national.
- Résultat annuel N°2 : Avoir réussi à faire signer au moins 25 Cahiers de charges contractuels entre les opérateurs économiques du secteur forêt et les communautés villageoises sur l'ensemble du territoire.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 4 communautés rurales ont été Intégrées au processus de foresterie communautaire (liste des communautés en question non précisée)
- Résultat annuel N°2 : 10 cahiers de charges ont été signés (liste des co-contractants non précisée)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Nombre de forêts communautaires attribuées aux communautés rurales	Forêt communautaire			3	4	+1		
Nombre de cahiers des charges Contractuels signés	Cahier des charges			25	10	-15	10	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels N°1 et 2 : explication à compléter par le chef de file.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : AMELIORER L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir produit un plan de valorisation des milieux aquatiques et un plan de valorisation des essences forestières et avoir initié leur promotion.
- Résultat annuel N°2 : Elaborer une méthode d'inventaire des ressources hydriques, tester et valider la méthode d'inventaire des ressources forestières

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel N°1 :

- Le plan de valorisation des milieux aquatiques a été produit à 30% au lieu des 100% prévus : seules les missions de prospection ont été effectuées (à Mouila et Lambaréné)
- Le plan de valorisation des essences forestières a été produit à 30% au lieu des 100% prévus : seules les fiches de recueil des données ont été élaborées (ces fiches existaient d'ailleurs déjà depuis 2014)

Résultat annuel N°2 :

- La méthode d'inventaire des ressources hydriques a été produite à 15% au lieu des 100% prévus : seules des fiches d'orientation thématiques ont été élaborées et testées dans la Nyanga
- La méthode d'inventaire des ressources forestières est partiellement testée et reste à valider, soit un taux d'avancement de 40% au lieu des 100% prévus

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%		0%	100%	30%	-70%	30%	100%
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des essences forestières	%			100%	30%	-70%		
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques	%		0%	100%	15%	-85%	50%	
Taux d'avancement du test de la méthode d'inventaire des ressources forestières	%			100%	40%	-60%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1

Plan de valorisation des milieux aquatiques :

- Pour atteindre 100% sur ce volet 1 du résultat, il fallait réaliser les activités suivantes : conception des fiches de recueil des données, alimentation de ces fiches, élaboration d'un projet de plan de valorisation avec les partenaires (administrations du Tourisme et de l'Environnement, ONG...).
- Les fiches existaient depuis 2014. 2 missions de prospection ont permis en 2015 de les alimenter. Cependant, la production du plan de valorisation était conditionnée par un travail conjoint avec une série de partenaires. Or, la table ronde prévue à cet effet n'a pas pu être financée (pause-café et pause déjeuner : 3 000 000 F CFA).
- Dans le PAP 2016, la cible mentionnée est un taux d'avancement de 30%. En réalité, l'engagement de résultat du programme porte sur un taux d'avancement de 60%.

Plan de valorisation des ressources forestières :

- Pour atteindre 100% sur ce volet 2 du résultat, il fallait réaliser les activités suivantes : conception des fiches de recueil de données, alimentation de ces fiches sur une base bibliographique, missions de terrain pour confirmer / approfondir les données, élaboration d'un projet de plan de valorisation avec les partenaires (cessionnaires forestiers).
- Les fiches existaient depuis 2014 alimentées à partir de sources bibliographiques avec les caractéristiques techniques des essences forestières à valoriser. Il fallait réaliser des missions de terrain pour confirmer/approfondir ces données théoriques. Mais ces missions n'ont pas pu être financées.
- En 2016, il ne sera pas non plus possible d'affecter le budget nécessaire à la poursuite de ce travail.

Résultat annuel N°2 :

Méthode d'inventaire des ressources hydriques :

- Pour atteindre 100% sur ce volet 1 du résultat, il fallait réaliser les activités suivantes : élaboration de fiches d'orientation sur les thématiques à couvrir lors des inventaires, test de ces fiches sur le terrain, élaboration de la méthode (par un cabinet expert).
- Compte tenu des budgets alloués, la prestation du Cabinet expert n'a pas pu être financée (coût prévisionnel : 100 000 000 FCFA). La démarche s'est donc arrêtée au test des fiches d'orientation, dans une seule province (la Nyanga).
- En 2016, il s'agira de poursuivre et de terminer le test des fiches d'orientation. L'impossibilité budgétaire de recourir à un expert empêchera cependant, comme en 2015, d'aboutir au résultat final.

Méthode d'inventaire des ressources forestières :

- La méthode d'inventaire a été partiellement testée.
- Bien que l'indicateur ne soit pas reconduit dans le PAP 2016, le projet est toujours d'actualité. La fin des tests et la validation de la méthode sont prévues pour 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT ET AU REBOISEMENT DES FORETS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Le taux de superficie forestière sous aménagement est porté à 90%, un plan de promotion de la certification forestière est produit et 600 hectares de forêts ont été régénérés.

Résultats annuels effectivement atteints

- Le taux de superficie forestière sous aménagement a été porté à 98% (taux de superficie forestière sous aménagement = superficie forestière aménagée / superficie forestière à aménager ; superficies correspondantes en hectares et localisations non précisées)
- Le projet de plan de promotion de la certification forestière est avancé à 30% au lieu des 100% prévus (niveau concret d'avancement du projet correspondant à 30% non précisé)
- 780 ha de forêts ont été régénérés (localisation non précisée)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de superficie forestière sous aménagement	%			90	98	+8	100	
Taux d'avancement dans la production d'un Plan de promotion de la certification forestière	%			100%	30%	-70%	100%	
Taux d'avancement dans l'accompagnement au reboisement	%			40%	50%	+10%		
Nombre de nouveaux hectares reboisés	hectare			600	780	+180		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Explication à compléter par le chef de file.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : ASSURER L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HYDRIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Elaborer le guide pratique du suivi-évaluation des milieux aquatiques et tester le manuel de procédures et le guide technique d'aménagement et de restauration

Résultats annuels effectivement atteints

- Le guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques a été élaboré
- la méthodologie de test du manuel de procédures a été élaborée mais le test sur le terrain n'a pas été réalisé, d'où un taux d'avancement de 30% au lieu des 100% attendus
- la méthodologie de test du guide d'aménagement et de restauration a été élaborée mais le test sur le terrain n'a pas été réalisé, d'où un taux d'avancement de 30% au lieu des 100% attendus

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombres de site aménagés	Site							
Taux d'élaboration du guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques	%			100%	100%	0%		
Taux d'avancement du test du manuel de procédure pour la mise en place et le fonctionnement des organismes des bassins versants	%			100	30	-70		
Taux d'avancement du test du guide technique d'aménagement et de restauration	%			100	30	-70		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les tests du manuel de procédure et du guide technique d'aménagement et de restauration n'ont pas été réalisés parce que les missions de terrain dans l'Estuaire n'ont pas pu être effectuées faute de carburant. La dépense correspondante a pourtant bien été engagée et ordonnancée mais le règlement n'a jamais été effectué.

En 2016, les tests pourront être réalisés si les moyens sont disponibles. Après corrections, la dernière étape consistera à valider les deux outils ainsi que le guide pratique du suivi-évaluation des milieux aquatiques. Si la poursuite du projet n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus, c'est parce que la formulation des indicateurs a été modifiée à la marge d'un PAP à l'autre.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : PARVENIR A L'INTEGRATION DANS LE SYSTEME LEGAL DES EXPLOITANTS INFORMELS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir mené une étude sur la situation des exploitants informels, en vue de les intégrer dans le système légal.

Résultats annuels effectivement atteints

- L'étude sur la situation des exploitants informels n'a pas été réalisée : le taux d'avancement du projet est de 15%, correspondant à la constitution de l'équipe projet et à la production de Termes de Références

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude sur la situation des exploitants informels	%		0	100%	15%	-85%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les moyens alloués à l'unité opérationnelle n'ont pas permis d'effectuer les missions de terrain indispensables à la réalisation de l'étude.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Etre parvenu à mettre en œuvre le plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et hydriques et avoir réussi à mener au niveau national 3 premières actions de sensibilisation

Résultats annuels effectivement atteints

- Le plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et hydriques a été mis en œuvre à 30%. Sur le plan national, les 3 premières actions de sensibilisation ont été menées auprès des agents des Services déconcentrés de Mouila, Oyem et Lambaréné)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Taux de mise en œuvre du Plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et hydriques	%			100%	30%	-70%		
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées sur les ressources hydriques et forestières	Action			3	3	0		
Nombre de participants aux actions d'information et de sensibilisation	Participant			1000	150	-850	100	500

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les crédits mobilisables n'étaient pas suffisants pour réaliser la totalité des actions d'information et de sensibilisation prévues sur le terrain ; seules 3 missions sur le terrain ont pu être effectuées (NB : la cible 2015 était en réalité 100% et non 50% comme indiqué par erreur dans le PAP 2015).

Même si l'engagement n'apparaît pas dans le PAP 2016, une nouvelle action d'information et de sensibilisation sera réalisée sur le terrain en 2016. Par ailleurs, il est prévu d'élaborer un manuel de procédures de communication.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°8 : RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir réussi à élaborer et valider un plan de formation pour l'ensemble du programme.
- Résultat annuel N°2 : Avoir réussi à doter le programme de moyens logistiques adaptés notamment dans les zones frontalières.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : un projet de plan de formation a été élaboré mais n'a pas encore été validé, soit un taux d'avancement de 70% au lieu des 100% attendus
- Résultat annuel N°2 : Les zones frontalières n'ont pas été dotées en moyens logistiques adaptés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la production du plan de formation	%			100%	70%	-30%		
Taux d'avancement dans la dotation en moyens logistiques adaptés	%			40%	0%	-40%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels N°1 et 2 : explications à compléter par le chef de file.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°9 : FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES OPERATEURS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Etre parvenu à contractualiser les relations de travail avec l'AEAFB, l'ANPN, les ONG et autres partenaires
- Résultat annuel N°2 : Etre parvenu à la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade), entre l'Etat Gabonais et l'Union Européenne.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Cinq contrats ont été signés avec les partenaires, au lieu des 15 attendus (liste des co-contractants non précisée)
- Résultat annuel N°2 : L'accord Gabon / Union Européenne n'a pas été signé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Nombre de contrats, conventions, protocoles signés avec les acteurs impliqués dans le champ du programme	Contrat			15	5	-10	2	6
Taux d'avancement dans les négociations sur l'APV FLEGT	%			100%	10%	-90%	10%	60%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels N°1 et 2 : explications à compléter par le chef de file.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
9.381.1	Gestion des forêts domaniales de production	1 826 265 400	1 686 824 877	-139 440 523	1 826 265 400	1 686 824 877	-139 440 523
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	696 392 000	659 262 000	- 37 130 000	696 392 000	659 262 000	- 37 130 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	48 348 400	39 029 373	- 9 319 027	48 348 400	39 029 373	- 9 319 027
	Titre 4. Dépenses de transfert	649 225 000	572 383 504	- 76 841 496	649 225 000	572 383 504	- 76 841 496
	Titre 5. Dépenses d'investissement	432 300 000	416 150 000	- 16 150 000	432 300 000	416 150 000	- 16 150 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.381.2	Gestion des Forêts Communautaires	467 903 832	422 212 792	- 45 691 040	467 903 832	422 212 792	- 45 691 040
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	48 348 400	44 612 903	- 3 735 497	48 348 400	44 612 903	- 3 735 497
	Titre 4. Dépenses de transfert	419 555 432	377 599 889	- 41 955 543	419 555 432	377 599 889	- 41 955 543
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.381.3	Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	48 348 400	45 145 978	- 3 202 422	48 348 400	45 145 978	- 3 202 422
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	48 348 400	45 145 978	- 3 202 422	48 348 400	45 145 978	- 3 202 422
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.381	Total pour le Programme	2 342 517 632	2 154 183 647	-188 333 985	2 342 517 632	2 154 183 647	-188 333 985
	Dont :						
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	696 392 000	659 262 000	- 37 130 000	696 392 000	659 262 000	- 37 130 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	145 045 200	128 788 254	- 16 256 946	145 045 200	128 788 254	- 16 256 946
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 068 780 432	949 983 393	-118 797 039	1 068 780 432	949 983 393	-118 797 039
	Titre 5. Dépenses d'investissement	432 300 000	416 150 000	- 16 150 000	432 300 000	416 150 000	- 16 150 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à 2 342 517 632 FCFA en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de finances rectificative 2015, le budget disponible (net de la réserve) du programme Gestion durable des eaux et forêts de 2 163 542 329 F CFA a été exécuté à hauteur de 2 154 183 647 F CFA, ce qui représente 99,57% des crédits disponibles.

La totalité des crédits n'a pas été exécutée eu égard à la non levée de la réserve obligatoire appliquée aux différents titres et au fait que quelques dossiers de dépenses, certes engagés, n'ont pas fait l'objet d'ordonnancement. Il est également à relever le dysfonctionnement du logiciel VECTIS qui affichait « plafond atteint » ou « non habilitation ».

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et du titre		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
9.381	Gestion Durable des Eaux et des Forêts	2 342 517 632	- 188 333 985	-	2 154 183 647
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	696 392 000	- 37 130 000	-	659 262 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	145 045 200	- 16 256 946	-	128 788 254
	Titre 4. Dépenses de transfert	1 068 780 432	- 118 797 039	-	949 983 393
	Titre 5. Dépenses d'investissement	432 300 000	- 16 150 000	-	416 150 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des mouvements de crédits :

Les mouvements de crédits retracés dans le tableau ci-dessus, représentent les crédits disponibles du programme, en fin d'exercice budgétaire 2015, redéployés vers la mission "Provisions" pour un montant de **188 333 985 F CFA**. Ils se répartissent comme suit :

- Titre 2 : 37 130 000 F CFA ;
- Titre 3 : 16 256 946 F CFA ;
- Titre 4 : 118 797 039 F CFA ;
- Titre 5 : 16 150 000 F CFA.

Il est à souligné que le programme a reçu un virement de **48 695 000 F CFA** au titre 5 en provenance du programme "Conservation de la biodiversité". Ce mouvement de crédits interne à la mission n'est pas retracé dans le tableau ci-dessus.

Annulations

Le programme n'a pas effectué d'annulation de crédits.

Reports

Le programme n'a pas eu de reports de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	1	1	0	0	0	1
Agents de catégorie A	111	146	155				155
Permanents	107	133	142				142
Non permanents	4	13	13				13
Agents de catégorie B	87	133	133				133
Permanents	83	119	116				116
Non permanents	4	14	14				14
Agents de catégorie C	7	14	14				14
Permanents	2	6	6				6
Non permanents	5	8	8				8
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente	14	216	218				218
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	219	513	521				521

Explication des évolutions :

Explication non communiquée.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	22	20	20	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	12	11	11	0
Total pour l'opérateur FONDS FORESTIER NATIONAL (FFN)	34	31	31	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	17	17	17	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	28	28	33	5
Total pour l'opérateur AGENCE D'EXECUTION DES ACTIVITES DE LA FILIERE FORET/BOIS (AEAFFB)	45	45	50	5
Total pour le programme	79	76	81	5

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

FFN : aucune évolution des effectifs en 2015 n'est signalée

AEAFFB : recrutement de 5 contractuels en 2015 (liste des postes concernés et justification des recrutements non communiquées par l'opérateur)

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Masse salariale des emplois de l'administration	696 392 000	696 392 000	659 262 000	659 262 000	-37 130 000	-37 130 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2 consommés	696 392 000	696 392 000	659 262 000	659 262 000	-37 130 000	-37 130 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Il s'agit des crédits de la main d'œuvre non permanente, la solde permanente étant en gestion centralisée au Ministère du Budget.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 : Gestion des forêts domaniales de production	48 348 400	48 348 400	39 029 373	39 029 373	-9 319 027	-9 319 027
ACTION 2 : Gestion des forêts communautaires	48 348 400	48 348 400	44 612 903	44 612 903	-3 735 497	-3 735 497
ACTION 3 : Inventaire et aménagement du patrimoine hydrique	48 348 400	48 348 400	45 145 978	45 145 978	-3 202 422	-3 202 422
Total des crédits de titre 3 consommés	145 045 200	145 045 200	128 788 254	128 788 254	-16 256 946	-16 256 946

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 3 en LFR : 145 045 200 FCFA

Crédits disponibles au titre 3 après déduction de la réserve obligatoire de 5% : 137 792 940 F CFA.

Dépenses exécutées / crédits disponibles : $(128\,788\,254 \text{ F CFA} / 137\,792\,940 \text{ F CFA}) \times 100 = 93,5 \%$

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

RATTACHEMENT DES UO AUX ACTIONS

ACTION 1 : Gestion des forêts domaniales de production

L'Action 1 est portée par l'UO centrale Forêts domaniales de production et par les 39 UO déconcentrées du Programme

ACTION 2 : Gestion des forêts communautaires

L'Action 2 est portée par l'UO centrale Gestion des forêts communautaires et par 3 UO déconcentrées (Makokou, Mayumba, M'Bigou)

ACTION 3 : Inventaire et aménagement du patrimoine hydrique

L'Action 3 est portée par 2 UO centrales : Inventaire et valorisation des écosystèmes aquatiques, Aménagement et restauration des écosystèmes aquatiques et par 3 UO déconcentrées (Koulamoutou, Port-Gentil, Medouneu)

COMMENTAIRES PAR UNITE OPERATIONNELLE

UO centrale Inventaire et valorisation des écosystèmes aquatiques

7 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015. Ces dossiers se décomposent en 3 blocs :

Bloc 1 : Frais de mission hors du Gabon : 1 320 000 F CFA

Mission à Cape Town : cette mission a été effectuée par le Directeur Général des Ecosystèmes Aquatiques par Intérim du 25 au 27/08/2015 dans le cadre d'une réunion préparatoire Africaine concernant la 6^{ème} session de la réunion des parties contractantes à l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateur d'Afrique-Eurasie (AEWA). Cette mission, qui a fait l'objet d'un rapport transmis au Ministère en charge des Forêts, a été l'occasion de délibérer sur les sujets clés relatifs à la conservation des Oiseaux d'Eau Migrateur et de leur habitat. Cette mission n'avait pas de lien direct avec l'atteinte d'un objectif du PAP.

Bloc 2 : Frais de mission au Gabon : 6 355 000 F CFA

Trois missions de renforcement des capacités des agents des Services déconcentrés ont été effectuées à Mouila du 8 au 17/09/2015 (par 3 participants), à Lambaréné du 8 au 17/09/2015 (par 4 participants) et à Oyem du 14 au 23/09/2015 (par 2 participants).

En effet, compte tenu du « profil forestier classique » de la grande majorité des Agents des Services déconcentrés, un développement de leurs compétences s'imposait dans le domaine de la gestion des écosystèmes aquatiques.

Ces missions ont fait l'objet de rapports qui doivent encore être transmis au Ministre des Forêts. Elles ont directement contribué à l'atteinte partielle du résultat annuel sur l'objectif 7 du PAP (Avoir réussi à mener au niveau national 3 premières actions de sensibilisation).

Par ailleurs, 2 autres missions ont été effectuées à Mouila du 16 au 20/11/2015 (par 4 participants) et à Lambaréné du 16 au 20/11/2015 (par 3 participants) pour sensibiliser les agents des UO déconcentrées et les populations locales à la gestion durable des écosystèmes aquatiques et collecter des données pour la valorisation des écosystèmes aquatiques.

Ces missions ont fait l'objet de rapports qui doivent encore être transmis au Ministre des Forêts. Elles ont directement contribué à l'atteinte partielle des résultats annuels sur 2 objectifs du PAP :

- Dans le cadre de l'objectif n°3 : Avoir produit un plan de valorisation des milieux aquatiques (résultat N°1)
- Dans le cadre de l'objectif n°7 : Etre parvenu à mettre en œuvre le plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et hydriques

Enfin, une mission d'évaluation des efforts de préservation des milieux aquatiques dans la CFAD de l'Ivindo de Rougier Gabon prévue initialement du 14 au 18 septembre 2015 doit encore être réalisée (programme à finaliser avec l'opérateur économique). Elle va être effectuée par :

- Le Directeur Général des Ecosystèmes Aquatiques par Intérim ;
- Le Directeur de l'Aménagement et de la Restauration des Ecosystèmes Aquatiques ;
- Le Directeur des Inventaires et de la Surveillance des Ecosystèmes aquatiques.

Les frais de mission ont déjà été perçus par les missionnaires.

Les difficultés d'exécution rencontrées par l'UO se situent exclusivement au niveau du règlement des dépenses de fonctionnement courant de l'UO (fournitures, papeterie, carburant) : à ce jour 3 dossiers 2015 n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement, pour un montant de 9 500 000 F CFA, ce en dépit des relances du RUO auprès du Trésor (4 visites faites à la Direction des Règlements de la DGCPT).

Le RUO a réussi malgré tout à assurer un minimum de fonctionnement en puisant dans les crédits de titre 3 de l'UO Programmation du Programme Conservation de la biodiversité dont il est également le responsable et en sollicitant les autres RUO des Programmes du Ministère.

UO centrale Forêts domaniales de production

3 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015 :

- Fournitures de bureau : 871 500 FCFA
- Papeterie : 900 000 F CFA
- Carburant : 600 000 F CFA

Cependant, les fournisseurs concernés (Gabon Méca, Engen) certifient qu'ils n'ont pas reçu les règlements. Le RUO va se mettre en rapport avec le Trésor pour traiter ce point.

Par ailleurs, 4 dossiers 2015 n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement, pour un montant de 3 716 000 F CFA, ce malgré les relances du RUO auprès du Trésor (3 visites faites à la Direction des Règlements de la DGCPT).

En dépit de cette situation, les 19 agents de l'UO ont pu traiter 265 dossiers d'aménagement soumis par les opérateurs privés et effectuer 6 contrôles dans les concessions forestières.

Les difficultés d'exécution rencontrées par l'UO se situent aussi au niveau de l'engagement : 4 dossiers montés par le RUO pour financer le fonctionnement courant n'ont pas pu être engagés, pour un montant total de 6 252 153 F CFA : blocage non justifié de Vectis pour non habilitation (avril 2015), blocage non justifié de Vectis pour dépassement des plafonds (septembre et octobre 2015).

Au total, le fonctionnement courant de l'UO a été très difficile à assurer en 2015, même si les répercussions sur l'activité des équipes ont pu être maîtrisées par les responsables.

UO centrale Forêts communautaires

4 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015.

Fonctionnement courant :

- Fournitures de bureau, papeterie : 1.663.690 F CFA
- Carburant : 900.000 F CFA

Ces dépenses ont permis la réalisation des activités permanentes de l'UO par les 13 agents qui y travaillent :

- Instruction de dossiers sur les forêts communautaires : 2 dossiers instruits
- Réalisation d'études : 2 études réalisées
- Gestion du contentieux : 1 dossier traité

Frais de mission et de déplacement hors du Gabon : 1.200.000 F CFA

Mission Milan : Cette mission a été effectuée par le Directeur Général Adjoint le 12/10/2015 dans le cadre de l'exposition Universelle de Milan 2015 sur le thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». L'objectif était de présenter et de valoriser l'utilité du bois issu des forêts communautaires gérées durablement ainsi que la prise en compte des préoccupations des communautés rurales. Cette mission n'avait pas de lien direct avec l'atteinte d'un objectif du PAP.

Les difficultés d'exécution rencontrées par l'UO se situent exclusivement au niveau du règlement des dépenses : à ce jour 7 dossiers 2015 n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement, pour un montant de 10.460.000 F CFA, ce, en dépit des relances du RUO auprès du Trésor (3 visites faites à la Direction des Règlements de la DGCPT).

UO centrale Aménagement et restauration des milieux aquatiques

Les difficultés d'exécution rencontrées par l'UO se situent exclusivement au niveau du règlement des dépenses de fonctionnement courant (papeterie, carburant) : Au total, 3 dossiers de dépense ont été engagés et ordonnancés mais à ce jour, seul 1 dossier de 1 362 711 F CFA a été réglé (1^{er} décembre 2015), ce en dépit des relances du RUO auprès du Trésor (3 visites faites à la Direction des Règlements de la DGCPT).

En dépit du règlement très partiel et très tardif des dossiers, le RUO a réussi à assurer un minimum de fonctionnement en gérant avec rigueur le reliquat disponible de fournitures réglées en 2014.

Ceci a permis à l'UO et à ses 12 agents d'atteindre partiellement le résultat annuel attaché à l'objectif n°5 du PAP : Elaborer le guide pratique du suivi-évaluation des milieux aquatiques et tester le manuel de procédures et le guide technique d'aménagement et de restauration

39 UO déconcentrées

Pour chaque UO déconcentrée, les informations suivantes devaient permettre de retracer l'exécution budgétaire :

- 1) Crédits ouverts en LFR
- 2) Montant mis à disposition
- 3) Règlements effectués par le Trésor à ce jour
- 4) Effectifs de l'UO
- 5) Nature des dépenses effectuées en 2015

Nature des dépenses	Montant
<i>Fournitures de bureau, fournitures informatiques, papeterie</i>	
<i>Carburant</i>	
<i>Autres (préciser)</i>	
Total	

6) Niveau de réalisation des activités de base

Activité permanente	Indicateur d'activité	Niveau d'activité 2015	Rappel du niveau 2014
<i>Contrôle et suivi des exploitations forestières en concession</i>	<i>Nombre de contrôles effectués</i>		
<i>Délimitation des forêts communautaires</i>	<i>Superficie forestière délimitée (ha)</i>		
<i>Inventaire des ressources ligneuses et non ligneuses des forêts communautaires</i>	<i>Superficie forestière inventoriée (ha)</i>		
<i>Sensibilisation des concessionnaires à la gestion durable des eaux et des forêts</i>	<i>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</i>		
<i>Sensibilisation des communautés villageoises à la gestion durable des eaux et des forêts</i>	<i>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</i>		
<i>Autres (préciser)</i>			

Ces informations n'ont pas été communiquées.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Gestion des Forêts Domaniales de Production	649 225 000	649 225 000	572 383 504	572 383 504	-76 841 496	-76 841 496
Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt/bois	577 272 791	577 272 791	519 545 512	519 545 512	-57 727 279	-57 727 279
Cotisation internationales (COMIFAC, OAB)	26 486 658	26 486 658	23 837 992	23 837 992	-2 648 666	-2 648 666
Cotisation internationale (OIBT)	45 465 551	45 465 551	29 000 000	29 000 000	-16 465 551	-16 465 551
Gestion des Forêts Communautaires	419 555 432	419 555 432	377 599 889	377 599 889	-41 955 543	-41 955 543
FONDS FORESTIER NATIONAL	419 555 432	419 555 432	377 599 889	377 599 889	-41 955 543	-41 955 543
Total des crédits de titre 4 consommés	1 068 780 432	1 068 780 432	949 983 393	949 983 393	-118 797 039	-118 797 039

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 4 en LFR : 1 068 780 432 F CFA

Crédits disponibles au titre 4 après déduction de la réserve obligatoire de 10 % : 961 902 389 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 949 983 393 F CFA / 961 902 389 F CFA X 100 = 98,8 %

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

DETAIL DES TRANSFERTS

Subvention opérateur FFN :

- crédits ouverts en LFR : 419 555 432 F CFA
- crédits à transférer après imputation de la réserve de 10% : 377 599 889 F CFA
- crédits effectivement mis à disposition 377 599 889 F CFA
- Dépenses exécutées / crédits disponibles : 377 599 889 F CFA / 377 599 889 F CFA X 100 = 100 %

Subvention Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt/bois :

- Dépenses exécutées / crédits disponibles : 519 545 512 F CFA / 519 545 512 F CFA x100 = 100 %

Cotisation internationales (COMIFAC, OAB, OIBT)

- Crédits ouverts au titre 4 en LFR ; 71 952 209 FCFA
- Crédits disponibles au titre 4 après déduction de la réserve obligatoire de 10 % : 64 756 988 F CFA
- Dépenses exécutées / crédits disponibles : 52 837 992 F CFA / 64 756 988 F CFA x 100 = 81,6 %

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 : Gestion des Forêts Domaniales de Production	432 300 000	432 300 000	416 150 000	416 150 000	-16 150 000	-16 150 000
Total des crédits de titre 5 consommés	432 300 000	432 300 000	416 150 000	416 150 000	-16 150 000	-16 150 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 5 en LFR : 432 300 000 F CFA

Crédits disponibles au titre 5 après déduction de la réserve obligatoire de 15 % : 367 455 000 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 416 150 000 F CFA / 367 455 000 F CFA x 100 = 113 %

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

Le programme a reçu un virement de 48 695 000 F CFA, d'où une exécution supérieure au montant disponible après réserve.

DETAIL DES PROJETS

Projet de développement d'un système d'inventaire des ressources forestières nationales

Ce projet a été engagé en 2012 en partenariat avec la Coopération japonaise, pour un coût de contrepartie gabonaise de 1,2 Mds F CFA. Compte tenu des retards de règlement de la contrepartie, la date prévisionnelle de la fin du projet a été reportée à août 2017.

La tranche 2015 du projet devait voir se réaliser les travaux suivants : inventaire sur le terrain, actualisation de la carte de stratification forestière, conception de la base de données. Les financements prévus côté Gabon s'élevaient à 432 millions FCFA.

Compte tenu des problèmes d'exécution des crédits, l'inventaire des ressources forestières n'a pas pu être réalisé. Cependant, la base de données a été élaborée et alimentée avec les données déjà disponibles. La carte de stratification n'a pas été actualisée. Par ailleurs, les arriérés de salaire et d'appointements dus depuis 2 ans aux 29 ouvriers contractuels et aux 60 fonctionnaires impliqués dans le projet n'ont toujours pas été payés, pour un montant total de 351 594 000 F CFA.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR AGENCE D'EXECUTION DES ACTIVITES DE LA FILIERE FORET BOIS

Présentation de l'opérateur

L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois (AEAFFB) est un établissement public à caractère administratif. Elle jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière. Elle est constituée de trois organes à savoir : un Conseil d'Administration, une Direction Générale et une Agence Comptable.

Dans le cadre du service public, l'Agence a pour mandat de contribuer à la promotion des activités de la filière forêt bois, en assurant un appui technique et des conseils en matière d'inventaire, d'aménagement, d'agrèage, de certification, de traçabilité des produits forestiers et en matière de veille économique, politique et stratégique.

Travail avec l'opérateur

- Un CAP a été élaboré et signé le 20 mars 2015
- Aucune réunion de suivi-évaluation n'a été tenue par le RPROG avec le DG de l'opérateur au cours de l'exercice
- Aucun dossier n'a donné lieu à un travail conjoint entre les équipes de l'administration et les équipes de l'opérateur

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat		

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Données non communiquées.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif du CAP : être parvenu à accompagner au moins 3 communautés détentrices de forêt communautaire ayant des plans simples de gestion validés.				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : impliquer les communautés rurales dans le processus de gestion durable des forêts (objectif n° 2)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement de l'accompagnement de la communauté de NKANG dans la réalisation des travaux prescrits dans son PSG	5%	20%	0%	-20%
Indicateur 2 : Taux d'avancement de l'accompagnement de la communauté d'EBYENG EDJUAMENIENE dans la réalisation des travaux prescrits dans son PSG	5%	20%	0%	-20%
Indicateur 3 : Taux d'avancement de l'accompagnement de la communauté de LABOKA dans la réalisation des travaux prescrits dans son PSG	0%	10%	0%	-20%

Explications non communiquées.

Objectif du CAP : Améliorer les peuplements naturels d'essences nobles				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : contribuer à l'aménagement et au reboisement des forêts sur tout le territoire (objectif n° 4)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement des travaux dans la réalisation des pépinières forestières à essences nobles	0	40%	0	-40%
Indicateur2 : nombre de plantules mises en place dans les peuplements naturels	0	500	0	-500

Explications non communiquées

Objectif du CAP : Appuyer la relance du processus FLEGT avec l'Union Européenne				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme: Formaliser et mettre en œuvre le cadre de concertation avec les partenaires et les opérateurs (objectif n° 9)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement des activités contenues dans la feuille de route validée avec l'Union Européenne	10%	40%	0	-40%
Indicateur2 : Nombre de réunions entre la partie gabonaise et l'Union Européenne sur le processus FLEGT	0	2	0	-2

Explications non communiquées.

Par ailleurs, des projets ont été conduits avec des partenaires au développement, contribuant aussi à la mise en œuvre de la politique publique de la gestion durable des eaux et forêts.

Nom du projet partenarial	Montant - FINEX	Source de financement
Développement des Forêts communautaires au Gabon	130 000 dollars US	OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)
Apiculture dans les Forêts Communautaires	189 721 dollars US	FAO
Initiation du processus FLEGT à l'échelle des Forêts communautaires	138 000 dollars US	Programme UE-FAO-FLEGT, exécuté en collaboration avec le WWF-Gabon
Appui au Processus FLEGT/PAGOS	590 150 000 F CFA	Union Européenne

Explications non communiquées.

Engagements de l'Etat pour aider l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois à réaliser ses engagements de performance 2015

Objectif dans le CAP : Parvenir à mener une réflexion profonde qui pourra aboutir à une proposition de texte définissant les mécanismes de financement propre et durable.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de la production du texte définissant les mécanismes de financement propres et durable.	0%	100%	0	-100%

Explications non communiquées

Présentation de l'opérateur

Créée par la Loi n° 4/2010 du 09 février 2010 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds Forestier National, le FFN est un Etablissement Public Administratif jouissant d'une personnalité morale et d'une autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère en charge des Forêts.

Conformément aux dispositions de l'article 250 de la loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République Gabonaise, le Fonds Forestier National assure le financement des activités relatives à la mise en œuvre des missions de service public de l'Etat dans le domaine de la gestion durable de la forêt, de la faune et des Ecosystèmes aquatiques, notamment :

- les inventaires réalisés dans le domaine forestier national ;
- les programmes de reboisement, d'afforestation ou de régénération forestière ;
- l'appui à la promotion et au développement de l'industrialisation de la filière ainsi qu'aux PME, PMI et ONG desdits secteurs;
- les programmes de conservation de la biodiversité notamment la faune sauvage terrestre ou aquatique ;
- la mutuelle des Eaux et Forêts ;
- la formation et de recherche développement des filières forêt et Environnement ;
- les primes d'incitation aux agents assermentés du Ministère en charge des Eaux et Forêts ;
- les contributions aux organisations internationales ;
- la contrepartie aux projets ;
- l'appui ponctuel au fonctionnement du Ministère.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été élaboré et signé par le FFN et le Ministère.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	577 272 791	519 545 512
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	577 272 791	519 545 512

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Explications non communiquées.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif :Etre parvenu à appuyer financièrement au moins 3 communautés dans la création de 3 forêts communautaires				
Mission permanente de l'opérateur : assurer le financement des travaux et des études visant à protéger, à aménager et à valoriser les ressources forestières, fauniques et hydriques.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de communautés bénéficiaires d'un financement du FFN dans la création des forêts communautaires	0	3	0	-3
Indicateur 2 :Nombre de forêts communautaires créées	0	3	0	-3

Absence de financement.

PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » est porté par la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers (DGICBVPF). Il a pour objectif la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux.

Plus précisément, ce programme comprend i) l'ensemble des activités de transformation et de valorisation du bois (la gestion des unités y afférentes, des mouvements des stocks et des flux des volumes produits par ces dernières) ; ii) l'ensemble des activités de valorisation des rebuts forestiers (valorisation de la biomasse et productions des bioénergies); iii) la gestion des produits forestiers non ligneux (gestion des stocks d'exploitation, gestions des opérateurs économiques exerçant dans ce domaine et des flux de commercialisation des PFNL).

En revanche, ce programme ne couvre pas le processus de détermination des valeurs marchandes de chaque produit issu de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destiné à être commercialiser sur le territoire national. La politique d'industrialisation de la filière bois vise actuellement à aller vers une transformation plus poussée du bois. Cette évolution permettra d'avoir des entreprises plus élaborées, plus compétitives et diversifiées. La filière aujourd'hui est caractérisée majoritairement par des industries du bois de la première transformation. La bonne application de cette politique permettra à long terme de pouvoir passer de la 1^{ière} transformation du bois à la 2^{ième} voire même à la 3^{ième} avec plusieurs unités fabriquant des produits finis et de bonne facture.

Monsieur Armand Prosper OBAME ONDO en sa qualité de Directeur Général des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers est le Responsable du programme.

Dans la mise en œuvre du programme, la DGICBVPF s'appuie sur des opérateurs dont le Bureau Industrie Bois (BIB), l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB), le Fonds Forestier National (FFN). Elle s'appuie aussi sur des partenaires dont les principaux sont l'Agence Française de Développement (AFD) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux/ Fonds Commun des Produits de Base (OIBT/CFC) ; Les syndicats des opérateurs économiques (SIAG, UFIAG, UFIGA...)

Le programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » est en lien étroit avec les programmes :

- Gestion durable des eaux et forêts ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Politique industrielle ;
- Gestion fiscale.

L'industrialisation de la filière forêt-bois est l'un des axes majeurs du Code Forestier gabonais, elle poursuit l'objectif d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays, par la mise en place d'industries du bois diversifiées et performantes. Grace à cette vision, le gouvernement a pris lors du Conseil des Ministres en sa séance du 05 novembre 2009 la décision d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale qui va créer au Gabon un nouvel environnement pour les entreprises, une nouvelle organisation et un encadrement différent des activités par l'administration forestière.

En vue de diversifier l'économie nationale, la prise en compte de nouvelles thématiques s'est avéré nécessaires. Ceci s'est traduit par la création au sein de la DGICBVPF de deux nouvelles Directions techniques dénommées Direction de la Valorisation des Rebuts Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) et Direction des Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre (DPFABO).

Au vu de l'évolution de la filière forêt-bois et des nouvelles thématiques abordées par le Ministère des Eaux et Forêts, la nécessité de la révision du Code Forestier s'est imposée. Ceci permettra de cadrer et de réglementer tous ces aspects pour progresser vers une gestion durable des ressources naturelles.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » sont :

- Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets de la biomasse et des produits forestiers non ligneux ;
- Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés.

ACTION N° 1 : PROMOTION DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET VALORISATION DES DECHETS DE LA BIOMASSE ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Cette action recouvre l'ensemble des activités permettant de i) promouvoir la transformation du bois en vue de diminuer les volumes de déchets produits, notamment la création des lignes de récupération des chutes de déligneur, la carbonisation, le bois de chauffe etc..., ii) mieux valoriser les rébus du bois (déchet) et, iii) de valoriser les produits forestiers non ligneux.

La réalisation de ces activités nécessite le renforcement du cadre réglementaire par la mise en place des normes d'industrialisation pour la filière forêt-bois en partenariat avec l'Agence Gabonaise de Normalisation. Il s'agit aussi de mettre en place un environnement qui favorise la réalisation des missions de lutte contre la transformation illicite du bois (création d'une brigade de contrôle des produits débités issus du bois).

Pour ce faire, la DGICBVPF s'appuie sur les directions techniques suivantes :

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebut Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois D'œuvre (DVPFABO).

Cette action est en outre mise en œuvre par les services déconcentrés des directions provinciales des eaux et forêts.

ACTION N° 2 : PROMOTION DU COMMERCE DU BOIS ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX AU NIVEAU DES MARCHES

Cette action a pour objet la mise en place d'une réglementation pour la valorisation des rebus forestiers et des PFNL et les activités d'étude des filières commerciales des PFNL.

Cette action est mise en œuvre par les structures administratives suivantes :

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebut Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois D'œuvre (DVPFABO).

Cette action est en outre mise en œuvre par les services déconcentrés des directions provinciales des eaux et forêts.

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement :

- l'importance et la diversité du patrimoine forestier gabonais reconnue dans le bassin du Congo, « deuxième poumon » de la planète après l'Amazonie ;
- le PSGE qui fait de la forêt un levier important de développement économique et social du pays ;
- une exploitation illicite croissante des ressources forestières (coupes d'arbres) ;
- un rôle progressivement plus important des populations riveraines en matière de valorisation des produits de la filière forêt ;
- le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien règlementée ;
- l'accent mis depuis quelques années par les organisations internationales (FAO) sur la nécessité de lutter contre la pauvreté, de tirer le meilleur parti de toutes les potentialités économiques que recèlent les forêts, au-delà de la simple coupe de bois ;
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de transformation et de valorisation des produits de la filière bois (techniques de sciage, modes de valorisation des rebuts du bois...).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être associés aux réflexions et aux décisions de gestion concernant le patrimoine forestier local. Ils attendent enfin que le secteur de la transformation et de la valorisation des produits de la forêt soit organisé et règlementé.

Les concessionnaires et les industriels forestiers attendent également un renforcement de la réglementation du secteur. Ils attendent des pouvoirs publics un appui technique et financier au développement et à la montée en gamme de leurs activités.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon industriel présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un code forestier et un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- l'interdiction d'exportation des grumes non transformées, au profit d'une valorisation locale ;
- l'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'exploitation illégale de la forêt ;
- la création en cours de l'Ecole des Métiers du Bois et, d'une façon générale, la diversification de l'offre de formation aux métiers du bois ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'industrialisation et d'un plan de développement industriel pour la filière forêt-bois ;
- la création d'une première zone économique spéciale à régime privilégié (Nkok) ;
- l'obtention de résultats prometteurs en termes de création d'unités industrielles et d'emplois, de diversification des activités (bois, PFNL rebuts forestiers), de plus grande valeur ajoutée de ces activités (transformation, valorisation, commercialisation), de plus forte contribution de la filière au PIB ;
- la fin du monopole de la SNBG sur les activités de négoce et de commercialisation du bois, sa reconversion comme opérateur de droit commun ;
- l'émergence des démarches qualité dans les activités de transformation et de valorisation, l'attribution des premières certifications qualité à des unités industrielles de la filière forêt-bois ;
- la mise en place d'instruments d'accompagnement du développement des activités des concessionnaires et industriels : Fonds Forestier National, Bureau Industrie Bois ;
- l'avancement des discussions avec l'Union Européenne sur l'intégration du Gabon dans le processus FLEGT (traçabilité des produits forestiers).

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- un niveau de qualité qui reste insuffisant pour les produits vendus localement ;
- le niveau encore trop élevé des prix de ces produits vendus localement ;

- une valorisation du bois limitée dans la plupart des unités industrielles à un premier niveau de transformation
- une réglementation incomplète de la filière ;
- l'absence de normalisation des activités de la filière forêt-bois ;
- l'insuffisante actualisation des données contenues dans les bases de données du programme ;
- la difficulté à évaluer et à réduire l'importance du secteur informel ;
- la faible présence des nationaux dans la filière, aussi bien comme entrepreneurs que comme salariés ;
- le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- la faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par le domaine eaux et forêts (autres administrations, entreprises privées, ONG...);
- un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

- Mieux tirer parti des ressources en développant la transformation intégrale du bois
- Valoriser les produits forestiers non ligneux
- Promouvoir et développer la participation des nationaux dans la filière
- Offrir aux populations des produits de bonne facture et à moindre coût
- Assurer l'adéquation entre l'exploitation, la préservation des ressources et la transformation plus poussée afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production
- Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

- 1) Disposer d'un cadre législatif et réglementaire révisé et adapté aux évolutions du secteur
- 2) Développer un cadre de collaboration (technique, financier, etc.) étroit entre les administrations publiques, le secteur privé et les partenaires au développement à partir d'une base de données dynamique et complète sur la filière forêt-bois
- 3) Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur la transformation et la valorisation des produits forestiers
- 4) Disposer d'un système de contrôle renforcé pour faire appliquer le cadre légal et réglementaire
- 5) Renforcer les capacités opérationnelles des services de la direction générale des industries, du commerce du bois et de la valorisation des produits forestiers
- 6) Fournir un appui technique et financier aux acteurs du secteur via les administrations partenaires

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir élaboré 3 nouveaux textes d'application du Code Forestier sur le volet industrie, les avoir vulgarisés, et contribuer à la rédaction de la norme technique en matière d'industrialisation du bois

Résultats annuels effectivement atteints

- aucun des 3 textes d'application du Code forestier n'a été élaboré
- seuls les termes de référence du projet de norme technique ont été produits (8% d'avancement cumulé depuis 2014) alors que l'objectif était d'élaborer un cahier des charges détaillé (40% d'avancement)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes réglementaires élaborés.	Texte		5	9 (cumulé 2014-2015)	5 (cumulé 2014-2015)	-4(cumulé 2014-2015)		
Taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois.	%		5%	40%	8%	-32%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Elaboration des 3 textes d'application : le code forestier n'étant pas finalisé à ce jour, les trois textes d'application n'ont pas pu être élaborés.

Indicateur Norme technique : explication non communiquée.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : DEVELOPPER UN CADRE DE COLLABORATION (TECHNIQUE, FINANCIER, ETC) ETROIT ENTRE LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, LE SECTEUR PRIVE ET LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT A PARTIR D'UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET COMPLETE SUR LA FILIERE FORET-BOIS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Parvenir à signer 3 conventions pour développer et animer les cadres de partenariats dans les domaines de la valorisation des PFNL et des rebuts du bois

Résultats annuels effectivement atteints

- Seule une convention a été signée dans le domaine des Produits Forestiers Non Ligneux (identité du co-contractant non précisée)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet cartographie des unités de transformation des rotins dans la province de l'estuaire(PFNL)	%			10%	0%	-10%	ND	ND
Taux d'avancement du projet cartographie des unités de transformation des rebuts dans la province de l'Estuaire	%			10%	0%	-10%	ND	ND
Nombre de conventions signées entre la DGICBVPF et les partenaires de l'administration	Convention			1	0	-1		
Nombre de conventions signées entre les opérateurs de la transformation du bois et les acteurs de la valorisation des rebuts du bois.	Convention			1	0	-1		
Nombre de conventions signées entre les concessionnaires forestiers et les acteurs de la valorisation des rebuts du bois et ceux de la valorisation des PFNL	Convention			1	1	0	2	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Explication non communiquée.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION SUR LA TRANSFORMATION ET LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir actualisé et mis en œuvre le plan de communication pour la DGICBVPF et réaliser des missions de sensibilisation en partenariat avec les collectivités locales et les ONG dans au moins une province pour lutter contre l'informel
- Résultat annuel N°2 : Organiser et tenir une réunion annuelle du comité de suivi des mesures d'accompagnement à l'industrialisation de la filière forêts-bois au Gabon.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : le plan de communication n'a été ni actualisé, ni mis en œuvre ; aucune mission de sensibilisation n'a été réalisée
- Résultat annuel N°2 : la réunion n'a pas été tenue

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du plan de communication	%			100%	0%	-100%		
Taux de mise en œuvre du plan de communication	%			10%	0%	-10%		
Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur les activités informelles	Campagne			1	0	-1		
Nombre de provinces sensibilisées	Province			1	0	-1		
Taux d'avancement du projet 5e réunion	%			100%	0%	-100%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels N°1 et 2 : explications non communiquées.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : DISPOSER D'UN SYSTEME DE CONTROLE RENFORCE POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir réussi à mutualiser les missions et moyens de contrôles sur le terrain (à l'échelle de la DGICBVPF)
- Résultat annuel N°2 : Avoir Finalisé la Réhabilitation des locaux de la brigade d'Owendo et avoir identifié et acquis les sites des brigades de Port-Gentil

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 1 mission de contrôle mutualisée entre les directions techniques de la DGICBVPF a été réalisée (lieu, durée, nombre de participants et résultats non précisés)
- Résultat annuel N°2 : Le projet de réhabilitation des locaux de la brigade d'Owendo est au point mort, de même que le projet de mise en place de la brigade de Port Gentil

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle Planifiées et réalisées conjointement	Mission			2	1	-1	1	
Taux d'avancement du projet de réhabilitation de la brigade d'Owendo	%			75%	0%	-75%		
Taux d'avancement du projet de mise en place de la brigade de Port-Gentil	%			25%	0%	-25%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels N°1 et 2 : explications non communiquées.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES INDUSTRIES, DU COMMERCE DU BOIS ET DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Actualiser et exécuter les plans de formation, d'équipement et d'investissement en collaboration avec le programme Soutien

Résultats annuels effectivement atteints

- Les 3 plans n'ont été ni actualisés, ni exécutés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution du plan de formation	%			25%	0%	-25%		
Taux d'exécution du plan d'équipement	%			20%	0%	-20%		
Taux d'exécution du plan d'investissement	%			10%	0%	-10%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Plan de formation non actualisé et non exécuté : explication non communiquée.

Plan d'équipement et plan d'investissement non actualisés et non exécutés : absence de crédits d'investissement.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : FOURNIR UN APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER AUX ACTEURS DU SECTEUR VIA LES ADMINISTRATIONS PARTENAIRES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir réussi à inciter les populations rurales à s'organiser en trois (3) Groupements d'Intérêts Communs dans le domaine de la valorisation des produits forestiers dans une province pilote

Résultats annuels effectivement atteints

- Un seul Groupement a été mis en place en coordination avec l'ONG Gabon Nature (date de création du Groupement, nom du Groupement, objet social, nombre de participants et localisation non précisés)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de groupements dans la valorisation des produits forestiers	Groupement		1	3	1	-2		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Explication non communiquée.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
9.388.1	Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	14 000 000	1 250 000	- 12 750 000	14 000 000	1 250 000	- 12 750 000
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	10 000 000	1 250 000	- 8 750 000	10 000 000	1 250 000	- 8 750 000
	Titre 4. Dépenses de transfert	4 000 000	-	- 4 000 000	4 000 000	-	- 4 000 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.388.2	Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	7 000 000	405 000	- 6 595 000	7 000 000	405 000	- 6 595 000
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	5 000 000	405 000	- 4 595 000	5 000 000	405 000	- 4 595 000
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 000	-	- 2 000 000	2 000 000	-	- 2 000 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.388	Total pour le Programme	21 000 000	1 655 000	- 19 345 000	21 000 000	1 655 000	- 19 345 000
	Dont :						
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	1 655 000	- 13 345 000	15 000 000	1 655 000	- 13 345 000
	Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	-	- 6 000 000	6 000 000	-	- 6 000 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à 21 000 000 F CFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de finances rectificative 2015, le budget (net de la réserve) du programme Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois évalué à 19 650 000 F CFA a été exécuté à hauteur de 1 655 000 F CFA. Ce qui représente 8,42 % des crédits disponibles.

Ce très faible taux d'exécution est dû aux raisons suivantes :

- la non levée de la réserve obligatoire appliquée aux différents titres ;
- les dysfonctionnements du logiciel VECTIS
- le non engagement de plusieurs dossiers par manque de cachets des responsables d'unités opérationnelles (RUO).

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
9.388	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	21 000 000	- 19 345 000	-	1 655 000
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	- 13 345 000	-	1 655 000
	Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	- 6 000 000	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des mouvements de crédits :

Les mouvements de crédits retracés dans le tableau ci-dessus représentent les crédits disponibles (**19 345 000 F CFA**) du programme, en fin d'exercice budgétaire 2015, redéployés vers la mission "Provisions". Ils se répartissent comme suit :

- Titre 3 : 13 345 000 F CFA ;
- Titre 4 : 6 000 000 F CFA.

Annulations

Le programme n'a pas effectué d'annulation de crédits.

Reports

Le programme n'a pas eu de reports de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	57	57	57	1	4	3	60
Permanents	55	55	55	1	4	3	58
Non permanents	2	2	2	0	0	0	2
Agents de catégorie B	19	19	19	0	4	4	23
Permanents	19	19	19	0	4	4	23
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	3	3	3	2	0	-2	1
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	3	3	3	2	0	-2	1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	79	79	79	3	8	5	84
Main d'œuvre non permanente	3	3	3	1	4	3	6
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	82	82	82	4	12	8	90

Explication des évolutions :

Explication non communiquée.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	999	999	999	999
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	999	999	999	999
Total pour l'opérateur	999	999	999	999
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	999	999	999	999
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	999	999	999	999
Total pour l'opérateur	999	999	999	999
Total pour le programme	999	999	999	999

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Il n'y a pas d'opérateur rattaché au programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Masse salariale des emplois de l'administration	0	0	0	0	0	0
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	0	0	0	0	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois permanents de l'administration du Programme est en gestion centralisée.

A la date du 31.12.2015, 6 agents de la MONP travaillaient au sein du Programme ; cependant, la masse salariale correspondante est prise en charge dans le titre 2 du Programme Pilotage et soutien du Ministère.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 : Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	10 000 000	10 000 000	1 250 000	1 250 000	-8 750 000	-8 750 000
ACTION 2 : Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	5 000 000	5 000 000	405 000	405 000	-4 595 000	-4 595 000
Total des crédits de titre 3 consommés	15 000 000	15 000 000	1 655 000	1 655 000	-13 345 000	-13 345 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 3 en LFR : 15 000 000 F CFA

Crédits disponibles au titre 3 après déduction de la réserve obligatoire de 5 % : 14 250 000 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 1 655 000 F CFA / 14 250 000 F CFA X 100 = 11,6%

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

COMMENTAIRES PAR UNITE OPERATIONNELLE

L'UO Industrie et commerce du bois a engagé un dossier de 1 250 000 F pour l'achat de papeterie. Ce dossier a été ordonnancé mais pas réglé.

L'UO Valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre a engagé et ordonnancé 405 000 F CFA pour financer son fonctionnement courant : 135 000 F CFA pour du carburant, 135 000 F CFA pour de la papeterie et 135 000 F pour des fournitures de bureau. Ces dépenses ont été réglées.

Ces deux UO auraient souhaité engager beaucoup plus mais elles ont été à chaque fois bloquées par le système Vectis qui affichait « plafond atteint ». Des courriers ont été adressés à la Direction de l'Exécution du Budget mais les dysfonctionnements n'ont pas été solutionnés.

Les deux autres UO du programme n'ont rien engagé. Leurs responsables ont déclaré ne pas disposer des fonds permettant d'acquiescer le cachet nécessaire à l'établissement des dossiers physiques de dépense.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 : Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	4 000 000	4 000 000	0	0	-4 000 000	-4 000 000
Regroupement des acteurs de la transformation artisanale du bois et de valorisation des produits forestiers	4 000 000	4 000 000	0	0	-4 000 000	-4 000 000
ACTION 2 Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	2 000 000	2 000 000	0	0	-2 000 000	-2 000 000
Regroupement des acteurs de la transformation artisanale du bois et de valorisation des produits forestiers	2 000 000	2 000 000	0	0	-2 000 000	-2 000 000
Total des crédits de titre 4 consommés	6 000 000	6 000 000	0	0	-6000 000	-6000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 4 en LFR : 6 000 000 F CFA

Crédits disponibles au titre 4 après déduction de la réserve obligatoire de 10 % : 5 400 000 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 0%

DETAIL DES TRANSFERTS

Des subventions étaient prévues pour inciter les villageois à se regrouper en groupements et développer des activités de valorisation des produits forestiers autre que le bois d'œuvre (1 800 000 F CFA prévus) et des activités de transformation artisanale du bois et de transformation des rebuts (3 600 000 F CFA prévus).

Cependant, aucun dossier de dépense de transfert n'a pu être engagé, pour les raisons déjà mentionnés dans les commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 : blocage Vectis / « plafonds atteints » pour les dossiers de valorisation des PFABO et de transformation artisanale du bois ; absence de cachet de l'UO en charge des subventions pour les rebuts.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas reçu de crédits d'investissement.

PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Conservation de la Biodiversité » est orienté d'une part vers la protection de la faune et de la flore et de l'état écologique des milieux aquatiques et, d'autre part, la prévention ou la correction des dégradations que ceux-ci pourraient subir. Il est mis en œuvre par la Direction générale de la Faune et Aires Protégées (DGFAP), la Direction Générale des Forêts (DGF) et la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA).

En ce qui concerne la faune sauvage, l'action du programme vise à gérer cette dernière sur l'ensemble du territoire national selon la réglementation en vigueur, notamment sur les aspects de chasse, détention, importation et exportation. En outre dans le cadre plus restreint des aires protégées, il met l'accent sur la protection des espèces animales et de leur habitat naturel.

Les espèces végétales sont quant à elles protégées dans les zones de conservation des massifs forestiers régulièrement attribués. Ces zones de conservation assurent non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi la protection des habitats de la faune sauvage et la flore, la préservation des paysages et des sites critiques.

Les écosystèmes aquatiques, réservoirs de la diversité biologique, font pour leur part l'objet d'une surveillance dans le but de les maintenir dans un état de conservation qui en permettra la jouissance par les générations actuelles et futures.

Le programme est piloté par Monsieur Brice Léandre MEYE, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées.

Dans la mise en œuvre du programme, les directions générales précitées s'appuient sur l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), le Fonds Forestier National (FFN), WWF, WCS, ASF, Conservation et Justice etc.

Le Programme « Conservation de la Biodiversité » est en lien étroit avec les programmes :

- Gestion Durable des Eaux et des Forêts de l'Etat ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêts bois ;
- Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable ;
- Administration territoriale ;
- Pêche et aquaculture ;
- Tourisme ;
- Gendarmerie Nationale.

En revanche, le programme « Conservation de la biodiversité » ne concerne pas l'utilisation des Forêts et des terrains boisés et des Eaux, dédiée au programme Gestion durable des Eaux et des Forêts. De même, le programme ne met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et de la transformation du bois, de la valorisation et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux, qui relève du programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois ».

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTEGEES Y COMPRIS LES MASSIFS FORESTIERS

Cette action recouvre l'ensemble des activités liées à la conservation de la faune sauvage et de la flore dans les aires protégées et dans les concessions forestières régulièrement attribuées.

La gestion de la faune et des Aires protégées consiste à aménager les Aires protégées, à organiser la chasse, à contrôler les activités anthropiques autour et à l'intérieur des Aires protégées, à promouvoir la traçabilité des produits cynégétiques, et enfin, à assister les communautés dans la gestion des conflits Hommes-Faune. Cette action inclue également la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier et des Aires protégées dont les objectifs sont de préserver les fonctions écologiques et biologiques des forêts.

La mise en œuvre de cette action est effectuée par les Directions techniques suivantes :

- Direction du Développement des Forêts (DDF) ;
- Direction de la Gestion de la Faune et de la Chasse ;
- Direction de l'Aménagement des Aires Protégées.

En outre, cette action est mise en œuvre au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

ACTION N° 2 : SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Cette action recouvre les activités de surveillance des écosystèmes aquatiques. Elle vise à acquérir une connaissance pertinente et cohérente des écosystèmes aquatiques et à constituer un système de veille pour détecter les évolutions de tous les paramètres aquatiques (chimiques, physiques et bioécologiques). Elle vise aussi à améliorer l'état écologique des milieux aquatiques dans les zones de conservation.

La mise en œuvre de cette action est assurée par la Direction des Inventaires et de la Surveillance des Ecosystèmes (DISE) et au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- l'importance et la diversité de la faune et de la flore au Gabon ;
- le PSGE qui fait de cette biodiversité un atout pour le développement et la diversification de l'économie ;
- une exploitation illicite croissante de la biodiversité, faunique et floristique ;
- une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones de conservation (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages...);
- un rôle progressivement plus important des organismes internationaux, des ONG, des associations en matière de conservation de la biodiversité ;
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de conservation de la biodiversité (guides de gestion et d'évaluation) ;
- l'existence de zones naturelles protégées transfrontalières, gérées dans le cadre de traités sous régionaux qui engagent le Gabon politiquement, juridiquement, techniquement ;
- la signature par le Gabon de plusieurs conventions internationales en matière de biodiversité (CDB, CITES, RAMSAR...).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être impliqués dans les réflexions et les décisions des pouvoirs publics concernant le patrimoine faunique et floristique local.

Les opérateurs privés (parcs privés, ménageries, zoos...), pour leur part, attendent du programme une plus grande contractualisation des relations concessionnaires / Etat ainsi qu'un appui technique au développement de leurs activités.

Les partenaires au développement, les ONG et les associations souhaitent s'impliquer davantage dans la définition et la mise en œuvre de la politique de conservation de la biodiversité. Ils attendent aussi une plus grande écoute et une meilleure information / communication de la part de l'Etat ainsi que la mise en place d'un cadre plus formalisé de coopération. De façon plus spécifique, les ONG nationales attendent un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon bleu présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un code forestier, intégrant la problématique de la conservation de la biodiversité ; un travail d'actualisation en cours de ce code ;

- la définition en 2012 d'une stratégie nationale de gestion des conflits homme-faune, à mettre en œuvre sur une période de 5 ans
- la mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte contre le braconnage, avec des premiers résultats significatifs
- le lancement du projet « viande de brousse », au travers de deux expériences pilote, avec la participation des communautés locales ;
- la création des premières aires protégées (parcs nationaux, sanctuaires de biodiversité, réserves de faune...) avec la définition d'un plan de gestion spécifique pour chacune d'entre elles ; l'inscription de certaines de ces aires au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) ou bien leur classement comme zone humide d'importance internationale (RAMSAR) ;
- la mise en place des séries de conservation dans le cadre des plans d'aménagement forestiers.

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'absence de stratégie nationale de gestion de la faune et des aires protégées ;
- le caractère embryonnaire du système d'information sectoriel, la méconnaissance d'une grande partie des ressources fauniques et floristiques ;
- pour le moment, la difficulté à obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des produits de la faune ;
- globalement, une valorisation encore limitée des ressources fauniques et floristiques alors que le patrimoine biologique est d'une grande diversité ;
- le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- la faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par la conservation de la biodiversité (autres administrations, entreprises privées, ONG...) ;
- un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

- Connaître et préserver les zones de conservation, les espèces animales terrestres et les écosystèmes aquatiques
- Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation de la biodiversité afin d'en garantir la pérennité
- Permettre à la population de contribuer au maintien de la biodiversité et d'en jouir dans des conditions optimales
- Développer la contribution de la biodiversité à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

1. Disposer et appliquer un cadre législatifs et réglementaire adapte et évolutif selon le contexte
2. Parvenir à diminuer la pression sur la faune et la flore et leur exploitation illégale
3. Disposer d'une base de données complète et dynamique sur le champ de la biodiversité
4. Assurer la surveillance des écosystèmes aquatiques sur l'ensemble du territoire
5. Prendre en compte les besoins des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles
6. Avoir développé les capacités de l'administration dans le champ du programme
7. Améliorer et intensifier la collaboration avec les opérateurs et les partenaires

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER ET APPLIQUER UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ADAPTE ET EVOLUTIF SELON LE CONTEXTE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir élaboré 4 textes réglementaires en matière de faune, aires protégées et écosystèmes aquatiques et les avoir vulgarisés auprès de l'ensemble des acteurs concernés
- Résultat annuel N°2 : Avoir révisé la loi sur les parcs nationaux pour tenir compte de la nécessité de relever le régime des sanctions et les statuts de l'ANPN

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun des 4 textes prévus n'a encore abouti
- Résultat annuel N°2 : la loi sur les parcs nationaux n'a pas été révisée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes réglementaires élaborés	Texte réglementaire			4	0	-4	4	
Nombre d'actions de vulgarisation réalisées auprès des acteurs	Action			20	0	-20	50	-
Nombre de réunions tenues sur la révision de la loi sur les parcs nationaux	Réunion			5	0	-5	-	-
Nombre de réunions tenues sur la révision des statuts de l'ANPN	Réunion			3	0	-3	-	-

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

2 projets de texte ont été élaborés : projet de décret sur l'organisation des produits cynégétiques (filère viande de brousse) ; projet de révision du décret sur les battues administratives. Cependant les travaux toujours en cours sur l'actualisation du code forestier n'ont pas permis de les finaliser, de les valider et de les vulgariser en 2015.

S'agissant des 2 autres textes (décret transposant en droit interne les dispositions de la CITES ; décret réglementant l'exploitation des structures de détention d'animaux sauvages), la révision du code forestier en cours n'a pas permis de rédiger ces textes, mais les dispositions de la CITES ont été intégrées dans le projet de code.

En 2016, il est prévu de finaliser, valider et vulgariser les 2 projets de texte déjà élaborés en 2015 ainsi que les 2 autres qui étaient aussi prévus au PAP 2015 mais qui n'ont pas connu de début d'avancement.

Par ailleurs, le PAP 2016 prévoit la réalisation de 50 actions de sensibilisation sur ces 4 textes auprès des opérateurs économiques, chasseurs et commerçants, populations locales...

Résultat annuel N°2 :

L'organisation et le pilotage des travaux ont été déficients, au niveau de l'opérateur comme de l'administration. L'engagement de résultat a été reconduit dans le PAP 2016.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : PARVENIR A DIMINUER LA PRESSION SUR LA FAUNE ET LA FLORE ET LEUR EXPLOITATION ILLEGALE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir finalisé l'état des lieux et mis en place le dispositif de rédaction du plan de gestion de l'aire protégée de plaine OUANGA
- Résultat annuel N°2 : Avoir renforcé le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et autour des aires protégées
- Résultat annuel N°3 : Avoir mutualisé les missions et moyens de contrôle sur le terrain

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : le taux d'avancement du projet Plaine Ouanga est de 20% correspondant à la réalisation de l'état des lieux, au lieu des 40% prévus, qui correspondaient à l'état des lieux et à l'organisation des travaux de rédaction du plan de gestion
- Résultat annuel N°2 : 2 missions de lutte anti-braconnage ont été réalisées au lieu des 20 prévues ; 161 procès-verbaux ont été établis par l'administration du programme et l'ANPN au lieu des 50 prévus ; 32 contentieux ont été transmis aux tribunaux au lieu des 25 prévus ;
- Résultat annuel N°3 : 2 missions de contrôle ont été réalisées conjointement par la DGFAP et l'ANPN au lieu des 20 prévues ; aucune mission de contrôle n'a été effectuée conjointement avec d'autres Programmes du Ministère au lieu des 4 prévues.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans le projet d'aménagement de l'aire protégée de la Plaine Ouanga	%		20%	40%	20%	-20%		
Nombre de missions LAB réalisées	Mission LAB		100	20	2	-18	20	
Nombre de Procès-verbaux établis dans le champ du programme	PV		50	50	161	+111	50	
Nombre de contentieux transférés au tribunal	Contentieux			25	32	+7		
Taux de couverture des parcs en surveillance	%			60%				
Nombre de missions réalisées conjointement avec les DG	Mission			4	0	-4		
Nombre de missions réalisées conjointement avec l'ANPN	Mission			20	2	-18		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Un projet de dispositif de rédaction du plan de gestion a été élaboré par l'administration. Cependant, l'insuffisance du budget n'a pas permis à l'administration de se déplacer sur le terrain pour partager et améliorer ce document avec les partenaires et les populations locales. Il n'était pas non plus possible de s'appuyer sur la mission « état des lieux » car le nombre de journées sur place était juste adapté aux travaux d'état des lieux à réaliser, compte tenu du budget disponible.

(NB : le réalisé 2014 indiqué dans le tableau est erroné : il était de 10% et non de 20%)

Résultat annuel N°2 :

Missions de lutte anti-braconnage

Le budget disponible n'a permis de financer que 2 missions LAB de l'Administration centrale sur le terrain, autour des parcs de Waka et Moukalaba Doudou, du 9 au 13 octobre 2015, pour 8 participants. Un rapport de mission a été rédigé. Les infractions mineures qui ont été relevées n'ont pas fait l'objet de PV et les saisies ont été déposées à la Direction provinciale des Eaux et Forêts de la Ngounié.

En 2016, l'administration du Programme a prévu de réaliser 20 missions de lutte anti-braconnage.

Procès-Verbaux et contentieux

Le nombre de procès-verbaux établis par l'administration du Programme et l'ANPN est très supérieur au niveau prévu. De même, le nombre de dossiers de contentieux transmis aux tribunaux est très supérieur au niveau prévu.

Dans le PAP 2016, il est prévu la mise sous surveillance de 3012 km² de superficie des parcs, 100 saisies-arrestations et l'établissement de 50 procès-verbaux.

Résultat annuel N°3 :

Missions conjointes Administration/ANPN :

2 missions seulement ont pu être réalisées conjointement avec l'ANPN alors qu'il en était prévu 20. Ce résultat très inférieur à l'engagement est dû à l'insuffisance des crédits alloués en 2015.

Missions conjointes entre les Programmes du ministère :

Aucune mission conjointe entre programmes du ministère n'a pu être réalisée alors qu'il en était prévu 20. Ce résultat très inférieur à l'engagement est dû à l'insuffisance des crédits alloués en 2015.

Dans le PAP 2016, l'engagement a été revu à la baisse : il est prévu de réaliser 4 missions conjointes entre administrations ou avec l'ANPN.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : DISPOSER D'UNE BASE DE DONNEES COMPLETE ET DYNAMIQUE SUR LE CHAMP DE LA BIODIVERSITE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir expérimenté la méthodologie et les outils de récolte/traitement des données en matière de biodiversité.

Résultats annuels effectivement atteints

- Le taux d'avancement dans l'élaboration de la base de données n'a pas évolué depuis 2014 (15% correspondant à l'élaboration des TDR)
- Une mission de recueil des données a été réalisée et a donné lieu à la production d'une première carte thématique

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la Base de données	%		15%	50%	15%	-35%	50%	
Nombre de missions de collecte des données	Mission		1	2	1	-1		
Nombre de cartes thématiques élaborées dans le champ du programme	Carte			6	1	-5	6	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats escomptés n'ont pas pu être atteints pour plusieurs raisons.

Elaboration de la Base de données

Il était prévu dans les termes de références qu'un cabinet expert soit recruté pour concevoir et développer une application spécifique. Le Taux de 50% d'avancement, dans l'esprit de l'UO, correspondait à la réalisation de cette application, les 50% restant comprenant pour 2016 un achat d'ordinateurs, d'imprimantes et de logiciels spécialisés. La précipitation dans laquelle a été finalisé le PAP 2015 n'a pas permis à l'équipe de direction de Programme de revoir l'objectif en fonction des crédits alloués et la LFR est venue ensuite encore réduire les moyens de l'UO.

C'est la même précipitation dans la finalisation du PAP 2016 qui explique que l'équipe de direction de Programme ait reconduit la cible de 50% sur cet indicateur.

Mission de collecte des données

Une seule Mission a pu être réalisée (province de la Nyanga) et elle a pu l'être grâce aux crédits de l'UO Surveillance et protection des écosystèmes. Si l'UO Cartographie avait décidé de financer cette mission, elle aurait dû renoncer à toute dépense nécessaire à son fonctionnement courant en 2015.

Carte thématique

Une seule mission de collecte de données ayant été effectuée, une seule carte thématique a pu être produite. L'élaboration des 4 cartes prévues aurait nécessité d'effectuer un minimum de 4 missions.

La précipitation dans la finalisation du PAP 2016 n'ayant pas permis à l'équipe de direction de Programme de revoir l'objectif en fonction des crédits alloués, une cible de 6 cartes a été fixée. Cette cible apparaît d'ores et déjà hors de portée.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : ASSURER LA SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes

Résultats annuels effectivement atteints

- L'étude n'a pas démarré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude	%	20%	40%	100%	60%	-40%	100%	-

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les actions effectivement mises en œuvre entre 2013 et 2015 ont été les suivantes : (i) l'élaboration d'un cahier de charge, (ii) élaboration des termes de références pour le recrutement d'un consultant en vue de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes aquatiques, (iii) validation du cahier de charge et des termes de référence par le RPROG conservation, (iv) élaboration d'un modèle de contrat de consultation.

La précipitation dans laquelle a été finalisé le PAP 2015 n'a pas permis à l'équipe de direction de Programme de revoir l'objectif en fonction des crédits alloués et la LFR est venue ensuite encore réduire les moyens d'actions de l'UO. Le consultant ne pouvait donc plus être recruté et les travaux n'ont en conséquence pas démarré.

C'est la même précipitation dans la finalisation du PAP 2016 qui explique que l'équipe de direction de Programme ait reconduit la cible de 100% sur cet indicateur.

Cependant, un espoir subsiste car le RPROG a soumis ce projet d'étude au programme de consultation politique globale du Knowledge Sharing Program (KSP) de la République de la Corée. Un financement alternatif pourrait donc être trouvé.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Assister les communautés villageoises dans la gestion des CHF au moyen d'actions de formation et de sensibilisation aux méthodes de protection des plantations.
- Résultat annuel N°2 : Avoir expérimenté la gestion communautaire de la faune sauvage sur deux sites pilotes

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 3 unités spécialisées de gestion des CHF ont été mises en place, au lieu des 9 prévues ; 1 seule communauté villageoise (10 femmes de la coopérative agricole de la Remboué) a été formée aux méthodes de protection des plantations, au lieu des 9 prévues ; aucun micro-projet de gestion du CHF (AGR) n'a été élaboré (2 prévus) ; 8 missions de sensibilisation des communautés ont été réalisées, au lieu des 5 prévues
- Résultat annuel N°2 : l'expérimentation de la gestion communautaire de la faune sauvage sur les deux sites pilotes n'a pas encore démarré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'unités spécialisées de gestion des CHF mises en place	Unité		0	9	3	-6	5	
Nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations	Communauté		0	9	4	-5	4	
Nombre de micro-projets élaborés dans la gestion des CHF (AGR)	Micro-projet		0	2	0	-2		
Nombre de missions de sensibilisation des communautés concernées par le projet	Mission	2	2	5	8	+3		
Nombre de chasseurs répertoriés	Chasseur	0	0	20	60	+40	20	
Nombre de commerçants recensés	Commerçant	0	0	20	120	+100	20	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Unités spécialisées CHF

La réalisation d'une unique mission sur le terrain a permis de mettre en place 3 unités dans trois provinces : l'Ogooué Lolo, la Ngounié et le Haut-Ogooué. Les moyens disponibles n'ont pas permis de toucher les autres provinces.

En 2016, il est prévu de mettre en place les cellules dans 5 autres provinces. Mais le niveau des crédits alloués pour l'année en cours rend peu probable, d'ores et déjà, l'atteinte d'un tel résultat.

Formation des communautés villageoises

Explications non communiquées.

En 2016, il est prévu de former 4 communautés villageoises.

Micro-projets CHF

Les micros projets Conflit Homme Faune-Activité Génératrice de Revenus (CHF-AGR) sont des projets pour la protection des plantations contre la dévastation par les animaux sauvages.

Aucun micro-projet n'a été réalisé par manque de financement de l'Etat et des partenaires au développement.

En 2016, rien n'est prévu en termes de micro-projet sur les CHF au bénéfice des populations locales, sauf financement spécial.

Résultat annuel N°2 :

Les actions préparatoires à l'expérimentation ont été réalisées :

- signature d'une convention provisoire entre l'administration et les 2 communautés villageoises
- recensement des chasseurs et des commerçants
- délimitation des aires de chasse communautaire
- inventaire de la faune sauvage, du bois et des PFNL
- organisation et formation des 2 communautés villageoises concernées.

Ces actions ont pu être réalisées parce qu'elles ont bénéficié du financement accordé par la FAO au projet de structuration de la filière viande de brousse au Gabon.

Les actions préparatoires ont été plus complexes et plus nombreuses que prévu à mettre en œuvre, ce qui explique que l'expérimentation ait été reportée sur l'exercice 2016 (objectif 6 du PAP 2016).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : AVOIR DEVELOPPE LES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir poursuivi les actions de formation prioritaires dans le champ du programme

Résultats annuels effectivement atteints

- Un plan de formation 2015 a été élaboré
- Les 2 partenariats prévus avec des établissements de formation n'ont pas été mis en place ; des contacts ont été pris avec l'EPCA et l'Ecole de Faune de Garoua (EFG)
- 3 agents de la DGFAP ont été envoyés en formation verticale à l'ÉNEF (au lieu des 10 prévus)
- Aucun n'agent n'a bénéficié d'une formation de recyclage (au lieu des 50 prévus)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration des plans de formation	%	0	0	100%	100%	0	100%	
Nombre de Partenariats signés avec les établissements de formation (ENEF, EFG, etc.)	Partenariat	0	0	2	0	-2		
Nombre d'Agents formés	Agent	0	0	10	3	-7	10	10 (2017)
Nombre d'Agents recyclés (Renforcement de capacité)	Agent	0	0	50	0	-50	50	50 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Partenariat avec les établissements de formation

La démarche prend plus de temps que prévu.

Formation des agents

Explication non communiquée.

L'engagement de résultat a été reconduit dans le PAP 2016

Recyclage des agents

Explication non communiquée.

L'engagement de résultat a été reconduit dans le PAP 2016

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : AMELIORER ET INTENSIFIER LA COLLABORATION AVEC LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir actualisé et mis en œuvre des conventions et protocoles de collaboration avec les opérateurs et les partenaires

Résultats annuels effectivement atteints

- 1 seule convention/protocole (Unité de Lutte contre le Braconnage - ULAB) a fait l'objet d'une révision/actualisation, au lieu des 5 prévus
- 2 conventions/protocoles ont été concrètement mis en œuvre au lieu des 5 prévus ; il s'agit des protocoles de gestion de la faune signés avec OLAM et CEB ; ces protocoles ont été mis en œuvre à travers des patrouilles de surveillance et des actions de sensibilisation effectuées dans les chantiers forestiers et les plantations agro-industrielles

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de conventions et protocoles mis en œuvre	Convention ou protocole		2	5	2	-3		
Nombre de conventions et protocoles révisés /actualisés	Convention ou protocole		3	5	1	-4		
Taux d'avancement dans la mise en place d'une équipe de suivi des conventions	%			100%	0	-100%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Explication non communiquée.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
9.395.1 <i>Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers</i>	3 187 381 800	4 914 300 947	1 726 919 147	3 187 381 800	4 914 300 947	1 726 919 147
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	223 764 000	154 337 000	- 69 427 000	223 764 000	154 337 000	- 69 427 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	19 000 000	8 550 999	- 10 449 001	19 000 000	8 550 999	- 10 449 001
Titre 4. Dépenses de transfert	2 747 617 800	4 667 687 948	1 920 070 148	2 747 617 800	4 667 687 948	1 920 070 148
Titre 5. Dépenses d'investissement	197 000 000	83 725 000	- 113 275 000	197 000 000	83 725 000	- 113 275 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.395.2 <i>Surveillance des écosystèmes fluviaux</i>	11 000 000	6 743 600	- 4 256 400	11 000 000	6 743 600	- 4 256 400
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	11 000 000	6 743 600	- 4 256 400	11 000 000	6 743 600	- 4 256 400
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.395 Total pour le Programme	3 198 381 800	4 921 044 547	1 722 662 747	3 198 381 800	4 921 044 547	1 722 662 747
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	223 764 000	154 337 000	- 69 427 000	223 764 000	154 337 000	- 69 427 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	30 000 000	15 294 599	- 14 705 401	30 000 000	15 294 599	- 14 705 401
Titre 4. Dépenses de transfert	2 747 617 800	4 667 687 948	1 920 070 148	2 747 617 800	4 667 687 948	1 920 070 148
Titre 5. Dépenses d'investissement	197 000 000	83 725 000	- 113 275 000	197 000 000	83 725 000	- 113 275 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le budget du programme conservation de la biodiversité a été exécuté à hauteur de 4 921 044 547 F CFA sur une dotation de 3 198 381 800 F CFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de finances rectificatives 2015. Ce qui représente un taux d'exécution de 170 % des crédits autorisés.

Ce très fort taux d'exécution est dû essentiellement à l'opérateur ANPN qui a obtenu, en cours d'exercice, des crédits supplémentaires de l'ordre de 2 200 000 000 F CFA, ce qui a porté la consommation de crédits de titre 4 à 4 667 687 948 F CFA.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et du titre		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
9.395	Conservation de la biodiversité	3 198 381 800	- 697 407 401	2 420 070 148	4 921 044 547
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	223 764 000	- 69 427 000	-	154 337 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	30 000 000	- 14 705 401	-	15 294 599
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 747 617 800	- 500 000 000	2 420 070 148	4 667 687 948
	Titre 5. Dépenses d'investissement	197 000 000	- 113 275 000	-	83 725 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des mouvements des crédits :

Le programme a reçu en transfert d'un montant de **2 420 070 148 F CFA** du programme dotations pour dépenses accidentelles (mission provisions) en faveur notamment de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN). Cette rallonge a permis de combler le déficit observé dans le fonctionnement de l'agence.

Il est à noter que le programme a viré **48 695 000 F CFA** au titre 5 du programme gestion durable des eaux et forêts. Ce mouvement de crédits interne à la mission n'est pas retracé dans le tableau ci-dessus.

Les crédits disponibles dans le programme en fin d'exercice budgétaire 2015, ont été transférés vers la mission "Provisions" pour un montant de **697 407 401 F CFA**. Ils se répartissent comme suit :

- Titre 2 : 69 427 000 F CFA ;
- Titre 3 : 14 705 401 F CFA ;
- Titre 4 : 500 000 000 F CFA ;
- Titre 5 : 113 275 000 F CFA.

Annulations

Le programme n'a pas effectué d'annulation de crédits.

Reports

Le programme n'a pas eu de reports de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A							
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie B							
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C							
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente							
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme							

Ce tableau est à compléter par l'équipe de direction du programme.

Opérateur : Agence Nationale des Parcs Nationaux(ANPN)

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Ce tableau est à compléter par l'opérateur Agence Nationale des Parcs Nationaux (A. N.P.N).

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Masse salariale des emplois de l'administration	223 764 000	223 764 000	154 337 000	154 337 000	-69 427 000	-69 427 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2 consommés	223 764 000	223 764 000	154 337 000	154 337 000	-69 427 000	-69 427 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Il s'agit de l'exécution des crédits de la main d'œuvre non permanente, la solde étant en gestion centralisée au Ministère chargé du budget.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	19 000 000	19 000 000	8 550 999	8 550 999	-10 449 001	-10 449 001
ACTION 2 Surveillance des écosystèmes aquatiques	11 000 000	11 000 000	6 743 600	6 743 600	-4 256 400	-4 256 400
Total des crédits de titre 3 consommés	30 000 000	30 000 000	15 294 599	15 294 599	-14 705 401	-14 705 401

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 3 en LFR : 30 000 000 F CFA

Crédits disponibles au titre 3 après déduction de la réserve obligatoire de 5 % : 28 500 000 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 15 294 599 F CFA / 28 500 000 F CFA = 53,7 %

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

RATTACHEMENT DES UO AUX ACTIONS

Action 1 : Gestion de la faune et des aires protégées, y compris des massifs forestiers

Cette action est portée par l'UO Documentation, l'UO Programmation, l'UO Cartographie, l'UO Autres aires protégées, l'UO Chasse et conflits homme/faune.

Action 2 : Surveillance et protection des écosystèmes

Cette action est intégralement portée par l'UO Protection et Surveillance des Ecosystèmes

COMMENTAIRES PAR UNITE OPERATIONNELLE

UO Documentation

2 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015 :

- Papeterie : 100 000F CFA
- fournitures informatiques : 110 500F CFA

Ces dépenses ont permis la réalisation des activités permanentes de l'UO par les 5 personnes qui y travaillent : 3775 documents collectés, 3775 documents dépouillés et 2647 documents classés en 2015.

2 dossiers engagés et transmis par le Contrôleur budgétaire à la DEB n'ont jamais été ordonnancés :

- Papeterie : 599 999 F CFA (dossier engagé le 30/09/2015)
- Fournitures informatiques : 551 019 F CFA (dossier engagé le 30/09/2015)

UO Autres Aires Protégées

7 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015. Ces dossiers se décomposent en 2 blocs :

Bloc 1 : dépenses de fonctionnement courant : 600 000 F CFA

- papeterie, fournitures informatiques : 400 000 F CFA
- Carburant : 200 000 F CFA

Ces dépenses ont permis à l'UO et aux 9 agents qui y travaillent de réaliser les activités suivantes :

- Elaboration d'une procédure de classement et de déclassé des aires protégées
- Participation à l'organisation et à l'animation du Forum national sur le conflit homme-faune

Bloc 2 : frais de mission et de déplacement de trois agents : 1 920 000 F CFA

Une mission conjointe DGFAP/DGEA à Panga et Mougagara du 28/09 au 5/10/2015 a permis de restituer aux populations locales les études réalisées sur l'Aire Protégée de la Plaine Ouanga en vue de la mise en place du dispositif de rédaction du plan de gestion de l'aire. Cette mission a permis d'atteindre une partie du résultat annuel N° 1 de l'objectif 2 du PAP 2015 : « Avoir finalisé l'état des lieux de la Plaine Ouanga et mis en place le dispositif de rédaction du plan de gestion de l'aire protégée de Plaine Ouanga »

Par ailleurs, 3 dossiers engagés et transmis par le Contrôleur budgétaire à la DEB n'ont jamais été ordonnancés :

- Papeterie : 400 000 F CFA (dossier engagé le 30/09/2015)
- Fournitures informatiques : 480 000 F CFA (dossier engagé le 30/09/2015)
- Carburant : 480 244FCFA (dossier engagé le 30/08/2015)

UO Cartographie

2 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015 :

- papeterie : 130 000 FCFA
- fournitures informatiques : 140 000 F CFA

Ces dépenses ont permis à l'UO et aux 3 personnes qui y travaillent de réaliser les activités suivantes :

- actualisation de la carte des aires protégées autres que les Parcs Nationaux
- réalisation des cartes et tableaux statistiques inclus dans le rapport d'état des lieux des conflits Homme-Faune en 2015

Par ailleurs, ces dépenses ont directement contribué à atteindre une partie du résultat annuel sur l'objectif 3 du PAP 2015 : « Avoir expérimenté la méthodologie et les outils de récolte/traitement des données en matière de

biodiversité ». 1 carte des principaux cours d'eau de l'aire protégée de la Plaine Ouanga a été élaborée.

Enfin, 3 dossiers de dépense engagés et transmis par le Contrôleur budgétaire à la DEB n'ont jamais été ordonnancés :

- Papeterie : 326 110 F CFA (dossier engagé le 30/09/2015)
- Fournitures informatiques : 750 000 F CFA (dossier engagé le 30/09/2015)
- Carburant : 400 000 FCFA (dossier engagé le 30/08/2015)

UO gestion de la faune et conflits homme-faune

11 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015. Ces dossiers se décomposent en 2 blocs :

Bloc 1 : dépenses de fonctionnement courant : 1 500 000 F CFA

- Fournitures de bureau, papeterie, fournitures informatiques : 1 000 000 F CFA
- Carburant : 500 000 F CFA

Ces dépenses ont permis à l'UO et aux 20 agents qui y travaillent de réaliser les activités suivantes :

- Organisation et suivi des saisons de chasse du 16 mars au 14 septembre 2015 ;
- Organisation et animation du Forum national sur les conflits Homme/faune ;
- Participation aux travaux de révision du Code forestier ;
- Organisation de la journée mondiale de la Vie sauvage ;
- Réalisation d'un inventaire des oiseaux migrateurs ;
- Participation à l'atelier de fabrication et d'expérimentation des propulseurs de balles à piment.

Bloc 2 : frais de mission et de déplacement : 3 840 000 F CFA

Une mission a été organisée dans la province de la Ngounié du 5 au 11 octobre 2015. 8 agents des Eaux et Forêts ont pris part à cette mission.

La mission avait pour objectifs de :

- sensibiliser les communautés villageoises aux recommandations du dernier Forum national sur les conflits homme-faune tenu du 6 au 7 juillet 2015 ;
- prospecter les nouveaux sites pour l'extension du projet viande de brousse ;
- effectuer les patrouilles de lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale de la faune et de la flore autour des parcs de Waka et Moukalaba Doudou.

Cette mission a directement contribué à l'atteinte d'une partie du résultat annuel N° 1 de l'objectif n°5 du PAP 2015 : « Assister les communautés villageoises dans la gestion des CHF au moyen d'actions de formation, de sensibilisation et aux méthodes de protection des plantations.

Elle a aussi contribué à l'atteinte partielle :

- du résultat annuel N° 2 de l'objectif n°2 du PAP : « Avoir renforcé le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et autour des aires protégées ».
- du résultat annuel N° 2 de l'objectif n°5 du PAP : « Avoir expérimenté la gestion communautaire de la faune sauvage sur deux sites pilotes ».

Par ailleurs, 2 dossiers de dépense engagés et transmis par le Contrôleur budgétaire à la DEB n'ont jamais été ordonnancés :

- Fournitures informatiques : 1 700 000 F CFA ;
- Carburant : 2 000 000 F CFA.

UO Programmation

2 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015 :

- papeterie : 100 000 FCFA ;
- fournitures informatiques : 110 500 F CFA.

Ces dépenses ont permis à l'UO et à ses 3 agents de réaliser les activités suivantes :

- élaboration des termes de référence de la mission DGFAP/DGEA de la plaine Ouanga

- participation aux études d'évaluation de l'état des ressources fauniques ;
- mise à jour de la base de données dans les domaines d'activités de la faune et des aires protégées ;
- participation à l'élaboration de projets de partenariat en matière de gestion de ressources fauniques avec les instituts de recherche, les ONG et les établissements de formation.

L'élaboration des termes de référence des missions de terrain relatives à la mission mixte DGAP/DGEA de la plaine Ouanga a directement contribué à l'atteinte partielle du résultat annuel N°1 de l'objectif 2.

Par ailleurs, 3 dossiers de dépense engagés et transmis par le Contrôleur budgétaire à la DEB n'ont jamais été ordonnancés :

- carburant : 601 019F CFA
- fournitures informatiques : 250 000FCFA
- papeterie : 300 000FCFA

UO Protection et Surveillance des Ecosystèmes

9 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015. Ces dossiers se décomposent en 2 blocs :

Bloc 1 : dépenses de fonctionnement courant : 1 677 000 F CFA

- Fournitures de bureau, papeterie, fournitures informatiques : 1 000 000 F CFA ;
- Carburant : 677 000 F CFA.

Ces dépenses ont permis à l'UO et aux 9 personnes qui y travaillent de réaliser les activités suivantes :

- élaboration d'un protocole d'inventaire des eaux de surface ;
- élaboration de 3 modèles de fiche de relevé des données sur les eaux de surface.

Bloc 2 : frais de mission et de déplacement : 5 066 700 F CFA

Mission conjointe, DGFAP/DGEA : 2 560 000 F CFA

- Lieu: Panga et Mougagara (Province de la Nyanga, département de la Basse Banio) ;
- Date: du 05 octobre au 14 octobre 2015 ;
- Durée: 8 jours ;
- Participants : 4.

L'objectif était de prospecter les sites qui devront abriter les réseaux de surveillance des Ecosystèmes aquatiques.

Cette mission a directement contribué à l'atteinte d'une partie du résultat annuel N° 1 de l'objectif n°4 du PAP 2015 : « Avoir réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes »

Mission sous régionale de la 13eme session ordinaire du comité de Direction et du Comité des Ministres de la Commission Internationale du Bassin-Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) : 2 506 000 F CFA

- Lieu : Kinshasa en République Démocratique du Congo ;
- Date : du 22 au 26 juin 2015 ;
- Durée : 9 jours ;
- Participant : 1.

L'objectif était de mettre en place une plateforme sur la gestion intégrée des ressources en eau et des milieux aquatiques dans le bassin du Congo.

Cette mission n'a pas directement contribué à l'atteinte d'un résultat sur objectif du PAP 2015.

2 dossiers de dépense engagés et transmis par le Contrôleur budgétaire à la DEB n'ont jamais été ordonnancés :

- Papeterie : 706 400 FCFA
- Carburant : 1 000 000 FCFA

Enfin, 1 dossier de dépense n'a pas pu être engagé : fournitures informatiques pour un montant de 2 000 000 FCFA. Le dossier a été transmis aux services de la DCAF pour traitement, en même temps que les dossiers d'engagement carburant et papeterie mentionnés ci-dessus. Mais une défaillance du logiciel VECTIS a empêché la DCAF de procéder à l'engagement.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	2 747 617 800	2 747 617 800	4 667 687 948	4 667 687 948	1 920 070 148	1 920 070 148
cotisation internationale (CMS,CITES)	19 227 296	19 227 296	12 136 494	12 136 494	-7 090 802	-7 090 802
Opérateur-ANPN - Parcs Nationaux	2 728 390 504	2 728 390 504	4 655 551 454	4 655 551 454	1 927 160 950	1 927 160 950
Total des crédits de titre 4 consommés	2 747 617 800	2 747 617 800	4 667 687 948	4 667 687 948	1 920 070 148	1 920 070 148

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 4 en LFR : 2 747 617 800 F CFA

Crédits disponibles au titre 4 après déduction de la réserve obligatoire de 10 % : 2 472 856 020 F CFA

Dépenses exécutées / crédits ouverts : 4 667 687 948 F CFA / 2 747 617 800 F CFA X 100 = 169,9 %

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

Le programme a reçu un transfert de 2 200 000 000 F CFA du programme dotations pour dépenses accidentelles (mission Provisions).

DETAIL DES TRANSFERTS

ANPN

- objet : subvention à l'opérateur ;
- prévu au PAP : oui ;
- prévu à la PBI/DPG : oui ;
- montant mis à disposition le 23/06/2015 : 4 655 551 454 FCFA ;
- Montant des règlements effectués par le Trésor : 2 861 295 000 F CFA réglés en 11 versements échelonnés entre le 06/02/2015 et le 10/03/16.

Convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction : 10 168 494 FCFA

- objet : cotisation internationale (395 874 F CFA 2015 + 9 772 620 FCFA arriérés de 2010-2014) ;
- prévu au PAP : oui ;
- prévu à la PBI/DPG : oui ;
- montant réglé : 0 FCFA – en cours de règlement.

Convention CMS sur les espèces migratrices : 1 968 000 FCFA

- objet : cotisation internationale;
- prévu au PAP : oui ;
- prévu à la PBI/DPG : oui.
- règlement: en cours

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION1 : Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	197 000 000	197 000 000	83 725 000	83 725 000	-113 275 000	-113 275 000
Total des crédits de titre 5 consommés	197 000 000	197 000 000	83 725 000	83 725 000	-113 275 000	-113 275 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 5 en LFR : 197 000 000 F CFA

Crédits disponibles au titre 5 après déduction de la réserve obligatoire de 15 % : 167 450 000 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 83 725 000 F CFA / 167 450 000 F CFA x 100 = 50%

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

DETAIL DES PROJETS

Projet Viande de brousse

Le projet Viande de brousse a pour objectif d'organiser la filière de la chasse ainsi que la commercialisation de la viande de brousse par l'implication des communautés villageoises qui disposent de territoires de chasse agréés par l'administration des Eaux et Forêts. Ce projet qui bénéficie de l'appui de la FAO vise aussi à recenser et organiser les commerçants installés déjà dans la filière pour aboutir à la sécurité alimentaire et participer à la réduction de la pauvreté.

Un dossier de dépense a été engagé et ordonnancé pour un montant de 83 725 000 F CFA composé d'un achat de véhicule PU 4X4 d'un montant de 20 000 000 F CFA), de frais de mission pour l'année 2015 de 13 725 000 F CFA, d'indemnités au profit de 20 agents de l'équipe projet pour les années 2013, 2014 et 2015 de 50 000 000 F CFA.

Malgré les efforts de relance du chef de projet, ce dossier est resté bloqué à la Direction de l'Exécution du Budget de la DGBFIP et n'a jamais été transmis au Trésor pour règlement.

L'impact sur le projet a été négatif car la prospection prévue de deux nouveaux sites n'a pu être réalisée. Les autres activités prévues dans la feuille de route 2015 ont pu être mises en œuvre dans les 2 sites déjà retenus grâce au soutien de la FAO : recensement des chasseurs villageois et des commerçants, inventaire faunique, lancement des travaux d'organisation des communautés...

Compte tenu de cette expérience, l'UO n'a pas engagé d'autres dépenses sur ce projet.

En 2016, les activités du projet continueront grâce aux FINEX assurés par la FAO. En revanche, l'absence de crédits d'investissement du Programme en 2016 ne permettra pas d'équiper les communautés comme il était prévu et le périmètre géographique du projet ne pourra pas être étendu au-delà des deux sites existants en 2016.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ANPN

Présentation de l'opérateur : Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

Créée par la loi 003/2007 du 27 août 2007, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) est un établissement public à caractère scientifique et environnemental, doté de la personnalité morale et bénéficiant d'une autonomie administrative et financière.

Sa mission est d'assurer à long terme la protection, la gestion et la valorisation des Parcs Nationaux (PN), zones tampons et périphériques incluses :

- protection des parcs nationaux et de leurs ressources naturelles
- gestion du réseau des parcs nationaux et des aires protégées sous mandat ANPN
- valorisation du patrimoine naturel et culturel des parcs nationaux, en tenant compte de l'équilibre et de la stabilité des écosystèmes.

Par ailleurs, le Gouvernement a instruit l'ANPN d'intégrer dans sa gestion l'Arboretum Raponda Walker, la réserve présidentielle Wonga-Wongué et les 8 sites RAMSAR.

Travail avec l'opérateur

Un projet de Contrat Annuel de Performance (CAP) a été élaboré mais il n'a pas été signé par l'ANPN et le Ministère (DGFAP)

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	2 728 390 504	4 655 551 454
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	2 728 390 504	4 655 551 454

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'agence a reçu du Trésor, au titre de l'exercice 2015, 2 861 295 000 F CFA. Elle a également perçu du Trésor 1 090 000 000 F CFA au titre du solde de la mise à disposition de l'exercice 2014, soit au total 3 951 295 000 FCFA

Ces règlements ont notamment permis de financer les dépenses suivantes en 2015 :

Au titre du financement des emplois

- Salaire du personnel : 1 524 122 868 F CFA
- Arriérés CNSS+ CNAMGS : 284 049 858 F CFA
- Impôts et taxes : 49 523 635 F CFA

Au titre du fonctionnement

- Loyer : 273 761 816 F CFA
- Assurance : 378 970 070 F CFA
- Allocation du fonctionnement des parcs : 147 600 000 F CFA
- Missions : 13 679 000 F CFA
- Carburant : 26 600 000 F CFA
- Consommables : 662 030 503 F CFA

Au titre de l'investissement

- Matériel informatique : 23 365 150 F CFA
- Matériel et outillage : 2 929 285 F CFA
- Matériel de communication : 245 000 F CFA

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif : Avoir contribué à la révision de la loi sur les parcs nationaux				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : Avoir révisé la loi sur les parcs nationaux pour tenir compte de la nécessité de relever le régime des sanctions et les statuts de l'ANPN (objectif 1)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement de la démarche de révision de la loi sur les parcs nationaux	N/A	100%	0%	100%

Commentaires : Organisation et pilotage des travaux déficients, au niveau de l'opérateur comme de l'administration.

Objectif : Avoir intensifié l'effort de surveillance des parcs nationaux				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : Avoir renforcé le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et autour des aires protégées (objectif 2)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de jours de missions réalisés par les éco-gardes	493	-	375	-
Indicateur 2 : Nombre d'homme/ jour en mission	34 603	66 286	25 895	40 390

Commentaires : le maintien de 300 postes de travail a nécessité de réduire les dépenses pour la mise en œuvre des activités de l'Agence, dont la surveillance. Et l'effort de surveillance réalisé en 2015 l'a été en grande partie grâce à la contribution financière des partenaires extérieurs.

PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Amélioration du cadre de vie, Préservation de l'environnement et Développement durable vise à (i) assurer la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'environnement, (ii) protéger et améliorer le cadre de vie urbain et rural, (iii) harmoniser le développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, (iv) surveiller les établissements jugés dangereux, insalubres ou incommodes, (v) assurer l'aménagement et la conservation des sites, (vi) informer et éduquer le public en matière d'environnement et de protection de la nature et (vii) promouvoir et suivre la législation et la réglementation nationales relatives à l'environnement.

Ces deux dernières décennies, on relève une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, la législation environnementale gabonaise s'est considérablement renforcée au point de faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources biologiques importantes, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne la récente adoption et promulgation par les deux chambres du Parlement de la Loi d'orientation sur le Développement durable et de la nouvelle Loi n° 007/2014 du 01 Août 2014 relative à la protection de l'environnement qui abroge la Loi n° 16/93 du 26 Août 1993 dite Code de l'environnement.

Plus précisément, le Programme Amélioration du cadre de vie, Préservation de l'environnement et Développement durable comprend (i) l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, (ii) la lutte contre les pollutions et les nuisances, (iii) la Protection et préservation stratégique et globale de la biodiversité, (iv) la lutte contre les changements climatiques, (v) la valorisation des biens et services environnementaux, (vi) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles, (vi) la sensibilisation / promotion / communication dans le cadre du périmètre d'intervention du programme, (vii) le contrôle du respect des cahiers des charges par les opérateurs en matière environnementale et (viii) les inspections environnementales sur le territoire à travers la mise en place prochaine des Brigades Itinérante de Surveillance Environnementale (BISE).

En revanche, sont exclus du champ de ce Programme (i) la Gestion opérationnelle des eaux continentales (fleuves et lagunes) ; (ii) la gestion opérationnelle de la faune sauvage et des aires protégées (massifs forestiers inclus) ; (iii) le développement opérationnel des énergies renouvelables ; (iv) les projets d'assainissement urbain ; (v) la sensibilisation sur les maladies vectorielles – vulgarisation des kits d'assainissement ; (vi) la promotion opérationnelle des matériaux renouvelables et durables ; (vii) les structures et projets de l'artisanat et de l'économie sociale dans le domaine environnemental et (viii) la surveillance des carrières.

Le programme est piloté par Monsieur Louis Léandre EBOBOLA TSIBAH, Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Pour mettre en œuvre la politique en matière d'environnement et de protection de la nature, la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) est soutenue dans sa mission par des institutions et organismes sous tutelle. Il s'agit : du Centre National Anti-pollution (CENAP), de l'Autorité Nationale Désignée pour les Mécanismes de Développement Propres (AN-MDP), du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) et de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD).

Le Programme Amélioration du cadre de vie, Préservation de l'environnement et Développement durable entretient des liens étroits avec deux programmes dont les activités côtoient les mêmes centres d'intérêt axés sur une gestion durable des ressources naturelles : Conservation de la Biodiversité ; Gestion durable des eaux et forêts.

ACTION N° 1 : GESTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET URBAINES

Cette action recouvre la mise en œuvre des activités liées à (i) la définition d'une politique et des mécanismes de contrôle de la gestion des déchets ; aux (ii) Inventaires des Gaz à effet de Serre voir le bilan carbone, à (iii) la définition d'une politique et de mécanismes de contrôle de la gestion de substances dangereuses ; à (iv) l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité ; à (v) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles ; au (vi) suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan climat ; aux (vii) études sur le changement climatique ; à (viii) l'évaluation de l'empreinte écologique dans les projets de développement mis en œuvre sur le territoire national ; à (ix) la promotion des filières de l'économie verte et à (x) la sensibilisation en matière d'environnement et de développement durable.

Pour ce faire, la DGEPN s'appuie sur les directions techniques suivantes :

- Direction de l'Environnement et de la Nature ;
- Direction des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement.

Les Brigades zonales constituant les services déconcentrés de la DGEPN contribuent directement à la mise en œuvre de cette action.

ACTION N° 2 : ORGANISATION DES INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Cette action recouvre (i) le contrôle du respect des Plans de Gestion Environnementale Sociale (PGES) par les différents opérateurs économiques ; (ii) la réalisation d'audits environnementaux chez les opérateurs économiques ; (iii) l'organisation d'inspections programmées et inopinées et (iv) le contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les attentes exprimées aujourd'hui par la population portent pour l'essentiel sur l'amélioration de leur cadre de vie quotidien : la gestion des déchets ménagers, l'assainissement, la réduction des pollutions industrielles... Ces attentes revêtent une acuité particulière dans les zones urbaines, qui ont subi ces dernières années un processus important de dégradation, à l'instar de Libreville qui est aujourd'hui constituée à 80 % de quartiers sous intégrés.

L'autorité politique partage cette préoccupation majeure et attend du Programme des résultats significatifs dans les domaines suivants :

- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- le développement des comportements écologiques de la population ;
- la cohérence globale de l'action publique en matière environnementale ;
- le développement de l'image de marque internationale du Gabon en matière environnementale.

Toutes ces attentes sont largement relayées par un réseau d'associations nationales et internationales de plus en plus dense et actif sur les questions environnementales : c'est ainsi qu'en 10 ans, le nombre d'associations de protection de l'environnement au Gabon a été multiplié par plus de 10.

Plusieurs avancées peuvent d'ores et déjà être mises à l'actif des décideurs et acteurs publics dans le domaine environnemental, par exemple :

- la prise de conscience progressive de l'enjeu environnemental par les populations, notamment en ville ;
- l'existence d'un cadre législatif et réglementaire ;
- une prise en compte réelle des aspects environnementaux dans tous les projets sectoriels présentant certaines caractéristiques (taille de l'investissement, nature des activités) ;
- la contribution internationale croissante du Gabon en matière environnementale dans le cadre des traités, conventions et accords qu'il a signés et qui le rendent par ailleurs éligibles à un certain nombre de dispositifs de financement ;
- la promotion par l'Etat des métiers de l'environnement ;
- la création des parcs nationaux et des réserves naturelles ;

- la promulgation de la loi n°007/2014 du 01/08/2014 relative à la protection de l'environnement et de la loi d'orientation sur le développement durable.

Néanmoins, des insuffisances et difficultés importantes restent à traiter, notamment :

- l'écart entre les ambitions globalement définies dans les différents documents d'orientation stratégique et les possibilités réelles d'organisation et de réalisation des acteurs publics ;
- l'insuffisance des outils et programmes d'action opérationnels ;
- le chevauchement des compétences et le peu de synergies entre administrations, agences et institutions dans le domaine environnemental, dans un contexte d'augmentation forte du nombre des acteurs impliqués (cf. la création récente du Conseil Climat, de la Commission nationale du développement durable, de l'AN-MDP, de l'AGEOS...);
- la faiblesse du cadre de concertation et des synergies aux niveaux sous régional et régional ;
- la non adhésion de certains pays limitrophes aux conventions internationales, par exemple en matière de pollution marine ou de braconnage.

ENJEUX

- Promouvoir et animer la mise en œuvre d'un modèle de développement durable
- Améliorer le cadre de vie de la population
- Anticiper les conséquences du réchauffement climatique et prévoir les mesures d'adaptation indispensables
- Faire de l'économie verte un levier de création d'emplois et de revenus pour la population

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

1. Avoir élaboré ou actualisé tous les projets de textes législatifs ou réglementaires qui le nécessitent dans le champ du programme
2. Avoir réussi à assurer le respect de la législation et de la réglementation environnementales par les usagers ou les bénéficiaires
3. Le système d'information sur les ressources naturelles et l'environnement sera totalement opérationnel
4. Avoir défini et mis en place un système global de pilotage et d'évaluation de la mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie nationale de développement durable
5. Avoir actualisé et mis en œuvre le plan d'urgence et de lutte contre les déversements accidentels et les rejets illicites d'hydrocarbures et autres substances nuisibles
6. Avoir développé les filières de l'économie verte
7. Avoir mis en œuvre le plan d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : AVOIR ELABORE OU ACTUALISE TOUS LES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir élaboré au moins quatre (4) textes d'application à la nouvelle loi relative à la protection de l'environnement
- Résultat annuel N°2 : Avoir élaboré quatre (4) guides sectoriels relatifs à l'étude d'impact environnemental et social (EIES) dans le cadre du programme PAGOS

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun des 4 textes d'application (liste non communiquée) n'a été produit, les actions réalisées se sont arrêtées au recueil et à l'analyse de matériaux
- Résultat N°2 : Aucun des 4 guides sectoriels n'a été produit

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Taux d'élaboration du texte sur les Etudes d'impact environnemental	%	-	-	100%	50%	-50%		
Taux d'élaboration du texte sur les Installations classées	%	-	-	100%	50%	-50%	100%	
Taux d'élaboration du texte sur les Consultations publiques	%	-	-	100%	50%	-50%		
Taux d'élaboration de la Refonte du texte sur la détermination des éléments à considérer dans la pollution	%	-	-	100%	50%	-50%		
Nombre de textes d'application produits	Texte d'application	-	-	4	0	-4	1	5
Nombre de guides sectoriels sur les EIES élaborés	Guide sectoriel	-	-	4	0	-4	8	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : la rédaction des 4 textes nécessitait le recrutement d'un consultant expert mais l'enveloppe de crédits de fonctionnement du Programme s'est avérée trop réduite pour pouvoir financer cette dépense (coût prévisionnel des prestations du consultant non communiqué).

Résultat annuel N°2 : la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON) du FED (Fonds Européen de Développement), en concertation avec l'Ordonnateur National, a jugé plus opportun de procéder à l'élaboration d'un seul et unique guide dont le contenu reprendrait l'ensemble des secteurs concernés. Plusieurs activités préalables à la production d'un tel document ont ensuite dû être menées : mise en place d'un Comité Multi-acteurs pour les Etudes d'Impact sur l'Environnement ; organisation de 4 missions d'information et de sensibilisation en rapport avec le processus participatif dans le suivi des PGES dans 2 provinces.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : AVOIR REUSSI A ASSURER LE RESPECT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES PAR LES USAGERS OU LES BENEFICIAIRES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir réalisé au moins 3 missions de contrôle ou d'inspection dans les entreprises.

Résultats annuels effectivement atteints

- 12 missions de contrôle et d'inspection ont été réalisées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises	Contrôle/inspection		10	3	12	+9	10	
Nombre de procès-verbaux produits à la suite de contrôles ou d'inspections dans les entreprises	Procès-verbaux		10	1	10	+9	10	
Nombre de rapports produits à la suite de contrôles des Plans de Gestion Environnemental et Social	Rapport de contrôle		5	2	12	+10		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Ces résultats ont été rendus possibles grâce aux appuis budgétaires reçus du PAGOS (Programme d'Appui à la Gouvernance Sectorielle) et du projet DPL (Development Policy Loan).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT SERA TOTALEMENT OPERATIONNEL

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir créé et débuté l'alimentation de la base de données nécessaire à la mise en place d'un Système d'Information Environnementale (SIE).

Résultats annuels effectivement atteints

- La base de données a été créée et alimentée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la conception de la base de données	%		25%	100%	100%	0%		
Nombre de données collectées et saisies par thématique	Données		500	2000	11 635	+9 635	12 635	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'opérateur en charge de cet objectif, le Programme Régional de Gestion de l'information Environnementale (PRGIE), a pu exécuter à 85% le budget qui lui avait été alloué.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : AVOIR DEFINI ET MIS EN PLACE UN SYSTEME GLOBAL DE PILOTAGE ET D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PREVUES DANS LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir formé au moins 100 cadres à la maîtrise de la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADDF) et produit un rapport d'analyse et d'évaluation de la prise en compte des différentes dimensions du développement durable dans les stratégies nationales.

Résultats annuels effectivement atteints

- L'atelier de formation s'est tenu, 70 cadres sur les 100 initialement prévus ont été formés
- Le rapport d'analyse et d'évaluation n'a pas été produit

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés	Agent			100	70	-30		
Taux d'avancement dans l'élaboration du rapport de contexte	%			100%	70%	-30%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La formation a été rendue possible grâce à l'appui de l'Institut Francophone pour le développement Durable (IFDD).

Les difficultés d'exécution des crédits ont empêché d'atteindre la cible en nombre de participants.

La finalisation du rapport reste subordonnée au renforcement des capacités de 2 agents qui doivent suivre une formation aux outils d'Analyse Systémique de la Durabilité (ASD) à Abidjan (Côte d'Ivoire).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : AVOIR ACTUALISE ET MIS EN ŒUVRE LE PLAN D'URGENCE ET DE LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS ET LES REJETS ILLICITES D'HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir actualisé le Décret N° 653 / PR / MTEPN du 21 Mai 2003 relatif à la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.

Résultats annuels effectivement atteints

- Le décret n'a pas été actualisé, la seule action réalisée a consisté à mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer des termes de référence.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de révision du nouveau Décret sur la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles	%			100%	40%	- 60%	100%	
Nombre d'exercice de lutte réalisés contre les pollutions	Exercice de lutte		1	0	0	0		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Explication non communiquée (CENAP).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : D'ICI 2018, AVOIR DEVELOPPE LES FILIERES DE L'ECONOMIE VERTE.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir communiqué sur les filières de l'économie verte auprès des populations, des administrations publiques et du secteur privé.

Résultats annuels effectivement atteints

- Aucune action de communication n'a été réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de réunions organisées autour de la thématique.	Réunion			6	0	- 6		
Nombre de villages sensibilisés	Village			20	0	- 20		
Nombre d'entreprises sensibilisées	Entreprise			10	0	- 10		
Nombre d'emplois dans les filières de l'économie verte	Emploi							
Nombre d'entreprises dans les filières de l'économie verte	Entreprise							

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cet objectif qui devait être supporté par l'opérateur Autorité Nationale Pour les Mécanismes de Développement Propre (AN-MDP), a été abandonné. En effet, l'opérateur en question s'est retrouvé démembré dans sa composition au point qu'à ce jour il existe une certaine confusion quant à l'entité chargée d'exécuter les missions initialement dévolues à cette structure. La conséquence d'une telle situation a été le redéploiement des agents de cette entité vers différents services de l'administration ainsi que la non affectation de crédits budgétaires à celle-ci faute de responsable et de personnels en activité en son sein.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : AVOIR MIS EN ŒUVRE LE PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir mis à jour des informations relatives aux circonstances nationales sur les changements climatiques
- Résultat annuel N°2 : Avoir réalisé les inventaires de gaz à effet de serre sur les secteurs retenus

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Les informations relatives aux circonstances nationales sur les changements climatiques ont été mises à jour à 70%
- Résultat annuel N°2 : Les inventaires de gaz à effet de serre ont été réalisés selon les secteurs à 90%, 95% ou 100%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise à jour des informations	%			100%	70%	-30%	30%	100%
Taux de mise en œuvre du plan d'actions sur les changements climatiques				15%				
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires du secteur Energie	%			35%	100%	70%		
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires du secteur Forêt	%			35%	95%	60%		
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires du secteur Agriculture	%			35%	90%	55%		
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires sur les Procédés industriels	%			35%	100%	65%		
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires sur les Déchets	%			35%	95%	60%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le rapport de mise à jour des informations sur les circonstances nationales a accusé un retard dans sa réalisation suite à la lenteur dans le processus administratif de recrutement des consultants et dans la mise à disposition des moyens financiers. Les 30% restants seront réalisés au cours du mois d'avril 2016.

Résultat Annuel N°2 : L'achèvement des rapports repose sur la disponibilité de certaines données retenues par les détenteurs officiels et sur l'obtention de quelques dernières séries temporelles d'émissions de gaz à effet de serre. La finalisation de tous les rapports et leur revue par les pairs seront effectives d'ici la fin du mois d'avril 2016.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
9.402.1	Gestion des pollutions industrielles et urbaines	342 448 000	86 335 642	- 256 112 358	342 448 000	86 335 642	- 256 112 358
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	18 948 000	13 899 000	- 5 049 000	18 948 000	13 899 000	- 5 049 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	36 500 000	19 086 302	- 17 413 698	36 500 000	19 086 302	- 17 413 698
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	287 000 000	53 350 340	- 233 649 660	287 000 000	53 350 340	- 233 649 660
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.402.2	Organisation des inspections environnementales	211 909 208	118 715 909	- 93 193 299	211 909 208	118 715 909	- 93 193 299
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 400 000	5 400 000	-	5 400 000	5 400 000	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	18 000 000	12 871 750	- 5 128 250	18 000 000	12 871 750	- 5 128 250
	Titre 4. Dépenses de transfert	188 509 208	100 444 159	- 88 065 049	188 509 208	100 444 159	- 88 065 049
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.402	Total pour le Programme	554 357 208	205 051 551	- 349 305 657	554 357 208	205 051 551	- 349 305 657
	Dont :						
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	24 348 000	19 299 000	- 5 049 000	24 348 000	19 299 000	- 5 049 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	54 500 000	31 958 052	- 22 541 948	54 500 000	31 958 052	- 22 541 948
	Titre 4. Dépenses de transfert	188 509 208	100 444 159	- 88 065 049	188 509 208	100 444 159	- 88 065 049
	Titre 5. Dépenses d'investissement	287 000 000	53 350 340	- 233 649 660	287 000 000	53 350 340	- 233 649 660
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Pour le Titre 3, l'écart observé n'est pas le reflet de la situation réelle. En effet, la totalité des crédits associés à ce titre, a bien été engagé, mais les nombreux dysfonctionnements affichés par l'application Vectis, notamment le message de dépassement du plafond alors que les engagements n'avaient été réalisés qu'à hauteur de 50%, ont entraîné la non prise en compte de plusieurs dossiers d'engagement pourtant régulièrement constitués et soumis à la DCAF dans les délais requis.

S'agissant du Titre 4, là aussi, les opérateurs ont éprouvé des difficultés à exécuter leurs crédits pour les mêmes raisons liées aux dysfonctionnements multiples de l'application Vectis et à l'intransigeance des Services de la Direction de l'Exécution du Budget qui y trouvent un excellent prétexte pour impacter négativement l'exécution du budget en dépit du dialogue de gestion qui doit prévaloir mais qui demeure davantage un slogan plutôt qu'une réalité.

Les mêmes raisons justifient l'écart observé dans le Titre 5.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et du titre		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
9.402	Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	554 357 208	- 349 305 657	-	205 051 551
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	24 348 000	- 5 049 000	-	19 299 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	54 500 000	- 22 541 948	-	31 958 052
	Titre 4. Dépenses de transfert	188 509 208	- 88 065 049	-	100 444 159
	Titre 5. Dépenses d'investissement	287 000 000	- 233 649 660	-	53 350 340
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des mouvements de crédits

Les crédits disponibles du programme, en fin d'exercice budgétaire 2015, ont été transférés vers la mission "Provisions" pour un montant de **349 305 657 F CFA**. Ils se répartissent comme suit :

- Titre 2 : 5 049 000 F CFA ;
- Titre 3 : 22 541 948 F CFA ;
- Titre 4 : 88 065 049 F CFA ;
- Titre 5 : 233 649 660 F CFA.

Annulations

Le programme n'a pas effectué d'annulation de crédits.

Reports

Le programme n'a pas effectué de reports de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31-déc-13	Effectifs au 31-déc-14	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	55	62	62	0	0	0	62
Permanents	55	62	62	0	0	0	62
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	22	22	22	0	0	0	22
Permanents	22	22	22	0	0	0	22
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	2	3	3	0	0	0	3
Permanents	2	3	3	0	0	0	3
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	79	87	87	0	0	0	87
Main d'œuvre non permanente	11	10	10	0	0	0	10
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	90	97	97	0	0	0	97

Explication des évolutions :

La situation des emplois n'a pas connu une grande évolution depuis 2013. En effet, malgré des besoins en personnel clairement identifiés, le processus de mise à disposition des postes budgétaires trop lent et approximatif n'aura pas permis de réviser cette tendance.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Emplois rémunérés	Effectifs			
	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Operateur : Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE)				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	13	13	13	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	13	13	13	0
Operateur : Centre National Anti-pollution (CENAP)				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	28	25	21	-4
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	28	25	21	-4
Operateur : Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	5	3	4	1
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	5	3	4	1
Operateur : Autorité Nationale pour les Mécanismes de Développement Propre (AN-MDP)				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	8	8	0	-8
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	8	8	0	-8
Total pour le programme	54	49	38	-1

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

La CNAP connaît depuis plusieurs années un déficit criard en termes d'effectifs. Cet effectif tourne en moyenne autour de 20 à 25 employés. Toutefois, ce déficit est régulièrement compensé par le mode de travail de la CNAP qui est participatif, multi acteur et multi secteur. En effet, il est régulièrement mis en place des équipes de gestion ponctuelle appelée à contribuer aux missions de terrain du CNAP eu égard au caractère transversal de la thématique de la lutte anti-pollution et des missions assignées à cette institution.

Outres les équipes de mission des agents mises en place de façon ponctuelle, la CNAP compte 5 responsables nommés en Conseil des Ministres, 4 de catégorie A à savoir un (01) Directeur Général Adjoint, deux (02) Directeurs et deux (02) Chef de Service

Il convient de préciser à toutes fins utile que les membres du directoire du CNAP, bien qu'étant des personnels en détachement, ne sont pas pris en charge par le budget du CNAP. Autrement dit ce personnel ne perçoit pas d'émoluments ou de primes particulières inhérentes à leurs fonctions au CNAP.

La CNDD connaît depuis plusieurs années un déficit criard en termes d'effectifs. Cet effectif tourne en moyenne autour 4-5 employés. Toutefois, ce déficit est régulièrement compensé par le mode de travail de la CNDD qui est participatif, multi acteur et multi secteur. En effet, il est régulièrement mis en place des comités ad hoc appelés à contribuer aux travaux de la CNDD eu égard au caractère transversal de la thématique du développement durable et des missions assignées à cette institution.

Outres les groupes de travail des membres ad hoc mis en place de façon ponctuelle, la CNDD compte 4 membre permanents, tous de catégorie A à savoir un (01) Secrétaire Permanent, deux (02) Chargés d'Etudes et une (01) Secrétaire de Direction.

L'écart observé au niveau de l'opérateur AN-MDP s'explique par le fait que la structure ayant cessé de fonctionner à cause des nouvelles orientations voulues par la tutelle, son personnel a été déversé dans les autres administrations du ministère.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Masse salariale des emplois de l'administration	24 348 000	24 348 000	19 299 000	19 299 000	-5 049 000	-5 049 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	24 348 000	24 348 000	19 299 000	19 299 000	-5 049 000	-5 049 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Ces dépenses correspondent à la rémunération de la main d'œuvre non permanente (MONP), la solde permanente étant en gestion centralisée au Ministère du Budget.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Action N°9.004.1 Gestion des pollutions industrielles et urbaines	36 500 000	36 500 000	19 086 302	19 086 302	-17 413 698	-17 413 698
Action N° 9.004.2 Organisation des inspections environnementales	18 000 000	18 000 000	12 871 750	12 871 750	-5 128 250	-5 128 250
Total des crédits de titre 3 consommés	54 500 000	54 500 000	31 958 052	31 958 052	-22 541 948	-22 541 948

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 3 en LFR : 54 500 000 F CFA

Crédits disponibles au titre 3 après déduction de la réserve obligatoire de 5 % : 51 775 000 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 31 958 052 F CFA / 51 775 000 F CFA X 100 = 61,7 %

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

Pour le Titre 3, l'écart observé n'est pas le reflet de la situation réelle. En effet, la totalité des crédits associés à ce titre a bien été engagée mais les nombreux dysfonctionnements affichés par l'application Vectis, notamment le message de dépassement du plafond alors que les engagements n'avaient été réalisés qu'à hauteur de 50%, ont remis en cause le traitement d'un bon nombre de dossiers.

Par ailleurs, tous les crédits ordonnancés n'ont jusqu'alors pas été réglés ; et ce, en dépit de multiples relances effectuées auprès des Services de la Dépense qui se contentent d'indiquer que ces dossiers seraient en cours de traitement sans avancer aucune date pour un dénouement éventuel.

COMMENTAIRES PAR UNITE OPERATIONNELLE

UO Environnement et nature

Aucun des 8 dossiers de dépense ordonnancés n'a été réglé, ni en 2015, ni au 1^{er} trimestre 2016, en dépit des nombreuses relances du RUO auprès du Trésor (1 déplacement par mois auprès des services de la Dépense/Trésor depuis septembre 2015, soit 6 relances à ce jour) :

Ces dépenses ordonnancées et non réglées sont exclusivement des dépenses de fonctionnement courant, pour 21 143 132 F CFA :

- fournitures de bureau, papeterie, fournitures informatiques : 750 000 F CFA ;
- carburant (5 véhicules) : 7 055 000 F CFA ;
- entretien et réparation équipements divers (roulants et informatiques) : 7 000 000 F CFA ;
- frais de diffusion communiqués : 6 338 132 F CFA.

L'UO a pu fonctionner, malgré tout, grâce aux appuis financiers suivants :

- Projet PAGOS (Programme d'Appui à la Gouvernance Sectorielle) ;
- Projet DPL (Appui budgétaire Banque Mondiale pour la gestion des ressources naturelles).

Ces FINEX ont permis à l'UO et à ses 66 agents de réaliser les activités suivantes :

- réalisation de 30 missions de suivi de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- instruction et validation de 73 études d'impact environnemental et social dans les secteurs pétrolier, minier, agroalimentaire, agro-industrie, bâtiment, infrastructures ;
- validation de 81 Notices d'Impact Environnementales (NIE).

1 seul dossier de dépense engagé, pour un montant global de 147 500 F CFA, n'a pas fait l'objet d'un ordonnancement pour des raisons liées au dysfonctionnement de l'application VECTIS.

Enfin, 3 dossiers n'ont pas pu être engagés :

- 2 pour l'entretien et la réparation d'équipements divers (roulants et informatiques) : 11 585 940 F CFA ;
- 1 pour des travaux d'impression : 2 712 500 F CF

La raison avancée par les Services de la DCAF était l'impossibilité de saisir un dossier d'engagement au motif que les plafonds étaient atteints alors même que la situation des crédits disponibles indiquait autre chose et que les délais n'étaient pas encore dépassés.

UO Etudes, contentieux et droit de l'environnement

Aucun des sept (7) dossiers de dépense ordonnancés n'a été réglé, ni en 2015, ni au 1^{er} trimestre 2016, en dépit des nombreuses relances du RUO auprès du Trésor (1 déplacement par mois auprès des services de la Dépense/Trésor depuis septembre 2015, soit 6 relances à ce jour) :

Les dépenses ordonnancées et non réglées sont exclusivement des dépenses de fonctionnement courant, pour 3 290 005 F CFA :

- fournitures de bureau, papeterie, fournitures informatiques : 750 005 F CFA ;
- carburant (2 véhicules) : 1 540 000 F CFA ;
- entretien et réparation équipements divers (roulants et informatiques) : 144 314 F CFA ;
- frais de diffusion communiqués : 855 686 F CFA.

Malgré le fait qu'aucun dossier de dépense n'ait été réglé à ce jour, l'UO a pu fonctionner grâce aux appuis financiers suivants :

- Projet DPL (Appui budgétaire Banque Mondiale pour la gestion des ressources naturelles) ;
- Projet OZONE ;
- Projet TCN (Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques).

Ces FINEX ont permis à l'UO et à ses 28 agents de réaliser les activités suivantes :

- 12 missions de contrôle et d'inspections d'installations classées pour l'environnement (ICPE) ;
- deux textes réglementaires adoptés en application de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone et du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone,
 - i) Arrêté n°0280/PM du 10 mars 2015 portant création et organisation du Comité national Ozone ;
 - ii) Arrêté n°0281/PM du 10 mars 2015 réglementant l'obtention des autorisations spéciales d'importation, d'exportation et de détention des substances appauvrissant la couche d'ozone.
- Adoption de l'arrêté n°220/MFEPRN/SG/DGEPN portant création du Comité National dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Ramsar sur les zones humides d'importance internationale.
- Lancement de la troisième communication nationale sur les changements climatiques à travers :
 - i) Elaboration de l'étude sur l'inventaire de gaz à effet de serre ;
 - ii) Organisation d'un atelier de formation de dix-sept (17) experts locaux et de quatre (4) agents de la DGEPN sur l'utilisation du logiciel et les méthodes et techniques de collecte de données devant servir aux calculs d'émission et d'absorption de gaz à effet de serre ;
 - iii) Participation à la 21ème conférence des parties (COP21) ;
 - iv) Contribution à l'élaboration de l'INDC.

1 dossier de dépense engagé, pour un montant global de 3 100 000 F CFA, n'a pas fait l'objet d'un ordonnancement pour des raisons liées au dysfonctionnement de l'application VECTIS.

Enfin, 1 seul dossier de dépense n'a pas pu être engagé : entretien et réparations – climatisation de bureaux et bâtiments administratifs : 1 000 000 F CFA.

Les canevas ci-dessous présentés devaient permettre de retracer le détail de l'exécution des activités de chaque UO.

UO Brigade Environnement Nord

Effectifs de l'UO : données non communiquées

Dépenses de l'UO en 2015 : 3 597 531 F CFA

Nature des dépenses effectuées en 2015 : données non disponibles

Niveau de réalisation des activités permanentes : données non disponibles

Nature des dépenses	Montant
<i>Fournitures de bureau, fournitures informatiques, papeterie</i>	
<i>Carburant</i>	
<i>Loyer</i>	
<i>Frais de déplacement et de mission</i>	
<i>Entretien et réparation</i>	
<i>Autre (préciser)</i>	
<i>Total</i>	

Activité permanente	Indicateur d'activité	Niveau d'activité 2015	Rappel du niveau 2014
<i>Contrôle des plans de gestion environnementale et sociale</i>	<i>Nombre de PGES contrôlés</i>		
<i>Inspection des installations classées</i>	<i>Nombre d'installations classées contrôlées</i>		
<i>Suivi environnemental de projets étatiques</i>	<i>Nombre de projets suivis</i>		

<i>Gestion des plaintes</i>	<i>Nombre de plaintes reçues</i>		
<i>Suivi des dépollutions</i>	<i>Nombre de dépollutions</i>		
<i>Instruction des demandes de mise en conformité (régularisation d'activités)</i>	<i>Nombre de dossiers instruits</i>		
<i>Instruction des demandes d'autorisations et de renouvellement d'autorisations</i>	<i>Nombre de dossiers instruits</i>		
<i>Suivi périodique de l'exécution des prescriptions techniques annexées aux autorisations</i>	<i>Nombre de suivis effectués</i>		
<i>Suivi des procédures environnementales pour les projets(EIE/NIE : visite de sites-cadrages- Consultations Publiques-validation)</i>	<i>Nombre de projets suivis</i>		
<i>Sensibilisation environnementale</i>	<i>Nombre de réunions- communiqués-interviews radio-télévisés</i>		
<i>Autre (préciser)</i>			

UO Brigade Environnement Sud

Effectifs de l'UO : 4 agents

Dépenses de l'UO en 2015 : 3.769.000 F CFA

Nature des dépenses effectuées en 2015 :

Nature des dépenses	Montant
<i>Fournitures de bureau, fournitures informatiques, papeterie</i>	169 000
<i>Carburant</i>	0
<i>Loyer</i>	3 600 000
<i>Frais de déplacement et de mission</i>	0
<i>Entretien et réparation</i>	0
<i>Autre (préciser)</i>	0
Total	3 769 000

Niveau de réalisation des activités permanentes :

Activité permanente	Indicateur d'activité	Niveau d'activité 2015	Rappel du niveau 2014
<i>Contrôle des plans de gestion environnementale et sociale</i>	<i>Nombre de PGES contrôlés</i>	3	8
<i>Inspection des installations classées</i>	<i>Nombre d'installations classées contrôlées</i>	11	8
<i>Suivi environnemental de projets étatiques</i>	<i>Nombre de projets suivis</i>	5	1
<i>Gestion des plaintes</i>	<i>Nombre de plaintes reçues</i>	2	5
<i>Suivi des dépollutions</i>	<i>Nombre de dépollutions</i>	2	3

<i>Instruction des demandes de mise en conformité (régularisation d'activités)</i>	<i>Nombre de dossiers instruits</i>	5	4
<i>Instruction des demandes d'autorisations et de renouvellement d'autorisations</i>	<i>Nombre de dossiers instruits</i>	8	4
<i>Suivi périodique de l'exécution des prescriptions techniques annexées aux autorisations</i>	<i>Nombre de suivis effectués</i>	12	16
<i>Suivi des procédures environnementales pour les projets(EIE/NIE : visite de sites- cadrages- Consultations Publiques- validation)</i>	<i>Nombre de projets suivis</i>	15	18
<i>Sensibilisation environnementale</i>	<i>Nombre de réunions- communiqués-interviews radio-télévisés</i>	2	5

UO Brigade Environnement Est

Le RUO de la brigade n'a pas pu prendre ses fonctions durant l'exercice 2015. De ce fait, aucune exécution budgétaire ni activité n'a été possible.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 2 : Organisation des inspections environnementales	188 509 208	188 509 208	100 444 159	100 444 159	-88 065 049	-88 065 049
Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE)	72 134 067	72 134 067	54 870 410	54 870 410	-17 263 657	-17 263 657
Centre National Anti-pollution (CENAP)	92 330 452	92 330 452	43 199 460	43 199 460	-49 130 992	-49 130 992
Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)	24 044 689	24 044 689	2 374 289	2 374 289	-21 670 400	-21 670 400
Total des crédits de titre 4 consommés	188 509 208	188 509 208	100 444 159	100 444 159	-88 065 049	-88 065 049

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 4 en LFR : 188 509 208 F CFA

Crédits disponibles au titre 4 après déduction de la réserve obligatoire de 10 % : 169 658 287 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 100 444 159 F CFA / 169 658 287 F CFA X 100 = 59,2 %

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

Les opérateurs ont éprouvé des difficultés à exécuter leurs crédits du fait du dysfonctionnement quasi permanent de l'application Vectis.

DETAIL DES TRANSFERTS

PRGIE

- objet : subvention à l'opérateur
- prévu au PAP : oui
- prévu à la PBI/DPG : oui
- montant mis à disposition le 22/06/2015 : 54 870 410 F CFA
- Montant des règlements effectués par le Trésor : 37 325 410 F CFA réglés en 2 versements le 06/07/2015(9 775 974 F CFA) puis le 03/11/2015 (27 549 436 F CFA).

CNAP

- objet : subvention à l'opérateur
- prévu au PAP : oui
- prévu à la PBI/DPG : oui
- montant mis à disposition le 09/06/2015 : 43 199 460 F CFA
- Montant des règlements effectués par le Trésor : 43 199 460 F CFA réglés en 2 versements le 15/06/2015(12 959 838 F CFA) puis le 17/09/2015 (30 239 622 F CFA).

CNDD

- objet : subvention à l'opérateur
- prévu au PAP : oui
- prévu à la PBI/DPG : oui
- montant mis à disposition le 03/06/2015 : 2 374 289 F CFA

- Montant des règlements effectués par le Trésor : 2 374 289 F CFA réglés en 5 versements tous intervenus le 07/08/2015 (754 999 F CFA, 130 000 F CFA, 490 000 F CFA, 500 000 F CFA, 499 290 F CFA).

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Action N°9.004.1 Gestion des pollutions industrielles et urbaines	287 000 000	287 000 000	53 350 340	53 350 340	-233 649 660	-233 649 660
Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques (TCN)	50 000 000	50 000 000	0	0	-50 000 000	-50 000 000
Projet d'Appui à la gestion durable des Zones Humides (PAZH)	190 000 000	190 000 000	53 350 340	53 350 340	-136 649 660	-136 649 660
Payement pour les Services Environnementaux de la MBE (PSE MBE)	47 000 000	47 000 000	0	0	-47 000 000	-47 000 000
Action N° 9.004.2 Organisation des inspections environnementales	0	0	0	0	0	0
-	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 5 consommés	287 000 000	287 000 000	53 350 340	53 350 340	-233 649 660	-233 649 660

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 5 en LFR : 287 000 000 F CFA

Crédits disponibles au titre 5 après déduction de la réserve obligatoire de 15 % : 243 950 000 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 53 350 340 F CFA / 243 950 000 F CFA X 100 = 21,9 %

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

DETAIL DES PROJETS

Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques

Objectifs du projet : préparation de la Troisième Communication Nationale du Gabon relative à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques)

- Date de début – date de fin : Mars 2014 - Mars 2017 ;
- Coût global du projet : 291 000 000 F CFA ;
- Prévu au PAP/ à la PBI-DPG : 50 000 000 F CFA ;
- Dépenses déjà effectuées avant 2015 : 0 F CFA ;
- Crédits disponibles : 42 500 000 F CFA (net de la réserve) ;
- Travaux prévisionnels 2015 : néant ; travaux réellement effectués en 2015 : aucun ;
- Perspectives 2016 : aucune (pas de crédit d'investissement).

Projet d'Appui à la gestion durable des Zones Humides

Objectifs du projet : doter les trois sites Ramsar retenus de plans de gestion et contribuer à la préservation des écosystèmes à travers une gestion rationnelle de la biodiversité.

- Date de début – date de fin : Juin 2014 - Juin 2018 ;
- Coût global du projet : 3 760 500 000 F CFA ;
- Prévu au PAP/ à la PBI-DPG : 190 000 000 F CFA ;
- Dépenses déjà effectuées avant 2015 : 0 F CFA ;
- Crédits ouverts en LFR 2015 : 161 500 000 F CFA ;
- Travaux prévisionnels 2015 : néant, travaux réellement effectués en 2015 : aucun ;

Exécution des dépenses 2015 : 53 350 340 F CFA correspondant au paiement des indemnités de l'équipe projet. L'exécution des autres dépenses n'a pu aboutir notamment :

- Fournitures d'entretien véhicules : 24 299 979 F CFA ;
- Carburant : 1 799 998 F CFA ;

Perspectives 2016 : aucune (pas de crédit d'investissement)

Payement pour Services Environnementaux dans la vallée de la MBE RIVER

L'objectif du projet est la mise en place éventuelle d'un mécanisme de paiement de services environnementaux dans la vallée de la MBE.

Date de début – date de fin : Mai 2012–Mai 2016

Coût global du projet : 929 545 000 F CFA

Prévu au PAP/ à la PBI-DPG : 47 000 000 F CFA

Dépenses déjà effectuées avant 2015 : 0 F CFA

Crédits disponibles hors réserve : 39 950 000 F CFA

Travaux prévisionnels 2015 : néant, travaux réellement effectués en 2015 : Aucun

Perspectives 2016 : aucune (pas de crédit d'investissement)

La majorité des dépenses engagées pour chacun des trois projets concernent essentiellement (i) des dépenses d'équipements (véhicules, matériel informatique, équipements topographiques), (ii) des dépenses de fonctionnement (carburant, entretien et réparation des véhicules, frais d'impression, connexion internet) pour permettre aux différentes Unités de Coordination d'être opérationnelles et (iii) enfin des indemnités pour les membres de l'UCP.

Toutes ces dépenses pourtant conformes aux engagements que le bailleur avait demandés au gouvernement de prendre afin de permettre à l'UCP de supporter certains frais partiellement couverts par les fonds du projet n'ont pas toutes abouti.

Pour exécuter ces crédits, de nombreuses difficultés essentiellement dues aux dysfonctionnements de l'application Vectis ont été observées. En effet, entre le dépassement du plafond incompréhensible au stade de l'engagement, et les messages d'erreur s'affichant au moment de la validation par le Contrôleur budgétaire, le suivi des dossiers dans la chaîne de la dépense a quasiment été impossible, sinon très approximatif.

Seuls les dossiers de dépenses en rapport avec les indemnités de l'équipe projet ont pu être ordonnancés et réglés. Les autres sont restés sans suite malgré de nombreuses relances effectuées au niveau de la Direction de l'Exécution du Budget qui a prétexté dans un premier temps que les imputations de ces dépenses étaient erronées, avant de prétendre par la suite qu'il ne s'agissait point de dépenses d'investissement. Or, l'architecture de chacun des dossiers transmis laissait clairement apparaître que ces dépenses étaient bien destinées aux Unités de Coordination de projets et qu'elles étaient bien prévues dans la nomenclature budgétaire actuellement en vigueur comme étant imputables au Titre 5.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE (PRGIE)

Présentation de l'opérateur

Statuts du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (P.R. G.I.E)

Initié par la Banque Mondiale avec l'appui d'autres bailleurs (FEM, BAD, PNUE, UE, FIDA, FFEM, FAC, ACDI, FAO, PNUD, USAID, Coopération Belge, Coopération Allemande.), le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) est mis en œuvre par l'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE).

De ce fait, le P.R. G.I.E jouit d'une double tutelle : d'une part l'ADIE sur le plan régional, et d'autre part sur le plan national, le Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et la Mer.

Missions du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (P.R. G.I.E)

Missions de service public :

- Garantir la production et la bonne circulation de l'information sur l'environnement ainsi que la valorisation des informations déjà existantes ;
- Impliquer les décideurs dans l'utilisation de l'information sur l'environnement pour leurs activités des planifications et de suivi des ressources naturelles ;
- Produire une information environnementale fiable et disponible qui réponde aux besoins de nombreux utilisateurs ;
- Renforcer les capacités matérielles et humaines des sept pays concernés par le Programme ;
- Améliorer la planification et la gestion des ressources naturelles dans les pays d'Afrique Centrale.

Missions de développement :

- Bibliothèque physique
- Médiathèque

Travail avec l'opérateur

Un contrat annuel de performance (CAP) a été élaboré et signé en Avril 2015. Aucune séance de travail n'a été effectuée entre l'opérateur seul et le programme de rattachement, mais en revanche des revues régulières de suivi de l'avancement des objectifs se sont tenues, revues auxquelles l'opérateur participait.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	35 645 000	35 645 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	36 489 067	19 225 410
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		0
Total de la contribution financière de l'Etat	72 134 067	54 870 410

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Après déduction de la réserve obligatoire de 10%, le montant de la subvention a été ramené à 64 920 660 F CFA.

54 870 410 F CFA ont fait l'objet d'une mise à disposition à l'opérateur en 3 tranches : le 02/06/2015 (9.775.974 FCFA), le 13/10/2015 (27.549.436 FCFA) et le 11/01/2016 (17.545.000 FCFA), soit 82% de la mise à disposition.

Le solde (10 050 250 F CFA) a été transféré au programme Dotation pour provisions accidentelles de la mission "Provisions".

L'agence a également reçu du Trésor 11.813.000 F CFA au titre du solde de la mise à disposition de l'exercice 2014.

Ces règlements ont notamment permis de financer les dépenses suivantes en 2015 :

Masse salariale : 35.645.000 F CFA

- Indemnités fonctionnaires : 14.040.000 F CFA pour 1 personne
- Salariés sous contrat de droit privé : 21.605.000 F CFA pour 12 personnes

Fonctionnement propre : 19 225 410 F CFA

- Règlement des fournisseurs en eaux, électricité, ADSL, consommable informatique et papeterie : 12.725.410 F CFA
- Carburant : 4.500.000 F CFA (pour 4 véhicules de fonction ou de service)
- Collecte des données géographiques et environnementales pour le SIE : 2.000.000 F CFA

Il est important de signaler que pour l'exercice 2015, le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (P.R. G.I.E) n'a bénéficié d'aucune aide que ce soit en matériels roulants comme en outils informatiques (pas d'investissement).

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif : Avoir créé et débuté l'alimentation de la base de données nécessaire à la mise en place d'un Système d'Information Environnementale (SIE)				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT SERA TOTALEMENT OPERATIONNEL (objectif 3)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : Nombre de données collectées et saisies par thématique	500	2 000	11 635	+9 635

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le nombre de données saisies qui était de 2000 données a été dépassé malgré les restrictions budgétaires.

L'essentiel de l'activité de l'opérateur en 2015 s'est focalisée sur la collecte et la saisie des données.

OPERATEUR : CENTRE NATIONAL ANTI-POLLUTION (CNAP)

Présentation du CNAP

Le CNAP, établissement public à caractère administratif et scientifique, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, créé par l'ordonnance n° 5/76 du 22 janvier 1976, a pour missions de :

- inventorer les zones polluées ;
- appliquer la réglementation contre la pollution et les nuisances ;
- évaluer les degrés de pollution et leurs conséquences sur les écosystèmes sur les écosystèmes atmosphériques, terrestre et aquatiques ;
- mettre au point des procédés de lutte contre la pollution et nuisances.

Travail avec l'opérateur

Un contrat annuel de performance (CAP) a été élaboré et signé en Avril 2015. Aucune séance de travail n'a été effectuée entre l'opérateur seul et le programme de rattachement, mais en revanche des revues régulières de suivi de l'avancement des objectifs se sont tenues, revues auxquelles l'opérateur participait.

Crédits consommés par le CNAP en 2015 :

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	92 330 452	43 199 460

Commentaires :

Après déduction de la réserve obligatoire de 10%, le montant de la subvention a été ramené à 83 097 407 F CFA.

L'opérateur a bénéficié d'une mise à disposition de 43 199 460 F CFA, en plusieurs tranches.

Répartition de la subvention : *données non communiquées*

Règlements trésor : *données non communiquées*

Dépenses exécutées en 2015 : 43 199 460 F CFA

Il est important de signaler que pour l'exercice 2015, le CNAP n'a bénéficié d'aucune aide que ce soit en matériels roulants comme en outils informatiques (pas d'investissement)

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif : Avoir actualisé le Décret N° 653 / PR / MTEPN du 21 Mai 2003 relatif à la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : avoir actualisé et mis en œuvre le plan d'urgence et de lutte contre les déversements accidentels et les rejets illicites d'hydrocarbures et autres substances nuisibles (objectif 5)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Taux de révision du nouveau Décret sur préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles		100%	40%	- 60%
Nombre d'exercice de lutte réalisés contre les pollutions	1	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Le décret n'a pas été actualisé, la seule action réalisée a consisté à mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer des termes de référence.

Présentation de l'opérateur

Conformément au décret 000925/PR/MEPFPPN portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) du 18 octobre 2005, la CNDD contribue à l'élaboration du programme du Gabon en matière du Développement Durable qui est présenté à la Commission du Développement Durable des Nations Unies. A ce titre, elle est notamment chargée de :

- définir les orientations d'une politique nationale du développement durable ;
- Soumettre au Gouvernement des recommandations ayant pour objet de promouvoir ces orientations dans le cadre des objectifs arrêtés à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
-

Travail avec l'opérateur

Un contrat annuel de performance (CAP) a été élaboré et signé en 27 Avril 2015. Aucune séance de travail n'a été effectuée entre l'opérateur seul et le programme de rattachement, mais en revanche des revues régulières de suivi de l'avancement des objectifs se sont tenues, revues auxquelles l'opérateur participait.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	24 044 689	2 374 289
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	24 044 689	2 374 289

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La CNDD n'a pas d'autonomie financière. L'exécution des crédits obéit au même processus que connaissent les UO de l'administration.

En 2015, les dépenses suivantes ont été engagées, ordonnancées et réglées :

Dépense	Montant
Papeterie	754 999 FCFA
Fournitures de bureau	130 000 FCFA
Carburant	500 000 FCFA
Consommables informatiques	490 000 FCFA
Entretien et réparation véhicule	499 290 FCFA
Total	2 374 289 FCFA

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif : Avoir formé au moins 100 cadres à la maîtrise de la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADDF) et produit un rapport d'analyse et d'évaluation de la prise en compte des différentes dimensions du développement durable dans les stratégies nationales

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : avoir défini et mis en place un système global de pilotage et d'évaluation de la mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie nationale de développement durable (objectif 4)

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Nombre d'agents formés	0	100	70	-30
Taux d'avancement dans l'élaboration du rapport de contexte	0	100 %	30 %	-70%

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

La réalisation de cet objectif s'est faite en collaboration étroite avec l'Institut Francophone pour le développement Durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). En l'espèce l'IFDD a apporté au Gouvernement gabonais à travers la CNDD, une assistance technique (mobilisation des experts) et une assistance financière pour la tenue de l'atelier de formation des cadres gabonais issus de l'administration centrale, du secteur privé et de la société civile sur l'Analyse Systémique de la Durabilité notamment la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADD-F).

La CNDD a pu former des cadres gabonais à la maîtrise des outils de l'Analyse Systémique de la Durabilité (ASD) notamment la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADD-F). Cependant, seuls 70 cadres ont pu bénéficier de cette formation au lieu des 100 cadres visés. En effet, pour des raisons liées au non décaissement du budget dans les délais et les termes souhaités, la cible du nombre de cadres à former a été révisée à la baisse pour coller aux moyens disponibles.

La finalisation du rapport de contexte qui correspond à la réalisation d'un état des lieux reste subordonnée au renforcement des capacités de 2 agents qui doivent suivre une formation aux outils d'Analyse Systémique de la Durabilité (ASD) à Abidjan (Côte d'Ivoire).

AN MDP

L'opérateur en question est à ce jour démembré dans sa composition au point qu'il existe une certaine confusion quant à l'entité chargée d'exécuter les missions initialement dévolues à cette structure. La conséquence d'une telle situation a été le redéploiement des agents de cette entité vers différents services de l'administration ainsi que la non affectation de crédits budgétaires à celle-ci, faute de responsable et de personnels en activité en son sein.

**PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN
A LA POLIQUUE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE ET PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et Soutien aux politiques des Eaux et Forêts » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal des programmes de politique publique du Ministère des Eaux et Forêts. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal :

- l'administration, la finance et la comptabilité : C'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle permet aux gestionnaires de crédits de mieux s'approprier les exigences en matière budgétaire.
- la gestion des Ressources Humaines : elle relève de la compétence de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet aux programmes de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;
- le patrimoine immobilier : il est géré par le Secrétariat Général Adjoint 2, la DCAF et les Directions Générales. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements.
- les moyens généraux : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc....il revient à chaque service de gérer son matériel.
- les systèmes d'informations, l'informatique-Bureautique : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie. Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement, car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches.
- la documentation et l'archivage : c'est un service de la DCSI. S'il est bel et bien prévu à l'article 21 du décret 291 du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, il peine cependant à jouer pleinement son rôle. En effet, l'absence de centre de documentation et d'espace de stockage paralyse son fonctionnement.
- le courrier, le secrétariat, le bureau d'ordre et la reprographie : il existe au sein du Ministère un Service du Courrier rattaché à la DCSI, dont les principales missions sont l'accueil des usagers, la réception, l'expédition, la distribution et la ventilation du courrier. Par contre, chaque entité dispose de son secrétariat et s'est équipée en matériel de reprographie. Ces services sont gérés directement par les responsables des entités auxquelles ils sont rattachés.
- les Services intérieurs : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général Adjoint 2 et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux. En ce qui concerne la gestion du planning d'occupation des salles ou l'aménagement et l'équipement de celles-ci pour le travail en réunion, il revient à chaque direction de gérer son espace.
- la production de données statistiques (externes et internes) : le Service Statistique est rattaché à la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes (DCESP). Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels.
- la communication : rattaché à la DCSI, le Service Communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. La manière de communiquer en interne est la capacité pour tous les agents en fonction à communiquer entre eux. Par contre, la communication externe concerne essentiellement la promotion des activités du Ministre géré essentiellement par le Conseiller en communication du Cabinet du Ministre.
- la fonction juridique-contentieux : le service juridique est rattaché à la DCESP. Il est notamment chargé d'étudier, normaliser et uniformiser tous les projets de textes, en collaboration avec les services concernés et d'initier les projets de textes conformément à la politique du Ministère dans ses domaines de compétences. C'est un service qui actuellement ne fonctionne pas de manière optimale.
- le pilotage global des politiques : mené par le Cabinet du Ministre, le pilotage vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Le programme Pilotage et soutien aux politiques des Eaux et Forêts ne couvre pas les activités sectorielles qui relèvent de la compétence des opérateurs et des programmes de politique publique du Ministère.

Le programme Pilotage et soutien aux politiques des Eaux et Forêts est en articulation avec tous les autres programmes de la Mission Economie forestière et biodiversité, à savoir :

- Gestion durable des Eaux et des Forêts ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable.

Le Responsable de programme est le Secrétaire Général du Ministère.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme comprend deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle qui relève du Cabinet du Ministre et la coordination administrative qui relève du Secrétariat Général.

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

L'action Pilotage de la stratégie ministérielle est conduite par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et de l'Inspection Générale des Services. Elle recouvre :

- l'orientation, la réorientation et la validation de la politique publique et de ses priorités ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielle, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- l'évaluation de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- la coordination des activités de promotion des investissements et des exportations ainsi que celles relatives à l'assainissement du climat des affaires dans le secteur ;
- la communication sur l'agenda et les activités du Ministre.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

Cette action recouvre toutes les activités qui concourent à celles des autres actions ou programmes de politique publique, en leur fournissant un soutien ou un encadrement.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur quatre Directions, à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires financières ;
- la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information ;
- la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes.

Pour faciliter le travail de ses agents, l'Administration doit non seulement moderniser ses outils (système d'information, équipements, méthodes, etc.), mais également responsabiliser ses agents, les former et recruter des profils nécessaires à la réalisation des objectifs.

C'est pour faire face à ce besoin constant de performance que le Gouvernement a adopté plusieurs projets de décrets portant cadre organique des Ministères. Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà, appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- la Direction Centrale de la Communication ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- le Service Central du Courrier.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- des nouvelles directions centrales support à mettre en place progressivement (DCRH, DCC, DCAJ...);
- des démarches de modernisation administrative à porter et à animer, dont la budgétisation par objectifs de programme ;
- des opportunités offertes par les nouvelles technologies pour travailler et collaborer plus efficacement.

Les attentes des agents vis-à-vis du programme sont l'amélioration des conditions et des moyens de travail ainsi que le développement de parcours professionnels motivants au sein de l'administration : locaux, outils de travail, développement des compétences, information et communication, pratiques de management...

Les attentes des managers de l'administration sont de pouvoir disposer de la zone d'autonomie d'action et des outils indispensables pour gérer, développer et tirer le meilleur parti des ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition dans le cadre des différents programmes.

Enfin, les autorités politiques attendent du programme qu'il apporte une contribution majeure à la dynamique de modernisation de l'administration et à l'amélioration de l'efficacité de l'action administrative.

Un certain nombre de points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un cadre juridique clair pour la quasi-totalité des fonctions support ;
- la mise en place par étape des DCRH, DCSI et DCESP, avec un début de prise en charge d'activités à plus forte valeur ajoutée (production de statistiques, rédaction de procédures, réalisation d'études...);
- le support significatif d'ores et déjà apporté aux structures opérationnelles par certaines fonctions (fonction Finances-comptabilité par exemple).

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- globalement, une qualité de support aux opérationnels encore largement insuffisante (dans l'écoute et la compréhension des besoins, dans le niveau de disponibilité et de réactivité, dans la capacité à adopter la bonne posture de prestataire et apporteur de conseil / expertise, dans le degré d'expertise technique parfois).
- l'absence de politiques, de schémas directeurs, de programmes pluriannuels formalisés dans les différents domaines supports ; de ce fait, l'absence de cap mobilisateur pour les agents du programme Pilotage et soutien et l'absence de cadre fonctionnel clair pour l'action des programmes de politique publique.
- le manque de données chiffrées dans le champ du programme ; le manque aussi d'outils et de pratiques de suivi et de pilotage de l'action et des résultats, pour chaque fonction support et de façon globale au niveau du programme.
- des fonctions supports qui agissent de façon souvent cloisonnée les unes par rapport aux autres, qui partagent peu l'information et qui n'ont pas encore développé une vision intégrée des besoins des bénéficiaires et des réponses à leur apporter.

ENJEUX

- Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration ;
- Faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration ;
- Développer la performance globale au niveau de chaque fonction soutien.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

1. Disposer d'un système d'information organisé pour le ministère (recueil, traitement et mise à disposition)
2. Mettre en place et animer le cadre managérial au sein du programme soutien et conduire de manière proactive les différents projets de l'administration (GRH, modernisation...)
3. Disposer et mettre en œuvre les politiques transversales accompagnées de procédures formalisées et respectées
4. Développer la collaboration et la relation clients-fournisseurs avec les sectoriels
5. Porter le renforcement des capacités au sein du ministère
6. Disposer d'un système de communication externe et interne performant

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE (RECUEIL, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel dU résultat attendu

- Parvenir à tester le fonctionnement du nouveau système d'information (atelier de recettes)

Résultat annuel effectivement atteint

- Le nouveau système d'information n'a pas été testé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place du système d'information	%			30%	8%	-22%	30%	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats : à compléter par le chef de file.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : METTRE EN PLACE ET ANIMER LE CADRE MANAGERIAL AU SEIN DU PROGRAMME SOUTIEN ET CONDUIRE DE MANIERE PROACTIVE LES DIFFERENTS PROJETS DE L'ADMINISTRATION (GRH, MODERNISATION...)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel N°1 : Parvenir à suivre l'état d'avancement des travaux du programme soutien

Résultat annuel N°2 : Parvenir à suivre l'état d'avancement de 4 projets transverses (BOP, GRH, Projet de modernisation 1 poste-1 agent, Mise en place des nouvelles fonctions) en cours au sein de l'administration

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel N°1 : les 8 réunions de suivi prévues ont été tenues

Résultat annuel N°2 : Sur les 4 projets transverses retenus, 1 seul a fait l'objet d'un suivi organisé en 2015 (Mise en place des nouvelles fonctions support – DCRH uniquement) ; cependant, un autre projet transverse, non prévu dans la liste initiale, a fait l'objet d'un suivi organisé : l'actualisation du code forestier

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de réunions techniques inter-fonctions soutien tenues	Réunion			8	8	0		
Nombre de projets transverses en cours faisant l'objet d'un suivi	Projet		5	4	1	-3		
Nombre de revues de pilotage multi-projets animés par le RPROG	Revue		6	8	0	-8		
Taux d'avancement dans la mise en place du dispositif de suivi – évaluation	%			50%	15%	-35%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : les 8 réunions techniques ont porté sur le suivi de la mise en œuvre du PAP 2015 et sur la préparation du PAP 2016. Un compte-rendu a été élaboré à l'issue de chacune de ces réunions.

Résultat annuel N°2 : explication non communiquée.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : DISPOSER ET METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES TRANSVERSALES ACCOMPAGNEES DE PROCEDURES FORMALISEES ET RESPECTEES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir rédigé et mis en œuvre les 4 manuels de procédures des fonctions supports

Résultats annuel effectivement atteint

- Les 4 manuels ont été rédigés (Ressources humaines, affaires financières, études et statistiques, systèmes d'information) mais ils n'ont pas encore été vulgarisés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures rédigés et vulgarisés	Manuel		4	4	0	-4	4	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les ateliers de vulgarisation n'ont pas pu se tenir car les dossiers de dépense afférents aux équipements de communication et aux prestations de cocktail ont été bloqués à l'ordonnancement.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : DEVELOPPER LA COLLABORATION ET LA RELATION CLIENTS-FOURNISSEURS AVEC LES SECTORIELS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Vulgariser et mettre en œuvre la charte « qualité de service » des fonctions supports

Résultat annuel effectivement atteint

- La charte n'a pas encore été validée, vulgarisée et mise en œuvre.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mise en œuvre de la charte de qualité de service	%			50%	0%	-50%	90%	100% (2018)
Nombre de participants à l'atelier de vulgarisation de la charte de qualité	Participant			250	0	-250		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les ateliers de validation et de vulgarisation n'ont pas pu se tenir car les dossiers de dépense afférents aux équipements de communication et aux prestations de cocktail ont été bloqués à l'ordonnancement.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : PORTER LE RENFORCEMENT DES CAPACITES AU SEIN DU MINISTERE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Parvenir à mettre en place le dispositif de renforcement des capacités au sein des différents programmes

Résultats annuels effectivement atteints

- aucun agent formé au sein du programme Pilotage et soutien (10 agents devaient être formés en gestion des Ressources humaines)
- pas d'actualisation de la nomenclature des postes du Ministère
- pas d'évaluation des besoins de compétences des agents du Ministère
- pas d'élaboration ni de mise en œuvre d'un plan de formation
- pas d'équipement des bureaux du Ministère
- recensement des effectifs de l'administration centrale du Ministère

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés dans les spécialités de chaque fonction support	Agent			10	0	-10		
Taux d'avancement dans la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités en formation des DG	%			15%	0%	-15%		
Taux d'avancement dans la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités en matériel de bureau des DG	%			5%	0%	-5%		
Taux d'avancement dans le projet d'actualisation du fichier du personnel	%			10%	5%	-5%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Formation des agents du Programme Pilotage et soutien : pas de crédits pour payer les écoles de formation

Méthodes et outils de développement des Ressources humaines du Ministère : manque d'organisation des travaux suite à l'absence du chef de file d'objectif, reçu en stage à l'extérieur

Equipement des bureaux du Ministère : pas de crédits de titre 5 pour acheter le matériel

Actualisation du fichier du personnel : Le personnel de l'administration déconcentrée n'a pas pu être recensé du fait du manque de moyens mobilisables pour le déplacement et le séjour sur le terrain des agents centraux. Une autre option aurait été de faire effectuer ce recensement directement par les services déconcentrés mais les résultats risquaient de manquer de fiabilité.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : DISPOSER D'UN SYSTEME DE COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE PERFORMANT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Réussir à organiser la fonction communication

Résultat annuel effectivement atteint

- Aucune des actions prévues n'a été mise en œuvre : actualisation de la signalétique des locaux, réorganisation du parking du Ministère, couverture médiatique des activités du Ministre...

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la mise en œuvre des procédures de communication interne	%			40%	0%	-40%		
Taux d'avancement dans la mise en œuvre du plan de communication externe	%			40	0	40		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats n'ont pas été atteints par manque de moyens financiers.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
9.409.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	58 452 000	49 906 555	- 8 545 445	58 452 000	49 906 555	- 8 545 445
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 452 000	13 249 000	-203 000	13 452 000	13 249 000	-203 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	45 000 000	36 657 555	- 8 342 445	45 000 000	36 657 555	- 8 342 445
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.409.2	Coordination administrative	4 535 080 296	525 299 279	-4 009 781 017	4 535 080 296	525 299 279	-4 009 781 017
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 059 860 000	203 460 511	- 3 856 399 489	4 059 860 000	203 460 511	-3 856 399 489
	Titre 3. Dépenses de biens et services	409 220 296	316 666 887	- 92 553 409	409 220 296	316 666 887	- 92 553 409
	Titre 4. Dépenses de transfert	66 000 000	5 171 881	- 60 828 119	66 000 000	5 171 881	- 60 828 119
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
9.409	Total pour le Programme	4 593 532 296	575 205 834	-4 018 326 462	4 593 532 296	575 205 834	-4 018 326 462
	Dont :						
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 073 312 000	216 709 511	-3 856 602 489	4 073 312 000	216 709 511	-3 856 602 489
	Titre 3. Dépenses de biens et services	454 220 296	353 324 442	- 100 895 854	454 220 296	353 324 442	- 100 895 854
	Titre 4. Dépenses de transfert	66 000 000	5 171 881	- 60 828 119	66 000 000	5 171 881	- 60 828 119
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à 4 593 532 296 F CFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de finances rectificatives 2015, le budget (net de la réserve) du programme pilotage et soutien de 4 564 221 281 F CFA a été exécuté à hauteur de 575 205 834 F CFA, soit 12,5 % de consommation des crédits inscrits.

Ce faible taux d'exécution est imputable essentiellement aux raisons suivantes :

- non levée de la réserve obligatoire appliquée aux différents titres ;
- rejet de certains dossiers pour non-conformité d'engagements ;
- dysfonctionnement du logiciel VECTIS.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et du titre		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
9.409	Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 593 532 296	- 4 018 326 462	-	575 205 834
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	4 073 312 000	- 3 856 602 489	-	216 709 511
	Titre 3. Dépenses de biens et services	454 220 296	- 100 895 854	-	353 324 442
	Titre 4. Dépenses de transfert	66 000 000	- 60 828 119	-	5 171 881
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des mouvements de crédits :

Les crédits disponibles du programme, en fin d'exercice budgétaire 2015, ont été transférés vers la mission "Provisions" pour un montant de **4 018 326 462 F CFA**. Ils se répartissent ainsi que suit :

- Titre 2 : 3 856 602 489 F CFA ;
- Titre 3 : 100 895 854 F CFA ;
- Titre 4 : 60 828 119 F CFA.

Annulations

Le programme n'a pas effectué d'annulation de crédits.

Reports

Le programme n'a pas effectué de reports de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	ND	3	3	ND	0	ND	3
Agents de catégorie A	ND	197	197	8	32	24	221
Permanents	ND	197	197	8	32	24	221
Non permanents	ND	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	ND	125	125	6	19	13	138
Permanents	ND	125	125	6	19	13	138
Non permanents	ND	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	ND	14	14	3	2	-1	13
Permanents	ND	14	14	3	2	-1	13
Non permanents	ND	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	ND	336	336	17	53	36	372
Main d'œuvre non permanente	ND	7	7	1	14	13	20
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	ND	346	346	18	67	49	395

Explication des évolutions :

Les entrées des catégories A, B et C sont constituées des agents en cours de recrutement et qui perçoivent déjà une solde. Ils sont connus sous la dénomination « Bon de caisse rose ».

Ceux de la MONP sont par contre des agents qui étaient dans la main d'œuvre d'appui.

Les sorties, au nombre de 18 agents, se répartissent comme suit :

- 17 fonctionnaires faisant valoir leur droit à la retraite ;
- 1 agent de la MONP décédé.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur ENEF

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)		87	98	+11
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)		7	11	+4
Total pour l'opérateur		94	109	+15
Total pour le programme		433	522	89

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Explication à compléter par l'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
Masse salariale des emplois de l'administration	4 073 312 000	4 073 312 000	216 709 511	216 709 511	-3 856 602 489	-3 856 602 489
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère					0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	4 073 312 000	4 073 312 000	216 709 511	216 709 511	-3 856 602 489	-3 856 602 489

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Il s'agit de l'exécution des crédits de la main d'œuvre non permanente, la solde permanente étant en gestion centralisée.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	45 000 000	45 000 000	36 657 555	36 657 555	-8 342 445	-8 342 445
ACTION 2 : Coordination administrative	409 220 296	409 220 296	316 666 887	316 666 887	-92 553 409	-92 553 409
Total des crédits de titre 3 consommés	454 220 296	454 220 296	353 324 442	353 324 442	-100 895 854	-100 895 854

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 3 en LFR : 454 220 296 F CFA

Crédits disponibles au titre 3 après déduction de la réserve obligatoire de 5 % : 431 209 281 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 353 324 442 F CFA / 431 209 281 F CFA x 100 = 81,9 %

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

RATTACHEMENT DES UO AUX ACTIONS

Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action est portée par l'UO Pilotage

Action 2 : Coordination administrative

Cette action est portée par l'UO Coordination administrative

COMMENTAIRES PAR UNITE OPERATIONNELLE

UO Pilotage

14 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement. Ces dossiers se décomposent en 3 blocs :

Dépenses de fonctionnement courant

- Fournitures de bureau, papeterie, fournitures informatiques : 13 118 676 F CFA
- Carburant : 3 000 000 F CFA

Ces dépenses ont permis le fonctionnement quotidien de l'UO (Cabinet du Ministre, Cabinet du Ministre délégué, Inspection générale).

Frais de mission et de déplacement : 1 540 000 F CFA

New-York : 600 000 F CFA ; mission effectuée par un Conseiller du Cabinet qui accompagnait le Ministre dans le cadre du forum des Nations Unies pour les forêts (FNUF), qui s'est tenu du 09 au 10 mars 2015.

Audit des brigades de contrôle d'Owendo et de N'Koltang : 940 000 F CFA ; mission effectuée par l'Inspecteur Général des Services et un agent le 23/06/2015. Un rapport a été produit et transmis au Ministre.

Réparation du véhicule de l'Inspecteur Général des Services : 1 404 828 F CFA

Par ailleurs, 2 dossiers engagés et ordonnancés n'ont pas encore été réglés, malgré les relances du RUO.

UO Coordination administrative

19 dossiers de dépense ont fait l'objet d'un règlement en 2015.

Parmi ces 19 dossiers, 18 concernent le fonctionnement courant de l'UO :

- Fournitures de bureau, papeterie, fournitures informatiques : 13 785 549 F CFA
- Carburant : 1 131 254 F CFA

Ces dépenses de fonctionnement courant ont permis la réalisation des activités permanentes de l'UO par les 231 agents qui y travaillent :

- Secrétariat Général (126 agents) : 8240 dossiers traités
- DCAF (14 agents) : 241 dossiers d'engagement de dépense traités
- DCSI (31 agents)
 - o Mise en place d'un espace de travail collaboratif pour le Ministère (SIMBRA)
 - o Gestion de 168 postes informatiques fixes
 - o Mise à jour technique et alimentation continue du site internet

- DCESP (24agents)
 - o Réalisation de deux missions de terrain dans les provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo pour évaluer la qualité du traitement des données statistiques au sein des Directions Provinciales.
 - o Elaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) et du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du Ministère
- DCRH (36 agents)
 - o Gestion des carrières administratives des agents du Ministère

Au-delà des dépenses de fonctionnement courant, 3 500 000 F CFA ont été réglés en 2015 pour l'entretien / réparation de la climatisation du Ministère.

Les difficultés d'exécution rencontrées par l'UO se situent aux trois étapes du circuit de la dépense.

Au niveau du règlement

3 dossiers ordonnancés n'ont été réglés qu'en 2016 et à ce jour 32 dossiers ordonnancés n'ont toujours pas été réglés. L'UO devra à l'avenir suivre plus rigoureusement les règlements et relancer plus fortement la DGCPT.

Parmi les dossiers qui n'ont pas été réglés, figurent des dépenses de réparation et entretien des ascenseurs, pour un montant de 37 771 881 F CFA. L'absence de règlement a eu pour conséquence le non fonctionnement des ascenseurs du ministère jusqu'à ce jour.

Au niveau de l'ordonnancement

13 dossiers engagés n'ont pas été ordonnancés :

- 3 dossiers de dépenses d'impression pour un montant de 1 252 900 F CFA. Ces dossiers ont été rejetés pour des raisons de non-conformité des dossiers d'engagement.
- 2 dossiers de dépenses de prestations de cocktail pour un montant de 5 000 000 F CFA. Le rejet de ces dossiers a eu pour conséquences la non tenue de l'atelier de vulgarisation des manuels de procédure (objectif 3 du PAP) ainsi que de l'atelier de validation et de vulgarisation de la Charte qualité des services (objectif 4 du PAP).
- 1 dossier de dépenses de réparation de véhicules pour un montant de 1 400 000 F CFA. Le rejet de ce dossier a eu pour conséquence la non-disponibilité d'un véhicule de liaison au niveau du Secrétariat Général causant ainsi un handicap dans la distribution du courrier à l'extérieur.
- 1 dossier de dépenses d'entretien et de réparation des installations électriques pour un montant de 12 000 000 F CFA. Le rejet de ce dossier a occasionné l'absence d'électricité dans certains bureaux et dans certaines toilettes.
- 3 dossiers de dépense d'achat de fourniture de bureau et de fourniture informatique pour un montant de 3 300 000 F CFA. Le non ordonnancement de ce dossier a fait que les services concernés ont eu du mal à fonctionner. Ce qui a amené les responsables à devoir financer l'achat de fournitures sur leurs deniers personnels.
- 1 dossier de dépense d'entretien et réparation ascenseurs pour un montant de 10 000 000 F CFA. Le non ordonnancement de cette dépense a entraîné la non réparation des ascenseurs qui jusqu'à aujourd'hui sont en panne.
- 1 dossier de dépense achat mobilier de bureau pour un montant de 2 000 000 F CFA. Le rejet de ce dossier a occasionné le manque de places assises et de bureaux dans le pool des agents à la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et de Programmation (DCESP).
- 1 dossier de dépense achat équipement de communication pour un montant de 701 400 F CFA. Le rejet de ce dossier a eu pour conséquences la non tenue de l'atelier de vulgarisation des manuels de procédure (objectif 3 du PAP) ainsi que de l'atelier de validation et de vulgarisation de la Charte qualité des services (objectif 4 du PAP).

Au niveau de l'engagement

25 dossiers n'ont pas pu être engagés du fait des dysfonctionnements de l'application VECTIS :

- Gestion de l'immeuble pour un montant de 109 103 268 F CFA
- Fourniture de bureaux pour un montant de 13 798 032 F CFA
- Fournitures informatiques pour un montant de 6 339 555 F CFA
- Carburant pour un montant de 1 295 000 F CFA
- Prestation cocktail pour un montant de 3 350 000 F CFA
- Impression carte de visite pour un montant de 200 000 F CFA

Ceci a notamment eu pour conséquence le non-paiement de l'intégralité des dépenses obligatoires liées à la gestion de l'immeuble du Ministère.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (c)-(a)	CP (d)-(b)
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	0	0	0	0	0	0
ACTION 2 : Coordination	66 000 000	66 000 000	5 171 881	5 171 881	-60 828 119	-60 828 119
Total des crédits de titre 4 consommés	66 000 000	66 000 000	5 171 881	5 171 881	-60 828 119	-60 828 119

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

SYNTHESE DE L'EXECUTION

Crédits ouverts au titre 4 en LFR : 66 000 000 F CFA

Crédits disponibles au titre 4 après déduction de la réserve obligatoire de 10 % : 59 400 000 F CFA

Dépenses exécutées / crédits disponibles : 5 171 881 F CFA / 59 400 000 F CFA X 100 = 8,7%

Dépenses réglées / crédits disponibles : non disponibles

Les opérateurs ont éprouvé des difficultés à exécuter leurs crédits du fait du dysfonctionnement quasi permanent de l'application Vectis.

DETAIL DES TRANSFERTS

Commentaires à compléter par le RUO pilotage de la stratégie ministérielle.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas reçu de crédits d'investissement.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR-ENEF

Présentation de l'opérateur

L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est un établissement public à vocation sous régionale, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière.

La mission de l'école est de dispenser un enseignement moyen et supérieur spécialisé, en vue de former les cadres des secteurs publics et parapublic dans les domaines de la forêt, des eaux, de la gestion de la faune et des aires protégées, de l'industrie et de la technologie du bois et de l'environnement.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance a été signé entre l'Opérateur et l'Etat le 15 mai 2015.

Le suivi évaluation s'est fait principalement au travers de 2réunions entre le RPROG et le DG de l'ENEF, consacrées notamment aux conditions d'exécution du budget 2015 de l'opérateur.

Crédits consommés en 2015par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	35 000 000	35 000 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	272 131 497	259 172 854
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	307 131 497	294 172 854

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Les crédits ouverts pour l'opérateur en LFR s'élevaient à 307 131 497 F CFA :

- Titre 2 : 35 000 000 F CFA (dépenses de personnel)
- Titre 3 : 272 131 497 F CFA (dépenses de fonctionnement)

Déduction faite de la réserve obligatoire de 5% sur le titre 3, les crédits disponibles pour l'opérateur étaient de 294 172 854 F CFA.

Ces crédits ont été intégralement mis à disposition de l'opérateur le 15/04/2015 pour le titre 2 (DCAF) et le 15/04/2015 (DCAF) pour le titre 3.

A ce jour cependant, 235 016 580 F CFA ont été réglés par le Trésor à l'opérateur, par le biais de 6 versements échelonnés entre juillet 2015 et février 2016, soit, à la date d'élaboration du RAP, un taux de règlement de 80 %. Le reste à percevoir par l'opérateur au titre de l'exercice 2015 s'élève à 59 156 274 F CFA.

Ces règlements ont notamment permis de financer les dépenses suivantes :

- Vacation des enseignants pour 65 000 000 F CFA (3195 heures d'enseignement)
- Salaires de la main d'œuvre d'appui pour 20 000 000 F CFA (12 agents)
- Frais de stage pour 15 000 000 F CFA (53 étudiants)
- Frais de soutenance pour 5 000 000 F CFA (20 membres du jury bénéficiaires)
- Carburant du groupe électrogène pour 45 000 000 F CFA
- Frais de mission et de déplacement pour 9 077 000 F CFA (mission du DG ENEF + 1 collaborateur aux Etats-Unis ; mission du DG au Cameroun)
- Entretien et réparation des véhicules pour 6 431 145 F CFA (2 bus + 1 minibus + 1 pickup + 1 fourgonnette)
- Carburant véhicules pour 14 000 000 F CFA (x véhicules de fonction + x autres véhicules)
- Achat des tenues de cérémonie pour les nouveaux diplômés pour 15 000 000 F CFA (59 lauréats)

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Mission permanente de l'Opérateur : Etre parvenu à former et à mettre sur le marché de l'emploi 57 techniciens de niveau supérieur				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'ingénieurs de conception	0	15	0	-15
Indicateur 2 : nombre d'ingénieurs techniques	0	15	0	-15
Indicateur3 : nombre d'adjoints techniques	17	10	10	0

30 premiers ingénieurs ayant intégré l'Ecole en 2013 devaient être diplômés en 2015. Du fait de la grève des étudiants survenue en 2014, la fin de scolarité de ces 30 ingénieurs a été reportée à mai 2016. Cette situation étant connue depuis 2014, l'opérateur n'aurait pas dû s'engager sur un tel résultat, d'emblée inatteignable.

Mission permanente de l'Opérateur : Etre parvenu à former et à mettre sur le marché de l'emploi 21 techniciens de niveau moyen				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : nombre d'agents techniques	21	21	21	0

Le résultat est intégralement atteint.

Mission permanente de l'Opérateur : Etre parvenu à renforcer les partenariats au niveau sous régional et international				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de formateurs de l'ENEF soutenus par le partenariat ENEF-RIFFEAC	5	5	5	0
Indicateur 2 : Taux d'avancement dans la mise en place des politiques sous régionales de formation forestière et environnementale	75%	100%	100%	0
Indicateur3 : taux d'avancement dans la mise en place du partenariat avec l'Université d'Oregon	0	30%	20%	-10%

5 formateurs ont bénéficié d'une prise en charge de leurs frais de vacation par le RIFFEAC.

La politique sous régionale du RIFFEAC a été élaborée et formalisée au travers d'une dizaine de réunions de travail entre les représentants des différents pays membres. Elle s'est déjà traduite dans la signature d'un partenariat entre écoles des pays membres.

Le Directeur Général de l'ENEF a effectué une visite aux USA pour une prise de contact avec les responsables de l'Université d'Oregon. Il était aussi prévu en 2015 le financement d'un projet de recherche ENEF sur l'Ecole verte par ce partenaire et le lancement effectif des travaux correspondants. Cependant, le projet est encore en cours d'examen à l'Université d'Oregon.